

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I – RAPPORT PÉRIODIQUE POUR L'EUROPE ET PLAN D'ACTION	4
RÉSUMÉ ANALYTIQUE	4
1 INTRODUCTION.....	9
1.1 Premier cycle de soumission des Rapports périodiques pour l'Europe.....	9
1.2 Deuxième cycle de soumission des Rapports périodiques pour l'Europe	11
1.3 Présentation générale des biens du patrimoine mondial situés en Europe	20
1.4 Remerciements	25
2 MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL PAR LES ÉTATS PARTIES EUROPÉENS.....	26
2.1 Introduction	27
2.2 Inventaires / listes / registres du patrimoine culturel et naturel.....	28
2.3 Listes indicatives	29
2.4 Propositions d'inscription.....	31
2.5 Élaboration d'une politique générale.....	33
2.6 État des services relatifs à la protection, la conservation et la mise en valeur	36
2.7 Études et recherches scientifiques et techniques	37
2.8 État des ressources financières et humaines	37
2.9 Formation.....	40
2.10 Coopération internationale	41
2.11 Éducation, information et sensibilisation.....	42
2.12 Évaluation des besoins prioritaires	44
2.13 Évaluation de l'exercice de soumission des Rapports périodiques	45
2.14 Conclusions relatives à la section I.....	46
3 BIENS DU PATRIMOINE MONDIAL SITUÉS EN EUROPE.....	48
3.1 Introduction	48
3.2 Informations relatives aux biens du patrimoine mondial	48
3.2.1 Données relatives aux biens du patrimoine mondial.....	49
3.2.2 Déclarations de valeur universelle exceptionnelle	49
3.3 Facteurs affectant les biens du patrimoine mondial situés en Europe	49
3.4 Protection, gestion et suivi du bien	56
3.4.1 Limites et zones tampons.....	56
3.4.2 Mesures de protection.....	58
3.4.3 Système de gestion / plan de gestion.....	59
3.4.4 Ressources financières et humaines	60
3.4.5 Études scientifiques et projets de recherche	63

3.4.6	Éducation, information et sensibilisation.....	64
3.4.7	Gestion des visiteurs.....	66
3.4.8	Suivi.....	68
3.4.9	Identification des besoins prioritaires en matière de gestion.....	69
3.5	Remarques générales sur l'état de conservation.....	70
3.6	Conclusions relatives à la section II.....	71
4	PLAN D'ACTION ET PROCESSUS	74
4.1	Plan d'Action Cadre.....	76
5	PROJET DE DÉCISION.....	81
	ANNEXE I : RÉSUMÉ QUANTITATIF DES RÉSULTATS DE LA SECTION I.....	83
	ANNEXE II : RÉSUMÉ QUANTITATIF DES RÉSULTATS DE LA SECTION II.....	104
	PARTIE II – PLAN D'ACTION POUR L'AMÉRIQUE DU NORD.....	144
1	Introduction	144
2	Plan d'action pour l'Amérique du Nord.....	146
3	Projet de décision.....	148

PARTIE I – RAPPORT PÉRIODIQUE POUR L'EUROPE ET PLAN D'ACTION

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Conformément à l'article 29 de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel de 1972, le deuxième cycle de soumission des Rapports périodiques dans la région Europe et Amérique du Nord a été lancé lors de la 36e session du Comité du patrimoine mondial (Saint-Pétersbourg, 2012). L'exercice s'est déroulé sur une période de deux ans. Les États parties d'Europe, répartis en deux groupes pour des raisons pratiques, ont répondu à un questionnaire en ligne subdivisé en deux sections :

- Section I : mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* au niveau national ; et
- Section II : état de conservation de chaque bien du patrimoine mondial.

Les principales conclusions tirées de la **SECTION I**, remplie par 48 États parties européens, peuvent être résumées comme suit :

1. Inventaires

La plupart des États parties disposent d'inventaires aux niveaux national ou régional qu'ils estiment aussi bien appropriés pour le patrimoine culturel que pour le patrimoine naturel ; ces inventaires sont généralement jugés adéquats pour rendre compte de la grande diversité de leur patrimoine. Cependant, l'utilisation d'inventaires pour les Listes indicatives est variable.

2. Propositions d'inscriptions et Listes indicatives

Tous les États parties, à l'exception de quatre, ont une Liste indicative. La plupart ont révisé leur Liste indicative récemment, ou ont l'intention de le faire au cours des six prochaines années, et prévoient également de continuer à présenter des propositions d'inscription. Posséder des biens inscrits au patrimoine mondial est considéré comme une marque d'honneur et de prestige et, dans la plupart des cas, comme un moyen de renforcer la protection.

3. Élaboration des politiques et services relatifs à la conservation

Tous les États parties sont dotés d'une législation pour protéger le patrimoine culturel et naturel, mais une minorité d'entre eux affirme qu'elle n'est pas adaptée. De nombreux pays considèrent que l'application du cadre juridique pourrait être renforcée. Il existe clairement des possibilités d'amélioration qui consisteraient à conférer au patrimoine une fonction dans la vie des communautés.

Une coopération efficace ou adéquate entre les services du patrimoine naturel et ceux du patrimoine culturel a été constatée dans tous les États parties. La coopération avec d'autres parties du gouvernement s'est avérée un peu moins efficace. Plus des trois quarts des États parties ont déclaré que leurs services liés au patrimoine étaient au moins adaptés.

4. État des ressources financières et humaines

Une grande diversité de sources de financement a été identifiée. Le Fonds du patrimoine mondial constitue une source de financement significative en Europe centrale, de l'Est et du Sud-Est, et le financement accordé par l'Union européenne est clairement important dans la majorité des pays européens, mais les gouvernements demeurent la principale source de

financement. Environ 15 % des États parties ont indiqué que leur financement est inadéquat, mais seuls 6 % environ ont expressément déclaré que leurs ressources humaines sont insuffisantes. Tous les États parties estiment que les ressources humaines pourraient encore être renforcées, car un renfort de personnel permettrait une conservation, une protection et une mise en valeur plus efficaces afin de satisfaire aux normes internationales des meilleures pratiques.

5. Recherche, formation et éducation

Seuls trois États parties disposent de programmes de recherche spécifiques sur le patrimoine mondial, la plupart des pays proposant des formations ponctuelles. Ceux qui disposent de programmes éducatifs complets sont relativement peu nombreux, et un nombre plus restreint encore propose des stratégies opérationnelles pour sensibiliser les parties prenantes. Dans l'ensemble, la connaissance générale du patrimoine mondial s'est révélée mauvaise, hormis pour quelques groupes directement concernés par sa gestion ; il est essentiel que des progrès soient faits dans ce domaine. Toutes les sous-régions européennes ont indiqué que leurs principaux besoins de formation concernaient la mobilisation des communautés et l'éducation, suivies de près par la préparation aux risques, la gestion des visiteurs et la conservation.

6. Coopération internationale

La plupart des États parties ont ratifié un certain nombre d'autres conventions du patrimoine, et notamment les instruments du Conseil de l'Europe et ceux de l'UNESCO, et prennent part à des activités internationales. Environ la moitié des États parties ont des biens du patrimoine mondial jumelés avec des biens d'autres États parties.

Dans l'ensemble, le système semble confronté à un certain nombre de difficultés et contraint par des ressources limitées. Les États parties sont généralement capables de régler les problèmes rencontrés au sein des biens, mais les menaces émanent de plus en plus de l'extérieur. Les décideurs externes aux organismes du patrimoine semblent ne pas accorder suffisamment d'importance à la protection des sites du patrimoine ; de nombreux États parties indiquent se heurter à des difficultés d'application de la législation. Les domaines dans lesquels beaucoup de travail reste à faire sont l'éducation, la mobilisation des communautés ainsi que la participation et la collaboration avec d'autres parties prenantes. L'obtention d'une participation efficace sur le long terme serait le meilleur moyen de veiller à ce que tous les secteurs de la société soient suffisamment attachés à la protection, la gestion et l'utilisation durable du patrimoine.

La **SECTION II** du questionnaire s'intéressait à la façon dont chaque bien du patrimoine mondial de la région est géré, protégé et mis en valeur au niveau local. Les principaux résultats de l'analyse des 432 questionnaires soumis peuvent être résumés comme suit :

1. Valeur universelle exceptionnelle

La comparaison des résultats du deuxième cycle de soumission des Rapports périodiques de toutes les régions montre que la valeur universelle exceptionnelle (VUE) est maintenue dans une grande majorité des biens inscrits dans le monde. Le pourcentage est seulement un peu plus élevé pour l'Europe. Dans le cas des rares biens dont la VUE est affectée, les problèmes ont été identifiés grâce au processus de suivi réactif et le Comité du patrimoine mondial a adopté des recommandations concernant l'état de conservation des biens en question.

2. Statut de patrimoine mondial

Dans l'ensemble, les gestionnaires de sites ont indiqué que l'inscription au patrimoine mondial d'un bien a un impact positif dans un grand nombre de domaines, et notamment dans la conservation des biens naturels et culturels, suivie de la reconnaissance, de la recherche et du suivi, ainsi que de la gestion. Le soutien politique à la conservation a été estimé plus important pour les biens culturels que pour les biens naturels et relativement bas en ce qui concerne les biens mixtes. Les impacts négatifs de l'inscription au patrimoine mondial ont rarement été mentionnés.

3. Facteurs affectant les biens du patrimoine mondial situés en Europe

Dans toute la région, les principaux facteurs identifiés par les répondants étaient relativement similaires qu'il s'agisse de biens culturels, naturels ou mixtes. Les principaux groupes de facteurs affectant les biens situés en Europe sont :

- le cadre bâti (habitat / transport) ;
- le tourisme / les visiteurs / les activités de loisirs ;
- les facteurs liés au changement climatique (humidité, catastrophes naturelles).

Le manque de préparation pour faire face aux menaces liées au changement climatique ainsi que la gestion des risques en général ont été fréquemment mentionnés dans le chapitre sur les besoins en matière de renforcement des capacités.

Il convient également de signaler que l'évolution de la société et la modification des valeurs associées au patrimoine ainsi que la destruction délibérée du patrimoine sont présentées comme des menaces actuelles et/ou potentielles dans un grand nombre de biens. Davantage d'orientations sur ces questions sont nécessaires pour la gestion des sites.

Certains facteurs peuvent avoir un impact à la fois fortement positif et fortement négatif – c'est notamment le cas du groupe tourisme / visiteurs / loisirs. En outre, les facteurs affectant les biens qui proviennent de l'extérieur des limites requièrent davantage d'attention et de suivi.

En effet, l'absence de mécanismes de suivi efficaces est un problème commun à l'ensemble de l'Europe, et pourtant seule la moitié des biens bénéficient de programmes de suivi complets basés sur des indicateurs adaptés aux besoins liés à la gestion du bien.

4. Conservation et gestion

L'amélioration des systèmes de gestion est perçue comme un facteur positif important ; la majorité des biens bénéficient d'un plan / système de gestion tout à fait adapté. Les cadres juridiques sont également adaptés, mais difficilement applicables en raison de contraintes financières et du rapide changement de la législation et de l'administration. Les répondants ont également souligné qu'il existe une grande différence entre le fait d'avoir un plan de gestion et de le mettre en œuvre. La nécessité de mobiliser les communautés en vue d'une sensibilisation accrue et du renforcement des capacités s'impose dans l'ensemble de la région. Les gestionnaires de sites ont également souligné la nécessité de diversifier davantage les sources de financement.

Le tourisme et la gestion des visiteurs, ainsi que les infrastructures associées, sont couramment mentionnés comme des facteurs tant positifs que négatifs ; il apparaît clairement qu'un équilibre doit être trouvé entre la conservation des biens et leur utilisation et accessibilité.

5. Besoins liés au renforcement des capacités, à la recherche et à l'éducation

Il ressort de l'analyse des questionnaires que le renforcement des capacités constitue une haute priorité pour les gestionnaires de sites. Les répondants ont identifié des besoins spécifiques en matière de renforcement des capacités, parmi lesquels :

- le développement d'indicateurs de suivi axés sur le patrimoine mondial ;
- le développement de modèles de partenariats ;
- l'amélioration de la recherche sur les communautés ;
- le développement de mécanismes pour le partage des avantages propres à chaque site.

Le besoin et l'utilité d'un système de suivi permanent pour tous les biens, et non pas uniquement pour ceux dont les problèmes sont connus, semblent désormais bien compris. Les répondants ont cependant indiqué dans leurs commentaires qu'un soutien externe et une plus grande implication des Organisations consultatives en matière de conseils et de renforcement des capacités pour les gestionnaires de sites étaient encore nécessaires.

La recherche axée sur le patrimoine mondial, qui s'intéresse aux besoins liés à la gestion des biens, devrait être encouragée de façon à combler le manque de connaissances identifié. Rares sont les biens qui indiquent être dotés de stratégies ou de programmes de renforcement des capacités systématiques et propres à chaque bien. De l'aide a également été demandée pour amplifier la mobilisation des communautés.

6. Recommandations du Comité du patrimoine mondial

Un nombre important de rapports sur l'état de conservation a été soumis au Comité du patrimoine mondial depuis le premier cycle de soumission des Rapports périodiques et de nombreuses recommandations ont été adressées aux États parties. Il est quelque peu préoccupant de constater que seule une minorité de ces recommandations ont été intégralement appliquées, tandis que de nombreux sites indiquent que leur mise en œuvre est toujours en cours.

Dans l'ensemble, les points focaux nationaux et les gestionnaires de sites ont considéré que l'exercice de soumission des Rapports périodiques a été utile pour évaluer la mise en œuvre de la *Convention* de 1972 au niveau national, ainsi que l'état général de conservation des biens. L'exercice leur a également permis d'identifier les possibilités d'amélioration. Cependant, ils ont également indiqué qu'ils auraient préféré mettre l'accent sur les changements positifs plutôt que sur les problèmes. L'analyse des réponses révèle que les biens du patrimoine mondial situés en Europe semblent confrontés à de nombreuses difficultés similaires, et plusieurs questions transversales communes à l'ensemble de la région ont pu être identifiées. Dans la grande majorité des cas, l'état de conservation des biens du patrimoine mondial est jugé satisfaisant et leur valeur universelle exceptionnelle est maintenue.

Afin de répondre aux besoins prioritaires identifiés lors du deuxième cycle de soumission des Rapports périodiques, un **PLAN D'ACTION CADRE POUR L'EUROPE** (« Plan d'action d'Helsinki », voir la partie I, chapitre 4 du présent rapport) a été conçu par les points focaux de la région Europe et mis au point par le Centre du patrimoine mondial avec le concours d'experts indépendants et des Organisations consultatives. Destiné à être mis en œuvre d'ici

à la fin du troisième cycle de soumission des Rapports périodiques, le Plan d'action d'Helsinki fournit un cadre que les États parties peuvent utiliser et adapter à leurs propres priorités et besoins. Une première étape dans l'appropriation de ce cadre a été franchie avec le classement des actions par ordre de priorité au niveau sous-régional. Chaque État partie est désormais invité à utiliser ce Plan d'action à tous les niveaux pour améliorer la mise en œuvre de la *Convention* de 1972 et assurer une meilleure protection, gestion et mise en valeur du patrimoine mondial en Europe. (Une version Excel téléchargeable du Plan d'action est disponible en ligne pour faciliter le partage et la mise en œuvre à l'adresse suivante : <http://whc.unesco.org/fr/eur-na/>)

Afin de **suivre la mise en œuvre** de ce Plan d'action dans l'ensemble de la région, le Centre du patrimoine mondial propose d'effectuer un examen biennal sous la forme d'une brève enquête dont les résultats devront être présentés au Comité du patrimoine mondial. Ce processus simple est constitué de questions quantifiables, basées sur les indicateurs de suivi régionaux correspondant aux priorités identifiées par chaque État partie, et permettrait d'assurer le suivi du progrès accompli pour chacune de ces priorités.

Les points focaux ont également suggéré l'organisation de réunions biennales au niveau sous-régional entre les différents points focaux pour maintenir les synergies développées tout au long de l'exercice de soumission des Rapports périodiques. Il a également été proposé d'organiser des réunions régionales en marge des réunions biennales de l'Assemblée générale.

1 INTRODUCTION

L'article 29 de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel stipule que la présentation de rapports périodiques sur la mise en œuvre de la *Convention* est la procédure par laquelle les États parties présentent à la Conférence générale de l'UNESCO, par l'intermédiaire du Comité du patrimoine mondial, l'état d'avancement de la mise en œuvre de la *Convention* dans leurs territoires respectifs.

Comme indiqué au paragraphe 201 des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, la soumission des Rapports périodiques vise quatre objectifs principaux :

- fournir une estimation de l'application de la *Convention du patrimoine mondial* par l'État partie ;
- fournir une estimation du maintien au cours du temps de la valeur universelle exceptionnelle des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ;
- fournir des informations à jour sur les biens du patrimoine mondial et enregistrer les changements des conditions et de l'état de conservation des biens ;
- fournir un mécanisme pour la coopération régionale et l'échange d'informations et d'expériences entre les États parties concernant la mise en œuvre de la *Convention* et la conservation du patrimoine mondial.

Dans ce cadre, le deuxième cycle de soumission des Rapports périodiques pour l'Europe et l'Amérique du Nord a été lancé lors de la 36e session du Comité du patrimoine mondial (décision **36 COM 10B**, Saint-Pétersbourg, 2012). Le présent rapport a pour objet de rendre compte des résultats de cet exercice au Comité du patrimoine mondial lors de sa 39e session en 2015.

1.1 Premier cycle de soumission des Rapports périodiques pour l'Europe

Contexte

La stratégie relative à la présentation des Rapports périodiques a été définie dans le document WHC-98/CONF.203/06, présenté lors de la 22e session du Comité du patrimoine mondial (Kyoto, 1998).

La région Europe et Amérique du Nord était la dernière à soumettre des Rapports périodiques lors du premier cycle. Le questionnaire comportait deux sections :

- la section I, sur l'application de la *Convention du patrimoine mondial* par chaque État partie, qui concernait 48 États parties à la *Convention* ; et
- la section II, sur l'état de conservation de chaque bien du patrimoine mondial, qui portait sur 248 biens inscrits avant 1998 et répartis dans 39 États parties.

Le Comité du patrimoine mondial a approuvé le Rapport sur le premier cycle de soumission des Rapports périodiques pour l'Amérique du Nord lors de sa 29e session (Durban, 2005) et le Rapport sur le premier cycle de soumission des Rapports périodiques pour l'Europe lors de sa 30e session (Vilnius, 2006).

Un Plan d'action pour la région, ainsi que des plans d'action sous-régionaux, a été élaboré à partir des résultats du premier cycle de soumission des Rapports périodiques en coopération avec les États parties et les Organisations consultatives.

Lors de sa 30e session (décision **30 COM 11A.1** ; Vilnius, 2006), le Comité du patrimoine mondial a reconnu et avalisé le Plan d'action du Rapport sur le premier cycle de soumission des Rapports périodiques ainsi que les rapports sous-régionaux, et demandé aux États parties de travailler avec le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives pour commencer à mettre en œuvre le Plan d'action pour la région Europe.

Le Comité a également pris note que les préparations pour le suivi des résultats des Rapports périodiques étaient en cours, et demandé à tous les États parties de présenter toutes les modifications statutaires ou clarifications découlant de la soumission des Rapports périodiques en respectant les délais fixés dans les *Orientations*.

Le Comité a également noté l'importance des plans de gestion pour la protection des biens du patrimoine mondial, soulignant que de nombreux sites européens ne possédaient pas cet outil, et demandant aux États parties de préparer les plans de gestion nécessaires.

Enfin, le Comité a reconnu la nécessité d'éviter la proposition d'inscription de types similaires de biens et encouragé les États parties à continuer de coopérer à l'harmonisation de leurs Listes indicatives en partageant les informations sur les sites proposés.

Par la suite, des mesures ont été prises pour mettre en œuvre les décisions **29 COM 11A**, **30 COM 11 A.1** et **30 COM 11 A.2** du Comité du patrimoine mondial, et des rapports annuels ont été présentés au Comité du patrimoine mondial de sa 31e (Christchurch, 2007) à sa 36e (Saint-Petersbourg, 2012) sessions.

Résultats obtenus depuis le premier cycle

Depuis le premier cycle de soumission des Rapports périodiques, une écrasante majorité des questions statutaires connexes, portant notamment sur les déclarations rétrospectives de VUE et la clarification des limites, ont été résolues ou clarifiées, bien qu'une partie de ce travail soit encore en cours.

Les Listes indicatives des États parties de la région Europe incluent un total de 517 biens. Au moment de la rédaction du présent document, 45 des 49 États parties de la région Europe ont proposé des biens pour inscription sur leur Liste indicative ou mis cette dernière à jour depuis le premier cycle, et s'il est vrai que beaucoup de travail reste à faire pour mettre à jour, harmoniser et réviser les listes de la région, des progrès considérables ont été accomplis et la conscience des conséquences de l'inscription au patrimoine mondial s'est clairement accrue, aussi bien au niveau national qu'au niveau des sites.

Le Comité du patrimoine mondial ayant demandé aux États parties, dans sa décision **30 COM 11A.1**, de préparer des plans de gestion pour les biens du patrimoine mondial qui n'en étaient pas encore dotés, le nombre de plans de gestion soumis au Centre du patrimoine mondial a augmenté ; des plans de gestion ont été soumis au Centre pour 136 des 480 sites du patrimoine mondial de la région Europe et Amérique du Nord (c'est-à-dire 28 % des biens). Il convient cependant de noter qu'à l'occasion du deuxième cycle de soumissions des rapports périodique, les répondants ont indiqué qu'un plan / système de gestion est en place dans 94 % des biens du patrimoine mondial.

Pour aider les États parties, des manuels sur la gestion des biens culturels et naturels ont été préparés par les Organisations consultatives et le Centre du patrimoine mondial ; ces manuels font, eux aussi, partie des progrès majeurs réalisés depuis le premier cycle de soumission des Rapports périodiques.

Trois cent soixante-huit projets de déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle étaient attendus pour l'Europe. Une grande majorité des projets de déclarations ont été reçus et jugés complets après avoir été vérifiés par le Centre du patrimoine mondial. Les projets sont en cours d'évaluation par les Organisations consultatives ; ceci a été rendu possible grâce au financement du Fonds du patrimoine mondial et aux contributions spéciales des autorités flamandes, monégasques et andorranes. Au moment de la rédaction du présent rapport, 170 déclarations rétrospectives ont été adoptées par le Comité du patrimoine mondial (11 entre ses 33e et 36e sessions, 65 lors de sa 37e session et 94 lors de sa 38e session) ; 11 projets de déclarations doivent encore être présentés, et 5 projets incomplets doivent être révisés par les États parties.

Concernant les 269 biens qui relèvent de la période de l'inventaire rétrospectif, 208 clarifications ont été adoptées au moment de la rédaction du présent document, soit 77 % des clarifications demandées. Des clarifications concernant 61 biens sont encore en attente.

Dans l'ensemble, le premier cycle a favorisé le rassemblement et conduit au développement de nombreux réseaux ainsi qu'à une coopération accrue entre les États parties.

En 2011-2012, suite aux résultats du premier cycle de soumission des Rapports périodiques, l'unité Europe et Amérique du Nord du Centre du patrimoine mondial a lancé une initiative visant l'élaboration d'une stratégie ciblée sur les besoins prioritaires en matière de formation et de renforcement des capacités pour la préservation des biens du patrimoine mondial situés en Europe centrale, de l'Est et du Sud-Est. L'objectif général de la stratégie sous-régionale de renforcement des capacités a été présenté dans un plan directeur, lequel contient par ailleurs plusieurs propositions préliminaires relatives à son développement et à sa mise en œuvre formulées avec la participation des États parties concernés. Ce plan directeur a servi de base aux discussions entre les points focaux des différents pays de la région, le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives. L'ICCROM a proposé de fournir un soutien à la mise au point de cette stratégie sous-régionale. Entre-temps, un premier événement de renforcement des capacités, qui portait essentiellement sur la gestion des risques et le tourisme durable, a été généreusement accueilli par la Bulgarie à Sofia en novembre 2014.

1.2 Deuxième cycle de soumission des Rapports périodiques pour l'Europe

Contexte

Une fois achevé le premier cycle de soumission des Rapports périodiques pour toutes les régions (2000-2006), le Comité du patrimoine mondial a décidé de lancer une Année de réflexion sur l'exercice de soumission des Rapports périodiques pour élaborer une direction stratégique en vue du deuxième cycle (décision **7EXT.COM 5**).

Le questionnaire du Rapport périodique a été révisé en fonction de cette année de réflexion et un outil en ligne a été mis en place pour toutes les régions.

Le questionnaire relatif au deuxième cycle de soumission des Rapports périodiques était structuré de la même façon que celui du premier cycle :

- Section I : mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* au niveau national ; et
- Section II : état de conservation de chaque bien du patrimoine mondial.

Le Comité du patrimoine mondial a fixé un calendrier pour le deuxième cycle (décision **30 COM 11G**) et décidé que le deuxième cycle de soumission de rapports périodiques pour l'Europe et l'Amérique du Nord serait lancé en 2012.

En parallèle, dans sa décision **32 COM 11E**, le Comité du patrimoine mondial a demandé « à tous les États parties, en coopération avec le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives, de finaliser toutes les Déclarations de valeur universelle exceptionnelle manquantes pour les biens situés sur leur territoire ». En outre, dans sa décision **7EXT.COM 7.1**, le Comité du patrimoine mondial a décidé de lancer un inventaire rétrospectif en vue d'identifier et de combler les lacunes, concernant notamment les informations cartographiques, contenues dans les dossiers des biens inscrits entre 1978 et 1998.

Lors de sa 36e session (Saint-Pétersbourg, 2012), le Comité du patrimoine mondial a lancé, par sa décision **36 COM 10B**, le deuxième cycle de l'exercice de soumission des Rapports périodiques pour la région Europe et Amérique du Nord et réitéré qu'il serait basé sur deux ans (groupe A : Amérique du Nord et sous-régions de l'Europe de l'Ouest, du Nord et des pays baltes pour la première année ; groupe B : Europe méditerranéenne, centrale, de l'Est et du Sud-Est pour la deuxième année).

Tous les questionnaires du Rapport périodique ont été soumis par l'intermédiaire du système en ligne avant le 31 juillet 2013 pour le groupe A et avant le 31 juillet 2014 pour le groupe B.

Portée

Conformément aux décisions adoptées par le Comité du patrimoine mondial, il a été demandé à tous les États parties de la région Europe de :

- présenter, dans le cadre de l'inventaire rétrospectif, des informations cartographiques sur les biens du patrimoine mondial inscrits entre 1978 et 1998 ;
- soumettre des projets de déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle (DRVUE) pour les biens du patrimoine mondial inscrits entre 1978 et 2006 ;
- remplir les sections I et II du questionnaire en ligne du Rapport périodique.

Cela signifie que dans la région Europe,

- 269 biens inscrits entre 1978 et 1998 étaient concernés par la présentation d'informations cartographiques aux fins de l'inventaire rétrospectif ;
- plus de 360 biens étaient concernés par la préparation et la présentation de projets de DRVUE ;
- 49 États parties étaient invités à remplir la section I du questionnaire en ligne du Rapport périodique, et 432 biens (382 biens culturels, 41 biens naturels et 9 biens mixtes) répartis dans 48 États parties étaient concernés par la section II.

Structure du Rapport

Le questionnaire du Rapport périodique comporte deux sections : la section I, sur la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* au niveau national, et la section II, sur l'état de conservation de chaque bien du patrimoine mondial. Ces deux sections sont structurées de la façon suivante :

Section I	Section II
1. Introduction	1. Données relatives aux biens du patrimoine mondial
2. Inventaires / listes / registres du patrimoine culturel et naturel	2. Déclaration de valeur universelle exceptionnelle
3. Liste indicative	3. Facteurs affectant les biens
4. Propositions d'inscription	4. Protection, gestion et suivi des biens
5. Élaboration d'une politique générale	5. Résumé et conclusions
6. État des services relatifs à la protection, la conservation et la mise en valeur	6. Conclusions de l'exercice de soumission des Rapports périodiques
7. Études et recherches scientifiques et techniques	
8. État des ressources financières et humaines	
9. Formation	
10. Coopération internationale	
11. Éducation, information et sensibilisation	
12. Conclusions et actions recommandées	
13. Évaluation de l'exercice de soumission des Rapports périodiques	

Stratégie de mise en œuvre

Le deuxième cycle de l'exercice de soumission des Rapports périodiques a été coordonné par l'unité Europe et Amérique du Nord du Centre du patrimoine mondial et mis en œuvre en étroite coopération avec les points focaux nationaux, les gestionnaires de sites, la Fondation nordique du patrimoine mondial, les Organisations consultatives et différents consultants.

Afin de faciliter la mise en œuvre de l'exercice de soumission des Rapports périodiques, tous les États parties ont été invités à désigner un ou plusieurs points focaux chargés de coordonner l'exercice au niveau national avant qu'il ne démarre.

Les fonctions et responsabilités des principaux acteurs se répartissaient comme suit :

- Points focaux nationaux :
 - soutenir les gestionnaires de sites et coordonner leurs réponses concernant le Rapport périodique, les projets de DRVUE et l'inventaire rétrospectif ;
 - faire la synthèse des réponses nationales au questionnaire du Rapport périodique ;
 - remplir la section I du questionnaire du Rapport périodique ;
 - valider et présenter les sections I et II du questionnaire du Rapport périodique.
- Gestionnaires de sites :
 - préparer des projets de DRVUE pour les biens inscrits jusqu'à 2006 ;
 - remplir la section II du questionnaire du Rapport périodique ;
 - préparer les informations cartographiques requises dans le cadre de l'inventaire rétrospectif.

- Organisations consultatives :
 - fournir un soutien et des conseils techniques lors des ateliers ;
 - examiner les projets de DRVUE officiellement soumis par le ou les États parties concernés.
- Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO :
 - fournir un soutien et des conseils techniques aux États parties qui répondent au questionnaire du Rapport périodique et préparent des informations cartographiques aux fins de l'inventaire rétrospectif ;
 - veiller à ce que les autorisations nécessaires à l'accès à la plate-forme dédiée au Rapport périodique soient données aux points focaux nationaux et aux gestionnaires de sites ;
 - donner des conseils sur la préparation des DRVUE ; vérifier l'exhaustivité des projets de DRVUE soumis par les États parties ; assurer la coordination entre les États parties et les Organisations consultatives pour l'établissement de la version finale des projets de DRVUE ; assurer la traduction des DRVUE adoptées ainsi que leur publication sur le site Internet du Centre du patrimoine mondial ;
 - mettre à jour et gérer la plate-forme créée pour le suivi du deuxième cycle de l'exercice de soumission des Rapports périodiques :
 - <http://whc.unesco.org/fr/rapportperiodique/>
 - <http://whc.unesco.org/fr/eur-na/>
 - rédiger le Rapport périodique.

Le Centre du patrimoine mondial a fourni un soutien continu aux points focaux nationaux et aux gestionnaires de sites concernant le contenu et les aspects techniques des questionnaires. Les informations reçues en retour ont contribué à l'amélioration constante des outils électroniques pour l'exercice de soumission des Rapports périodiques et confirmé que les outils d'orientation de la plate-forme dédiée à l'exercice de soumission des Rapports périodiques étaient largement utilisés dans le processus de remplissage des questionnaires.

Afin de rendre les données des Rapports périodiques accessibles au plus vite, le Centre du patrimoine mondial a publié des résumés succincts contenant les réponses données par les gestionnaires de sites et les points focaux dans le questionnaire du Rapport périodique. En accord avec les États parties concernés, ces résumés ont été publiés sur le site Internet du Centre du patrimoine mondial dans la langue d'origine de la soumission ; ils sont consultables sur la page dédiée à chaque État partie et bien du patrimoine mondial, dans l'onglet « Documents ».

Par ailleurs, les ensembles de données nationales contenant les données brutes extraites des questionnaires ont été fournis aux points focaux, de sorte que les données collectées pendant l'exercice de soumission des Rapports périodiques puissent être utilisées indépendamment par toutes les parties prenantes dans le prolongement du deuxième cycle de soumission des Rapports périodiques, et notamment pour l'élaboration des politiques et la prise de décision, ainsi que l'amélioration de la gestion des sites.

Au total, 99 % des questionnaires requis ont été soumis. Les points focaux ont indiqué que l'exercice de soumission des Rapports périodiques avait permis un renforcement de la coopération sous-régionale et régionale, une nette amélioration de la compréhension globale des concepts et processus du patrimoine mondial par toutes les parties prenantes impliquées

et une conscience accrue des conséquences d'une inscription sur la Liste du patrimoine mondial aux niveaux national et local.

Le chapitre sur l'évaluation du questionnaire du deuxième cycle a révélé que :

- 3 gestionnaires de sites sur 4 ont jugé le questionnaire du Rapport périodique facile à utiliser et parfaitement compréhensible ;
- les gestionnaires de sites ont considéré que le niveau d'aide reçu pour remplir le questionnaire du Rapport périodique était moyen ou bon pour l'UNESCO, bon pour les représentants des États parties et faible ou moyen pour les Organisations consultatives ;
- près de 90 % des gestionnaires de sites ont indiqué que les informations nécessaires au remplissage du questionnaire étaient facilement accessibles ;
- 75 % des gestionnaires de sites ont indiqué que le questionnaire leur avait permis de mieux comprendre l'importance de la gestion d'un bien pour le maintien de sa valeur universelle exceptionnelle ;
- environ 85 % des gestionnaires de sites ont indiqué qu'il leur avait permis de mieux comprendre l'importance du suivi et des rapports ;
- environ 70 % des gestionnaires de sites ont indiqué que le questionnaire leur avait permis de mieux comprendre la nécessité d'une gestion efficace.

Méthodologie

Auto-évaluation

Le questionnaire du Rapport périodique est un exercice d'auto-évaluation ; il reflète donc le point de vue des points focaux et des gestionnaires de sites sur la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* au niveau national et/ou au niveau local. Des incohérences ont été relevées entre des réponses à des questions similaires, ce qui peut être considéré comme normal et prévisible dans un questionnaire de cette nature et de cette taille.

Les auto-évaluations comportent toujours une part de subjectivité ; la façon dont les questions ont été formulées par les concepteurs du questionnaire, puis comprises par les utilisateurs finaux, peut influencer les résultats. Le questionnaire du Rapport périodique a été conçu de façon à être aussi précis que possible, mais plusieurs discussions sur ce sujet ont eu lieu pendant l'exercice, car les points focaux nationaux ont émis des doutes quant à sa fiabilité et sa validité. Les États parties ont estimé qu'un certain nombre de questions étaient imprécises, difficiles à comprendre et/ou qu'il était difficile d'y répondre. Il a notamment été souligné que la section II n'était pas assez précise ou explicite, qu'il s'agisse des biens culturels ou des biens naturels.

Collecte de données et analyse statistique

Les questionnaires soumis par les États parties de la région Europe constituent la base de ce Rapport périodique. Par l'intermédiaire d'un outil en ligne, les points focaux nationaux ont rempli et soumis la section I, tandis que les gestionnaires de sites ont rempli la section II. Les points focaux ont ensuite dû valider les données saisies par les gestionnaires de sites avant de soumettre la section II concernant les biens du patrimoine mondial de leurs pays respectifs. Ce processus visait à garantir l'exactitude et la fiabilité des informations fournies sur les programmes nationaux de mise en œuvre et l'état de conservation de chaque bien du patrimoine mondial.

À des fins d'analyse, il convient d'évaluer la fiabilité et la validité des données et des conclusions qui en ont été tirées. La *fiabilité* est une condition indispensable pour établir la validité des résultats et des conclusions. La fiabilité peut être définie comme un niveau de précision (« les résultats seront-ils les mêmes si l'exercice est répété dans des conditions similaires ? »), alors que la *validité* peut être considérée comme un degré d'exactitude (« mesurons-nous ce que nous souhaitons mesurer ? »). Dans le cas du deuxième cycle de soumission des Rapports périodiques pour l'Europe, la validité porte en partie sur la question de savoir si le Rapport périodique peut être considéré comme une représentation fidèle de ce qui a été analysé (à savoir la mise en œuvre de la *Convention* par les États parties et l'état de conservation des biens du patrimoine mondial). La validité désigne également la rigueur avec laquelle l'étude a été menée (sa conception, les décisions prises concernant ce qui a et n'a pas été mesuré, le soin apporté à l'exécution de ces mesures, etc.).

Afin de régler certaines des questions concernant la validité du Rapport périodique, tout a été fait pour utiliser les connaissances acquises par l'intermédiaire d'autres sources au cours du processus d'analyse. Les informations disponibles au Centre du patrimoine mondial, telles que les comptes rendus des réunions régionales et sous-régionales, les rapports sur l'état de conservation et les rapports sur le suivi réactif, ont été utilisées en cas de nécessité, par exemple au cours du processus d'établissement du Plan d'action régional. Ceci est conforme avec la demande du Comité du patrimoine mondial de « créer des renvois entre les rapports sur l'état de conservation et les rapports périodiques pour améliorer la cohérence entre les

mécanismes d'établissement de rapports et assurer, si nécessaire, la prise de mesures de suivi » (décision **29 COM 7B**). Grâce à ces mesures et à la stratégie de mise en œuvre pour l'exercice de soumission des Rapports périodiques de la région Europe, la fiabilité et la validité globales des conclusions présentées dans le présent rapport sont jugées satisfaisantes.

Par ailleurs, il convient d'être prudent dans un nombre restreint de cas au moment d'établir les statistiques. Le concept de « groupes autochtones » par exemple n'est guère applicable dans une grande partie de l'Europe étant donné que seules quelques rares zones sont habitées par une population locale pouvant être qualifiée ainsi. Par conséquent, l'analyse des rares biens mentionnant des groupes autochtones (20 %) doit être effectuée au cas par cas et non pas sur la base de données agrégées au niveau régional ou sous-régional.

Données présentées dans le présent rapport

L'ensemble complet des statistiques établies à partir des données collectées au cours du deuxième cycle de soumission des Rapports périodiques figure aux annexes I et II. Pour illustrer le contenu du présent rapport, certains graphiques et tableaux ont été reproduits dans le corps du texte. Il convient de noter que l'analyse sur laquelle reposent ces tableaux et graphiques exclut les États parties ou les biens qui n'ont pas apporté de réponse à une question en particulier.

Biens en série et transfrontaliers

Pour les biens transfrontaliers et les biens en série transnationaux, seuls un gestionnaire de site et un point focal ont été désignés par les parties impliquées, et seul un questionnaire a été rempli. Si l'un des biens de cette catégorie possédait des composantes à la fois dans les pays du groupe A et dans ceux du groupe B, il appartenait aux points focaux de décider s'il devait être soumis dans le cadre du groupe A ou du groupe B.

Cependant, plusieurs gestionnaires de biens transfrontaliers et en série ont signalé que trop peu de place était accordée aux questions propres à ce type de bien dans la section II et qu'il ne leur était donc pas possible de donner un compte rendu approprié. En outre, les gestionnaires de sites et les points focaux ont indiqué qu'il était difficile de donner une seule réponse lorsqu'il existait des différences entre les composantes d'un bien. Les éléments tels que la situation juridique ou les systèmes de gestion, par exemple, peuvent différer considérablement d'une composante à l'autre, et le fait de ne pouvoir donner qu'une seule réponse (constituant une « moyenne » entre deux États parties ou plus) ne permet pas de refléter avec exactitude la situation.

Formulation des questions

Il convient de noter que les questionnaires anglais et français ne concordaient pas toujours parfaitement, ce qui a engendré des difficultés et des malentendus.

Certaines questions étaient formulées de telle sorte qu'elles n'ont pas toujours permis d'obtenir toutes les informations utiles attendues. En ce qui concerne le financement par exemple, même s'il est clair que les ONG sont fortement présentes dans toutes les sous-régions, la question ne faisait pas de distinction entre les ONG qui possèdent et/ou gèrent des biens du patrimoine mondial et celles qui fournissent un financement externe. De même, si l'importance du financement provenant du secteur privé était claire, les répondants ne pouvaient pas faire de distinction entre les financements philanthropiques et les financements pour la gestion des biens relevant de la propriété privée.

Ateliers et activités

Après le lancement du deuxième cycle de l'exercice de soumission de rapports périodiques pour l'Europe, un certain nombre de réunions sous-régionales ont été organisées en coopération avec les différents États parties, le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives ; ces réunions portaient principalement sur la préparation et la mise en œuvre du deuxième cycle de soumission des Rapports périodiques en Europe.

À la suite d'une approche de « formation des formateurs », il a été demandé aux points focaux de partager les connaissances acquises avec les gestionnaires de sites de leurs pays respectifs. Bon nombre d'États parties ont organisé des consultations et des ateliers nationaux pour soutenir la mise en œuvre du deuxième cycle de soumission des Rapports périodiques, ce qui a permis de renforcer davantage encore les réseaux des gestionnaires de sites et des autres parties prenantes responsables du patrimoine mondial au niveau national.

Le Centre du patrimoine mondial a présenté la plate-forme en ligne dédiée au Rapport périodique pour la région Europe et Amérique du Nord dans le [Manuel à l'usage des gestionnaires de sites sur le Rapport périodique](#). Ce manuel, préparé en collaboration avec la Fondation nordique du patrimoine mondial et avec le soutien financier de Monaco et de l'Espagne, est disponible en anglais, en français, en russe et en espagnol. Le Centre a également réalisé des [didacticiels vidéo](#) pour aider les points focaux et les gestionnaires de sites dans le processus de remplissage du questionnaire. En outre, à partir des retours reçus par le groupe A pendant le processus de remplissage, le Centre a créé un [document FAQ](#) pour faciliter le remplissage du questionnaire par le groupe B.

Des réunions, présentées dans le tableau ci-dessous, ont été organisées en étroite collaboration avec les pays hôtes (Allemagne, Azerbaïdjan, Belgique, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Malte, Pays-Bas, République tchèque, Roumanie, Suède).

Nom	Lieu	Date
Réunion finale pour l'exercice de soumission des Rapports périodiques dans la région Europe	Helsinki, Finlande	1-2 décembre 2014
Atelier de travail pour les points focaux des pays d'Europe centrale, de l'Est et du Sud-Est et les gestionnaires de sites d'Azerbaïdjan dans le cadre du deuxième cycle de l'exercice de soumission des Rapports périodiques	Bakou, Azerbaïdjan	29-31 octobre 2013
Atelier de travail pour les points focaux des pays d'Europe méditerranéenne dans le cadre du deuxième cycle de soumissions des Rapports périodiques	Florence, Italie	17-18 septembre 2013
Réunion de suivi sur l'exercice de soumission de rapports périodiques pour l'Europe de l'Ouest	Louvain, Belgique	19-21 janvier 2013
Réunion sur la mise en œuvre du deuxième cycle de l'exercice de soumission de rapports périodiques pour l'Europe centrale, de l'Est et du Sud-Est	Tbilissi, Géorgie	14-16 novembre 2012
Réunion pour l'Europe de l'Ouest, nordique, balte et méditerranéenne	Berlin, Allemagne	24-26 septembre 2012
Atelier sur la gestion pour les gestionnaires de sites du patrimoine mondial d'Europe du Sud-Est dans le cadre de la préparation du deuxième cycle de soumissions des Rapports périodiques pour l'Europe et l'Amérique du Nord	Sibiu, Roumanie	12-15 mai 2012

Atelier des points focaux nationaux des pays nordiques et baltes et des pays d'Europe de l'Ouest sur la préparation du deuxième cycle de l'exercice des Rapports périodiques	Reykjavik, Islande	18-21 octobre 2011
Réunion des points focaux nationaux des pays de l'Europe méditerranéenne sur la préparation du deuxième cycle de l'exercice des Rapports périodiques	La Valette, Malte	21-24 septembre 2011
Atelier des points focaux nationaux des pays d'Europe centrale, du Sud-Est et de l'Est sur la préparation du deuxième cycle de l'exercice des Rapports périodiques	Prague, République tchèque	26-27 mai 2011
Réunion de suivi sur l'exercice de soumission de rapports périodiques pour l'Europe de l'Ouest	Amersfoort, Pays-Bas	8-10 décembre 2010
Atelier des points focaux des pays nordiques et baltes sur la préparation des projets de déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle	Tallinn, Estonie	4-6 octobre 2010
Réunion de suivi sur l'exercice de soumission de rapports périodiques pour l'Europe méditerranéenne	Acre, Israël	12-18 mars 2010
Réunion de suivi sur l'exercice de soumission de rapports périodiques pour l'Europe de l'Ouest	Dublin, Irlande	14-16 décembre 2009
Réunion de suivi sur l'exercice de soumission de rapports périodiques pour les pays nordiques	Stockholm, Suède	9 décembre 2009

Par ailleurs, le Centre du patrimoine mondial a organisé plusieurs réunions lors d'événements parallèles aux sessions du Comité du patrimoine mondial ou de l'Assemblée générale en vue de la communication des résultats du deuxième cycle et du développement d'une plate-forme pour permettre aux points focaux d'échanger des points de vue sur leurs expériences.

Nom	Lieu	Date
Renforcement des capacités du patrimoine mondial en Europe	Doha, Qatar	22 juin 2014
Réunion d'information sur le deuxième cycle de l'exercice de soumission des Rapports périodiques pour la région Europe et Amérique du Nord	Doha, Qatar	19 juin 2014
Réunion d'examen en milieu de cycle sur le Rapport périodique en Europe et Amérique du Nord	Paris, France	22 novembre 2013
Échange et réunion d'information sur le deuxième cycle de l'exercice de soumission des Rapports périodiques pour la région Europe et Amérique du Nord	Phnom Penh, Cambodge	21 juin 2013
Initiative pour le renforcement des capacités pour la région de l'Europe centrale, de l'Est et du Sud-Est	Phnom Penh, Cambodge	19 juin 2013
Réunion informelle sur le deuxième cycle de soumission de rapports périodiques en Europe et Amérique du Nord	Saint-Pétersbourg, Russie	3 juillet 2012
Réunion informelle sur l'initiative pour le renforcement des capacités pour la région de l'Europe centrale, de l'Est et du Sud-Est	Saint-Pétersbourg, Russie	29 juin 2012
Réunion d'information : 2ème cycle de l'exercice du Rapport périodique en Europe et Amérique du Nord	Paris, France	9 novembre 2011
Réunion d'information sur la suite à donner au premier cycle des Rapports périodiques pour l'Europe	Séville, Espagne	27 juin 2009

Retours sur le deuxième cycle

Le fait que les points focaux nationaux et les gestionnaires de sites aient rempli le questionnaire constitue en soi un progrès majeur. En général, les gestionnaires de sites ont considéré que l'exercice de soumission des Rapports périodiques était relativement positif. Bien que l'interprétation des résultats soit assez délicate en raison de la grande diversité des biens et de la compréhension subjective du questionnaire par chaque répondant, l'exercice a donné un aperçu unique de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial situés en Europe.

La plupart des gestionnaires de sites ont indiqué que l'exercice leur avait permis de mieux comprendre les enjeux actuels en matière de gestion. Le renforcement de la coopération entre les parties prenantes a été souligné à plusieurs reprises comme un résultat positif ; il a également été mentionné que l'exercice était utile à l'élaboration des plans de gestion. De nombreuses expériences positives, de même que les avantages de l'inscription d'un site sur la Liste du patrimoine mondial, ont été décrits dans les commentaires, et il a souvent été suggéré de faire en sorte que le questionnaire reflète mieux les aspects positifs.

Dans les commentaires, les répondants ont demandé que les définitions des termes employés dans le questionnaire (attributs, renforcement des capacités, indicateurs, etc.) soient plus précises. Les répondants ont également suggéré que différents questionnaires soient élaborés en fonction de chaque type de biens. En outre, l'échelle de classement a parfois été jugée trop large ; le fossé entre « positif » et « inexistant » ou « moyen » et « excellent » ne permet pas toujours de donner un aperçu précis de la situation.

La diversité des types de biens du patrimoine mondial dans chaque sous-région limite l'intérêt et la pertinence de comparaisons sous-régionales dans de nombreux domaines. Une approche alternative aurait pu consister à analyser les résultats en fonction du type de biens (villes, monuments, paysages culturels, îles, etc.), ce qui a été suggéré par plusieurs États parties. Un tel classement n'existe cependant pas encore et il n'était pas possible d'en établir un pour les besoins de l'analyse.

1.3 Présentation générale des biens du patrimoine mondial situés en Europe

La Liste du patrimoine mondial recense les biens représentatifs du patrimoine mondial culturel et naturel considérés par le Comité du patrimoine mondial comme possédant une valeur universelle exceptionnelle. Lors de sa 38^e session (Doha, 2014), le Comité du patrimoine mondial a inscrit le 1 000^e bien de la Liste, ce qui porte le nombre total de biens du patrimoine mondial à 1 007 au moment de la rédaction du présent rapport. Un nombre considérable de ces biens, à savoir 44 % des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, sont situés en Europe.

Valeur universelle exceptionnelle : critères utilisés pour l'inscription

Le Comité du patrimoine mondial considère qu'un bien possède une valeur universelle exceptionnelle s'il répond à au moins l'un des critères énumérés au paragraphe 77 des *Orientations*. Ces critères ont été appliqués comme suit aux biens situés en Europe :

Critère et description	Culturel	Naturel	Mixte	Total	%*
Critère (i) « chef-d'œuvre du génie créateur humain »	132	0	4	136	30,8 %
Critère (ii) « échange d'influences considérable »	223	0	3	226	51,1 %
Critère (iii) « témoignage [...] exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation »	160	0	7	167	37,8 %
Critère (iv) « exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique »	294	0	6	300	67,9 %
Critère (v) « exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer »	53	0	6	59	13,3 %
Critère (vi) « associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances »	83	0	1	84	19,0 %
Critère (vii) « phénomènes naturels remarquables ou aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles »	0	20	8	28	6,3 %
Critère (viii) « grands stades de l'histoire de la terre »	0	23	2	25	5,7 %
Critère (ix) « processus écologiques et biologiques en cours »	0	16	3	19	4,3 %
Critère (x) « habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation <i>in situ</i> de la diversité biologique »	0	18	2	20	4,5 %

* Pourcentage des biens inscrits sur la base d'un critère donné.

N. B. : un bien peut être inscrit sur la base d'autant de critères que le Comité juge appropriés au moment de l'inscription.

Depuis le premier cycle de soumission des rapports périodique, le Comité du patrimoine mondial a inscrit 64 nouveaux biens situés en Europe sur la Liste du patrimoine mondial ; 52 sont des biens culturels et 12 des biens naturels. Ces nouvelles inscriptions ont été basées sur les critères montrés dans le tableau ci-dessous. Le critère (iv), « exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique », demeure le critère le plus utilisé pour l'inscription depuis la fin du premier cycle. Il est suivi du critère (ii), « échange d'influences considérable ». Concernant les critères naturels, c'est le (viii), « grands stades de l'histoire de la terre », qui s'est avéré le plus courant.

Nombre de biens inscrits en Europe par critère (2006-2014)										
Critère	(i)	(ii)	(iii)	(iv)	(v)	(vi)	(vii)	(viii)	(ix)	(x)
Utilisé (nombre de fois)	11	30	22	33	11	8	3	7	5	3

État de conservation

Outre la collecte et la mise à jour des informations fondamentales obligatoires, l'objectif du deuxième cycle de soumission des Rapports périodiques pour l'Europe était d'obtenir davantage d'informations sur l'état de conservation des biens du patrimoine mondial situés en Europe, et notamment des biens qui ne sont pas examinés actuellement par le Comité (ou qui pourraient, dans certains cas, n'avoir jamais fait l'objet de discussions par le Comité depuis leur inscription). Il existe un lien important entre le processus de soumission des Rapports périodiques et le suivi de l'état de conservation des biens par le Comité, les Organisations consultatives et le Centre du patrimoine mondial. En effet, le processus de soumission des Rapports périodiques prévoit une auto-évaluation par les autorités nationales et locales en charge d'un bien du patrimoine mondial, alors que les activités quotidiennes de suivi et les examens du Comité incluent des experts internationaux et apportent, de ce fait, un point de vue extérieur. Pris séparément, aucun de ces processus n'offre un aperçu complet et exact de la situation : l'un est axé sur les cas soulevant des problèmes connus, l'autre consiste en une

auto-évaluation subjective. Ensemble cependant, ces deux processus complémentaires donnent une idée plus juste de l'état de conservation des biens situés en Europe.

En moyenne, le Comité du patrimoine mondial examine tous les ans l'état de conservation d'environ 50 biens du patrimoine mondial situés en Europe. Depuis le premier cycle de soumission des Rapports périodiques, 586 rapports ont été présentés pour la région Europe. Ils concernaient 122 biens répartis dans 37 États parties. Ces rapports soulignaient que, pour la majorité des biens, la principale préoccupation concernait l'inadéquation des structures de gestion en place, suivie, par ordre décroissant, de la construction de logements, des infrastructures de transport de surface et de l'impact du tourisme, des visiteurs et/ou des installations de loisirs.

Sur les 443 biens européens actuellement inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, 4 sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril :

- Cathédrale de Bagrati et monastère de Ghélati (Géorgie)
- Monuments historiques de Mtskheta (Géorgie)
- Monuments médiévaux au Kosovo (Serbie)
- Liverpool – Port marchand (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Ces biens ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril en raison de menaces principalement liées à (par ordre décroissant de fréquence) : l'inadéquation des systèmes de gestion, l'habitat, les troubles civils et l'inadéquation du cadre juridique.

Depuis le premier cycle de soumission de rapports périodiques, le Comité a retiré deux biens de la Liste du patrimoine mondial en péril : la « Cathédrale de Cologne » (Allemagne) en 2006 (décision **30 COM 7A.30**) et la « Cité fortifiée de Bakou avec le palais des Chahs de Chirvan et la tour de la Vierge » (Azerbaïdjan) en 2009 (décision **33 COM 7A.25**).

En 2009, le Comité a retiré de la Liste du patrimoine mondial la « Vallée de l'Elbe à Dresde » (Allemagne) (décision **33 COM 7A.26**), inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril de 2006 à 2009. Le Comité a noté avec un vif regret que l'État partie avait manqué à ses obligations définies par la *Convention*, en particulier à l'obligation de protéger et de conserver la VUE, telle qu'inscrite, du bien, et a également regretté que les autorités n'aient pas interrompu la construction du pont de Waldschlösschen, qui a été jugée préjudiciable à la VUE du bien. Enfin, le Comité a considéré qu'une nouvelle proposition d'inscription liée au patrimoine de Dresde, qui justifie d'une valeur universelle exceptionnelle, pourrait être envisagée dans le futur.

Pour renforcer davantage encore le lien entre le processus de soumission des Rapports périodiques et le suivi de l'état de conservation des biens, et dans le cadre de la Stratégie de renforcement des capacités de 2011 (décision **35COM 9E**), le Centre du patrimoine mondial a commandé une série d'études sous-régionales pour évaluer les principaux besoins en matière de renforcement des capacités de chaque sous-région à partir des réponses aux questionnaires du deuxième cycle de soumission des Rapports périodiques, et plus particulièrement des rapports sur l'état de conservation présentés au Comité du patrimoine mondial depuis la fin du premier cycle de soumission des Rapports périodiques. Ces études ont été réalisées par des experts internationaux du patrimoine et leurs résultats ont été communiqués lors de la [Réunion finale pour le deuxième cycle de l'exercice de soumission des Rapports périodiques](#) (Helsinki, Finlande, 1-2 décembre 2014), au cours de laquelle ils ont été discutés par groupe sous-régional. Les études sont accessibles en tant que documents de travail sur la page Internet consacrée aux événements.

Les listes suivantes indiquent le nombre de rapports examinés par le Comité du patrimoine mondial par sous-région depuis le premier cycle de soumission des Rapports périodiques, ainsi que les principales menaces signalées au Comité.

Europe centrale, de l'Est et du Sud-Est

187 rapports ont été présentés au Comité (biens culturels : 71 %, naturels : 27 % et mixtes : 2 %). Ces rapports concernaient 41 des 124 biens de cette sous-région répartis dans 17 de ses 20 États parties.

Les principales menaces identifiées étaient les suivantes :

- Systèmes de gestion / plan de gestion (59 % des rapports présentés)
- Habitat (26 %)
- Impact du tourisme / des visiteurs / des installations de loisirs (21 %)
- Activités illégales (18 %)
- Cadre juridique (15 %)
- Activités de gestion (13 %)
- Infrastructures de transport de surface (12 %)
- Grandes infrastructures d'accueil et autres destinées aux visiteurs (12 %)
- Pollution des eaux de surface (12 %)

Europe méditerranéenne

74 rapports ont été présentés au Comité (biens culturels : 75 %, naturels : 14 % et mixtes : 11 %). Ces rapports concernaient 28 des 157 biens de cette sous-région répartis dans 7 de ses 11 États parties.

Les principales menaces identifiées étaient les suivantes :

- Systèmes de gestion / plan de gestion (64 % des rapports présentés)
- Habitat (43 %)
- Impact du tourisme / des visiteurs / des installations de loisirs (23 %)
- Infrastructures de transport de surface (19 %)
- Activités de gestion (14 %)
- Infrastructures de transport maritime (9 %)

Europe du Nord et pays baltes

20 rapports ont été présentés au Comité (biens culturels : 83 %, naturels : 17 %). Ces rapports concernaient 6 des 45 biens de cette sous-région répartis dans 4 de ses 8 États parties.

Les principales menaces identifiées étaient les suivantes :

- Habitat (70 %)
- Systèmes de gestion / plan de gestion (65 %)
- Effets liés à l'utilisation des infrastructures de transport (25 %)
- Déchets solides (25 %)
- Pollution des eaux de surface (25 %)
- Pétrole / gaz (25 %)
- Cadre juridique (25 %)

Europe de l'Ouest

112 rapports ont été présentés au Comité (biens culturels : 73 %, naturels : 24 % et mixtes : 3 %). Ces rapports concernaient 37 des 150 biens de cette sous-région répartis dans 8 de ses 10 États parties.

Les principales menaces identifiées étaient les suivantes :

- Systèmes de gestion / plan de gestion (42 % des rapports présentés)
- Habitat (29 %)
- Impact du tourisme / des visiteurs / des installations de loisirs (15 %)
- Infrastructures de transport de surface (13 %)
- Activités de gestion (9 %)

Il convient de noter que, si dans les rapports sur l'état de conservation présentés au Comité les problèmes de gestion apparaissent comme un facteur négatif important qui affecte les biens, les points focaux et les gestionnaires de sites ne les ont pas identifiés comme majeurs dans le questionnaire du Rapport périodique. Ceci découle probablement des différences de conception et de modes d'évaluation et les deux sources ont été prises en compte de façon équilibrée au moment de l'élaboration du Plan d'action pour l'Europe (voir la partie 4 de ce rapport).

1.4 Remerciements

Le Centre du patrimoine mondial réitère sa gratitude envers tous les États parties de la région pour leurs contributions financières à l'exercice de soumission des Rapports périodiques. Le Centre est particulièrement reconnaissant à l'Andorre, la Belgique (les Flandres), Monaco, aux Pays-Bas et au Portugal d'avoir fourni un soutien financier spécial à l'unité Europe et Amérique du Nord pour la préparation et la mise en œuvre du deuxième cycle de l'exercice de soumission de rapports périodique en 2012-2015.

Le Centre souhaite saluer la contribution essentielle à l'analyse des résultats des Rapports périodiques de l'équipe d'experts chargée des Rapports périodiques : Christopher Young, Katri Lisitzin et Pierre Galland.

Pour finir, le Centre remercie la Fondation nordique du patrimoine mondial, et en particulier Ole Sør Eriksen, vice-directeur de la Fondation, de son soutien à la mise en œuvre du deuxième cycle de soumission des Rapports périodiques, et notamment de l'assistance technique fournie à travers l'analyse préliminaire des résultats des Rapports périodiques de l'Europe, la préparation des ensembles de données nationales et les résumés quantitatifs présentés dans le présent rapport (voir les annexes I et II).

2 MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DU PATRIMOINE MONDIAL PAR LES ÉTATS PARTIES EUROPÉENS

RÉSULTATS DU QUESTIONNAIRE, SECTION I

Ce chapitre analyse les réponses données par les États parties européens dans la section I du questionnaire du Rapport périodique, laquelle section porte sur leur respect des dispositions de la *Convention du patrimoine mondial*. Au total, 48 des 49 États parties européens ont rempli et présenté le questionnaire. L'un des questionnaires a été soumis si tard qu'il n'a pas pu être pris en compte dans l'analyse statistique qui repose donc sur 47 pays. Il a cependant été pris en compte dans cette section.

Pour des raisons de commodité, la région Europe a été divisée en sous-régions aux fins de cet exercice :

- Pays nordiques et baltes (N-B) avec les réponses de 8 États parties ;
- Europe de l'Ouest (OUEST) avec les réponses de 9 États parties ;
- Europe méditerranéenne (MED) avec les réponses de 11 États parties ; et
- Europe centrale, de l'Est et du Sud-Est (ECESE) avec les réponses de 20 États parties (incluant une soumission tardive).

Les 49 États parties comprennent les 28 États membres de l'Union européenne (UE) et les quatre membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE).

Groupement sous-régional des États parties européens			
Sous-région des pays nordiques et baltes	Sous-région de l'Europe de l'Ouest	Sous-région de l'Europe méditerranéenne	Sous-région de l'Europe centrale, de l'Est et du Sud-Est
Danemark Estonie Finlande Islande Lettonie Lituanie Norvège Suède	Autriche Belgique France Allemagne Irlande Luxembourg Monaco Pays-Bas Suisse Royaume-Uni	Andorre Chypre Grèce Saint-Siège Israël Italie Malte Portugal Saint-Marin Espagne Turquie	Albanie Arménie Azerbaïdjan Biélorus Bosnie-Herzégovine Bulgarie Croatie République tchèque Géorgie Hongrie Monténégro Pologne République de Moldova Roumanie Fédération de Russie Serbie Slovaquie Slovénie Ex-République yougoslave de Macédoine Ukraine
Nombre total d'États parties par sous-région			
8 États parties	10 États parties	11 États parties	20 États parties
49 États parties			

Cette analyse repose sur le résumé quantitatif fourni par la Fondation nordique du patrimoine mondial et l'examen de la section I des questionnaires. Certains des tableaux du résumé statistique sont présentés dans ce chapitre, l'ensemble complet des statistiques figurant aux annexes du présent rapport.

2.1 Introduction

Cette partie visait tout d'abord l'obtention d'informations sur les principaux organes gouvernementaux responsables de la mise en œuvre de la *Convention*, les entités ayant participé à la préparation de la section I du Rapport périodique et les autres institutions clés.

Le principal organe gouvernemental était souvent un ministère (généralement de la culture ou de l'environnement) ou un organisme national du patrimoine. Dans certains cas, deux organismes étaient désignés comme principaux contacts : un dédié au patrimoine naturel et l'autre dédié au patrimoine culturel. Dans tous les cas, les organismes ou départements dédiés au patrimoine naturel et culturel qui n'étaient pas répertoriés en tant que principaux organes responsables entraient dans la catégorie des autres institutions clés. Dans un cas seulement, la Commission nationale pour l'UNESCO a été désignée comme étant le principal organe responsable. En outre, il est clairement apparu que les pays fédéraux ou quasi fédéraux requièrent des approches spécifiques.

	ECESE	MED	N-B	OUEST	TOTAL
Institutions gouvernementales chargées du patrimoine culturel et naturel	19	11	8	9	47
Commission nationale de l'UNESCO	15	6	3	5	29
Gestionnaires / coordinateurs de sites du patrimoine mondial	16	5	3	3	27
Organisations non gouvernementales	5	1	0	2	8
ICOMOS International	2	2	0	0	4
UICN International	2	0	0	0	2
ICCROM	0	0	0	0	0
Sections nationales / régionales de l'ICOMOS	11	5	1	2	19
Sections nationales / régionales de l'UICN	2	1	0	0	3
Experts extérieurs	8	1	2	1	12
Baillleurs de fonds	1	0	0	0	1
Autres	3	3	1	0	7

Question 1.3 – Entités ayant participé à la préparation de la section I du Rapport périodique

Comme on pouvait s'y attendre, les organes gouvernementaux responsables de la mise en œuvre de la *Convention* ont toujours participé à la préparation de la section I du questionnaire, alors que les autres organismes ont participé à divers degrés. La Commission nationale pour l'UNESCO a joué un rôle dans 29 des 47 États parties (71 %). Le taux de participation le plus faible revient à la sous-région N-B (38 %) et le plus élevé à la sous-région ECESE (79 %). Le pourcentage des gestionnaires de sites ayant participé à la section I est analogue dans tous les États parties. La participation sous-régionale présente quant à elle une diversité comparable (la plus importante est observée dans la sous-région ECESE et la plus faible dans les sous-régions OUEST et NB).

Relativement peu d'États parties (8 au total) ont mobilisé des organisations non gouvernementales (ONG). Il s'agit, pour la plupart, de pays de la sous-région ECESE, seules quelques rares ONG ayant été mobilisées dans les autres sous-régions. Il a très peu été fait appel à l'ICOMOS International ou à l'UICN. Les experts extérieurs en revanche ont davantage été sollicités. Par ailleurs, environ un tiers des États parties ont fait appel à leur section nationale de l'ICOMOS. Ce sont les pays de la sous-région ECESE qui ont le plus souvent eu recours à des sources non gouvernementales.

2.2 Inventaires / listes / registres du patrimoine culturel et naturel

L'identification des potentiels biens du patrimoine mondial est l'une des exigences de l'article 4 de la *Convention*. L'identification du patrimoine est également implicite dans les exigences de l'article 5 concernant l'élaboration de mesures pour la protection, la conservation et la mise en valeur efficaces et actives de tous les biens du patrimoine culturel et naturel situés sur le territoire de chaque État partie. La réalisation d'un inventaire de ce patrimoine constitue une première étape essentielle vers cet objectif.

Tous les États parties disposent d'inventaires au niveau national ou régional, et la plupart en sont également dotés au niveau local. Dans de nombreux cas, la différence entre national et régional traduit une structure fédérale ou quasi fédérale dans laquelle la responsabilité concernant les inventaires se situe au niveau des provinces / États ; il se peut alors qu'aucun inventaire n'existe au niveau national. Dans la plupart des cas, l'inventaire était tenu en vue d'être mené à terme. Les répondants ont estimé que la plupart des inventaires reflétaient adéquatement la diversité du patrimoine culturel et naturel. Dans une grande majorité des cas, les inventaires servent autant à protéger le patrimoine culturel que le patrimoine naturel.

Les inventaires sont souvent utilisés pour identifier les biens à inscrire sur la Liste indicative. Ce n'était cependant pas le cas dans près d'un tiers des États qui utilisent probablement d'autres moyens d'identification et de sélection. Dans certains cas, ceci peut refléter l'intérêt politique que présente l'inscription de sites sur la Liste indicative comme première étape vers l'inscription au patrimoine mondial.

Dans l'ensemble de l'Europe, la plupart des États parties disposent d'inventaires complets ou sans cesse mis à jour au niveau national ou fédéral, selon la structure de gouvernance de l'État concerné. Les inventaires établis au niveau local semblent moins systématiquement menés à terme.

Dans la sous-région ECESE, 75 % des États parties ont achevé leur inventaire du patrimoine culturel. Dans les autres sous-régions, les pourcentages à cet égard sont les suivants : 73 % pour la sous-région MED, 88 % pour la sous-région N-B et 78 % pour la sous-région OUEST. Les autres en sont à un stade avancé de leur travail d'inventaire. La situation aux niveaux régional et local est moins uniforme : certains États parties n'ont établi d'inventaire à aucun de ces niveaux subsidiaires, et plusieurs déclarent en être à un stade moins avancé au niveau régional / local que national. Dans une grande majorité des États parties, l'inventaire est géré par le gouvernement au niveau national ou des régions / États.

Le pourcentage d'États parties européens qui ont mené à terme et/ou actualisent en permanence leur inventaire du patrimoine naturel au niveau national est légèrement plus faible (68 %). Il est de 74 % pour la sous-région ECESE et de 73 % pour la sous-région MED. Un des États parties de cette dernière ne possède pas d'inventaire, car il est entièrement urbain. Dans la sous-région N-B, 63 % des États parties ont mené à terme et/ou actualisent en permanence leur inventaire, alors que seuls 56 % des États parties de la sous-région OUEST disposent d'un tel inventaire. La plupart des pays ont réalisé des inventaires détaillés sur des aspects particuliers de leur patrimoine naturel (inventaires des zones humides (Ramsar), listes rouges, zones importantes pour la conservation des oiseaux, aires protégées, etc.).

Dans l'ensemble de l'Europe, 78 % des États parties – dont ceux ayant déclaré que leurs inventaires ne sont pas terminés – ont indiqué que leurs inventaires du patrimoine culturel et

naturel, que ce soit au niveau national ou régional, reflètent adéquatement la grande diversité de leur patrimoine. Ce pourcentage s'élève à 91 % pour la sous-région MED et descend à 74 % pour la sous-région ECESE.

Tous les États parties européens, excepté un, ont affirmé que leur inventaire était fréquemment utilisé pour protéger le patrimoine culturel. La situation est légèrement moins positive en ce qui concerne le patrimoine naturel étant donné que seuls 39 États parties indiquent que leur inventaire est utilisé dans ce but. Les huit autres États parties se situent dans l'ensemble de la région, à l'exception de la sous-région OUEST.

Dans l'ensemble, deux tiers des États parties utilisent fréquemment leurs inventaires pour élaborer leur Liste indicative. Huit États parties utilisent parfois leurs inventaires pour identifier les biens à inscrire sur leur Liste indicative, alors que huit autres, répartis dans l'ensemble de la région, à l'exception de la sous-région ECESE, n'utilisent pas leurs inventaires dans ce but.

2.3 Listes indicatives

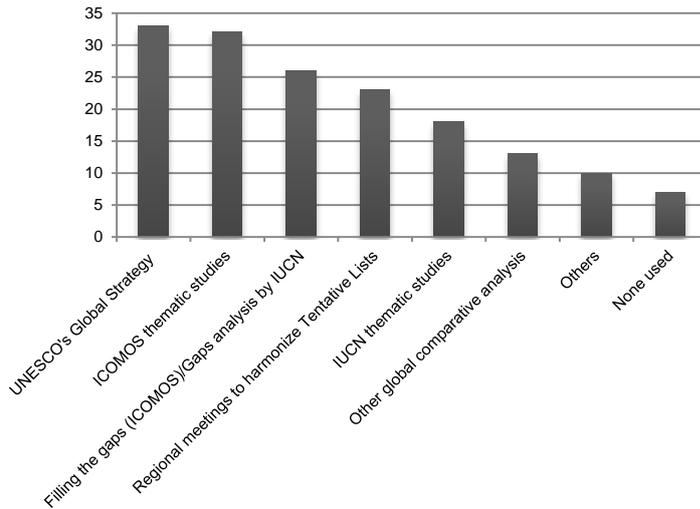
Conformément aux paragraphes 62 à 73 des *Orientations* (2013), les États parties sont encouragés à soumettre une Liste indicative recensant les sites culturels et/ou naturels qui, selon eux, possèdent une valeur universelle exceptionnelle et méritent donc d'être inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Les États parties doivent soumettre leur Liste indicative au Centre du patrimoine mondial au moins un an avant la soumission d'une candidature. Ils sont encouragés à réexaminer et à représenter leur Liste indicative au moins une fois tous les dix ans.

Les Listes indicatives sont des outils incontournables qui permettent aux États parties d'identifier et de planifier leurs futures propositions d'inscription. Elles sont également de précieux instruments de planification au niveau international, car elles permettent d'identifier les possibles coopérations pour les futures propositions d'inscription.

Les États parties ont été invités à identifier les outils utilisés et les organismes ayant pris part à la préparation de leur Liste indicative. Ils ont également été invités à indiquer qui est responsable de l'approbation de la Liste indicative et de sa soumission au Centre du patrimoine mondial. Il leur a été demandé de lister toutes les propositions d'inscription projetées pour les six prochaines années et s'ils prévoyaient de réviser leur Liste indicative au cours de cette période.

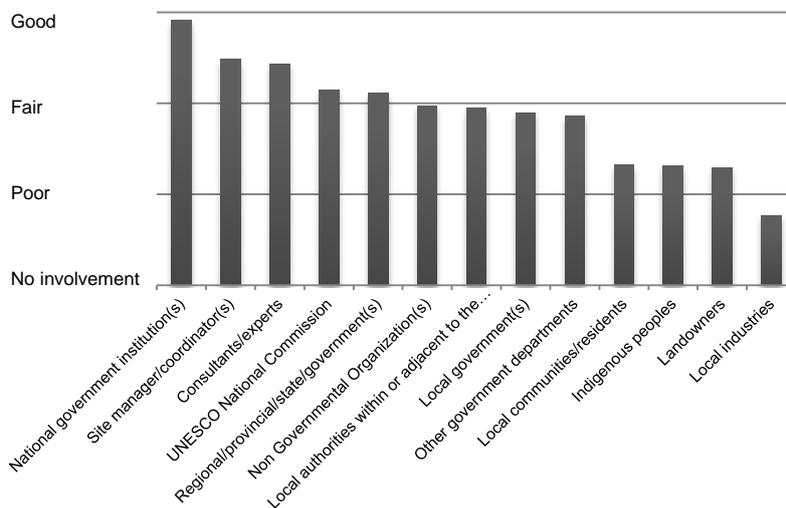
Tous les États parties européens sont dotés d'une Liste indicative, à l'exception du Saint-Siège, du Luxembourg, de Monaco et de Saint-Marin. Ces États parties sont relativement petits et le Saint-Siège est déjà inscrit dans son intégralité sur la Liste du patrimoine mondial. Les États parties appliquent des approches différentes concernant la révision de leur Liste indicative. Bon nombre d'entre eux révisent désormais leur liste dans son ensemble en une seule fois, alors que d'autres ajoutent ou retirent des sites de façon plus ponctuelle. D'autres encore combinent ces deux approches. Il est évident que les propositions transnationales, qui doivent souvent être ajoutées en dehors du processus normal d'un État partie afin de répondre aux besoins des autres partenaires, ont un impact sur le processus de révision.

Dans l'ensemble de l'Europe, 38 États parties prévoient de mettre à jour leur Liste indicative au cours des six prochaines années. Plusieurs des États parties restants ont révisé leur liste récemment. Sur les quatre États parties ne possédant pas de Liste indicative, deux ne prévoient pas d'en établir une. Plusieurs États parties ont déjà révisé leur Liste indicative depuis la soumission de leur Rapport périodique.



Question 3.2 – Outils utilisés pour l'évaluation préliminaire de la valeur universelle exceptionnelle potentielle¹

Les États parties ont été invités à identifier les outils qu'ils ont le plus fréquemment utilisés pour préparer leur Liste indicative. Les plus courants dans l'ensemble de l'Europe sont la Stratégie globale, les études thématiques de l'ICOMOS et les analyses de lacunes de l'ICOMOS et de l'UICN. Vingt-deux pays mettent à profit les réunions régionales pour harmoniser leurs Listes indicatives, alors que certains États parties ne semblent pas harmoniser leur Liste indicative avec celle de leurs voisins immédiats. Les réunions régionales semblent néanmoins réparties de façon plus ou moins égale dans l'ensemble de l'Europe.



Question 3.3 – Degré d'implication dans la préparation de la Liste indicative (N/C non inclus)

Comme on pouvait s'y attendre, tous les États parties ayant l'intention de soumettre une Liste indicative mise à jour ont affirmé que l'institution nationale responsable de la *Convention du*

¹ Note : pour des raisons techniques, le texte des graphiques et diagrammes présentés dans ce rapport n'a pu être traduit en français.

patrimoine mondial avait démontré un bon engagement dans la préparation des Listes indicatives. L'engagement des gouvernements régionaux ou locaux s'est avéré très divers, à l'image des multiples systèmes gouvernementaux des différents États parties. Les Commissions nationales ont témoigné d'un bon engagement dans environ 70 % des pays des sous-régions ECESE et MED, mais étaient moins engagées dans les sous-régions OUEST et N-B.

Les gestionnaires de sites et les consultants ont tous deux fait preuve d'un haut niveau d'engagement, bien qu'il se soit avéré moins important dans la sous-région MED que dans le reste de l'Europe. L'engagement au niveau local n'était généralement pas aussi bon. Ce sont les autorités locales qui ont témoigné du plus fort engagement, celui-ci étant moins important de la part des communautés locales, des groupes autochtones (au regard du nombre relativement faible d'États parties ayant évalué leur engagement) et des propriétaires fonciers. C'est dans la sous-région OUEST que les communautés locales ont fait preuve du plus fort engagement, et dans la sous-région MED qu'il était le plus faible.

Dans l'ensemble, l'impression qui se dégage des réponses à cette question est que la révision des Listes indicatives est encore très centralisée ; l'engagement local pourrait clairement être plus important dans certaines parties de l'Europe.

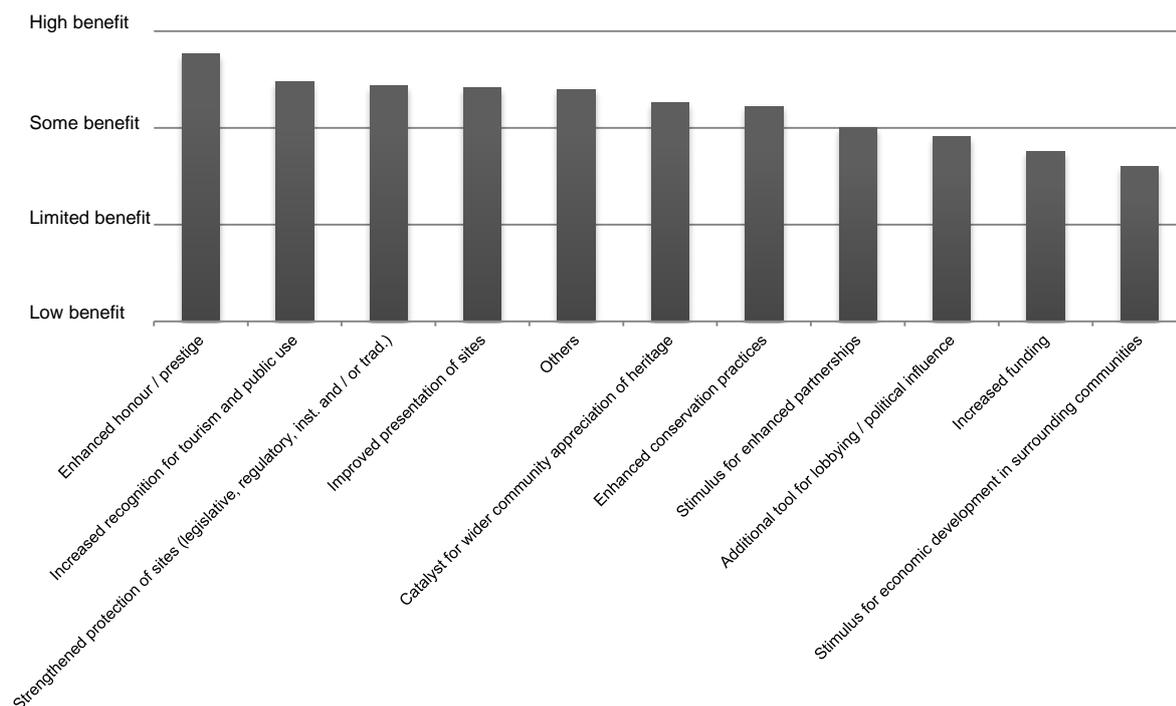
Neuf États parties n'ont pas indiqué quelles propositions d'inscription sont susceptibles d'être soumises au cours des six prochaines années. Trente-neuf États parties ont identifié 128 biens qu'ils souhaitent proposer pour inscription au cours des six prochaines années, ce qui donne une moyenne d'un peu plus de trois propositions d'inscription par État partie. Le nombre de potentiels nouveaux biens du patrimoine mondial est en fait inférieur, car ces 128 biens incluent plusieurs propositions d'inscription resoumises, des modifications significatives de limites pour des biens déjà inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ou des entrées multiples correspondant à un certain nombre de propositions transfrontalières ou transnationales. Certaines d'entre elles, comme les « Sites vikings d'Europe du Nord » et les « Frontières de l'Empire romain », sont associées à un nombre significatif d'États parties et peuvent donc apparaître jusqu'à six fois.

2.4 Propositions d'inscription

Pour qu'un bien soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, il doit d'abord être proposé par l'État partie concerné avant d'être soumis à une évaluation rigoureuse par les Organisations consultatives, qui adressent une recommandation au Comité du patrimoine mondial. Le processus complet dure au moins 18 mois, à partir de la présentation du dossier de proposition d'inscription à la session du Comité du patrimoine mondial au cours de laquelle la proposition d'inscription sera examinée. Il a été demandé aux États parties de valider une liste de leurs précédentes propositions d'inscription, comprenant aussi bien celles ayant abouti que les autres, puis d'évaluer le degré d'engagement d'une série d'organismes dans leur préparation. Enfin, il leur a été demandé d'identifier les avantages perçus de l'inscription d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial.

Dans tous les États parties, excepté un, l'institution nationale responsable de la *Convention* a témoigné d'un bon engagement dans la préparation du plus récent dossier de proposition d'inscription. À quelques exceptions près, l'engagement de la Commission nationale s'est avéré satisfaisant. Les Commissions nationales sont généralement davantage engagées dans le processus de proposition d'inscription dans la sous-région ECESE qu'ailleurs.

L'engagement des autorités locales au sein des limites et/ou des zones tampons des biens proposés est, dans la plupart des cas, satisfaisant ou moyen. L'engagement des résidents locaux et des propriétaires fonciers, de même que celui des ONG, varie d'inexistant à bon. Les consultants et les experts ainsi que les gestionnaires de sites / coordinateurs, ont, quant à eux, fait preuve d'un engagement satisfaisant. Il ressort des réponses que le processus est généralement piloté par l'institution nationale responsable de la *Convention*, et qu'il est largement soutenu par les consultants ou les experts externes, ainsi que les gestionnaires des sites proposés eux-mêmes. De même que pour les Listes indicatives, l'engagement des autres entités au niveau local semble moins important, le plus fort engagement local étant constaté dans les sous-régions N-B et OUEST et le plus faible dans la sous-région ECESE.



Question 4.3 – Avantages perçus de l'inscription des biens sur la Liste du patrimoine mondial (N/C non inclus)

Les États parties ont identifié un grand nombre d'avantages découlant de l'inscription d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial. Le meilleur avantage perçu résidait dans le renforcement de l'honneur et du prestige. Cette perception était relativement uniforme dans l'ensemble de l'Europe. Le deuxième avantage par ordre d'importance, plus fortement perçu dans la sous-région ECESE et plus faiblement perçu dans la sous-région N-B, consistait en une reconnaissance accrue en matière de tourisme et d'utilisation publique. Le renforcement de la protection des biens et l'amélioration de leur mise en valeur étaient relativement proches, et considérés de façon assez uniforme dans l'ensemble de l'Europe. Plusieurs des avantages ont été plus fortement reconnus dans certaines sous-régions que dans d'autres. Certains par exemple ont été plus fortement perçus dans la sous-région ECESE : l'augmentation du financement, le renforcement de la défense d'intérêts, la stimulation du renforcement des partenariats et la stimulation du développement économique.

2.5 Élaboration d'une politique générale

Il a été demandé à chaque État partie de donner une réponse concernant les exigences générales de l'article 5 de la *Convention* : « assurer une protection et une conservation aussi efficaces et une mise en valeur aussi active que possible du patrimoine culturel et naturel situé sur leur territoire ». Cet article liste une série de mesures que doit prendre chaque État partie :

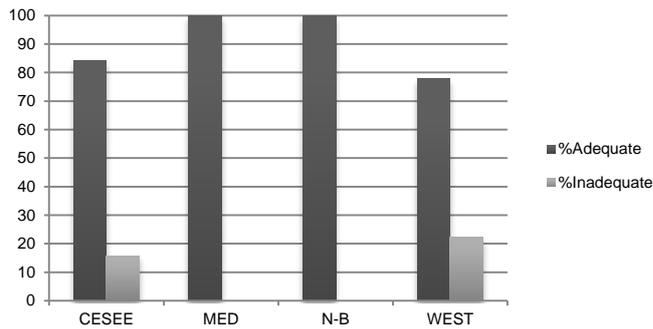
- a) *adopter une politique générale visant à assigner une fonction au patrimoine culturel et naturel dans la vie collective, et [...] intégrer la protection de ce patrimoine dans les programmes de planification générale ;*
- b) *instituer sur leur territoire, dans la mesure où ils n'existent pas, un ou plusieurs services de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel et naturel, dotés d'un personnel approprié, et disposant des moyens lui permettant d'accomplir les tâches qui lui incombent ;*
- c) *développer les études et les recherches scientifiques et techniques et perfectionner les méthodes d'intervention qui permettent à un État de faire face aux dangers qui menacent son patrimoine culturel ou naturel ;*
- d) *prendre les mesures juridiques, scientifiques, techniques, administratives et financières adéquates pour l'identification, la protection, la conservation, la mise en valeur et la réanimation de ce patrimoine ;*
- e) *favoriser la création ou le développement de centres nationaux ou régionaux de formation dans le domaine de la protection, de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel et [...] encourager la recherche scientifique dans ce domaine.*

Il a été demandé aux États parties de rendre compte de la législation existante, de son adéquation et de son applicabilité, de la mesure dans laquelle ils ont adhéré à d'autres législations internationales sur la protection du patrimoine culturel et naturel et, pour finir, de la mesure dans laquelle la conservation de ce patrimoine est intégrée à des programmes de planification d'ensemble ou à plus grande échelle.

Tous les pays sont dotés d'une législation en matière de protection de l'environnement culturel et naturel. La nature de cette législation varie en fonction des traditions juridiques de chaque pays. Elle dépend également du système de gouvernance des États parties qui peuvent être fédéraux, quasi fédéraux ou unitaires. Dans la plupart des cas, la législation a changé depuis le premier cycle de soumission des Rapports périodiques.

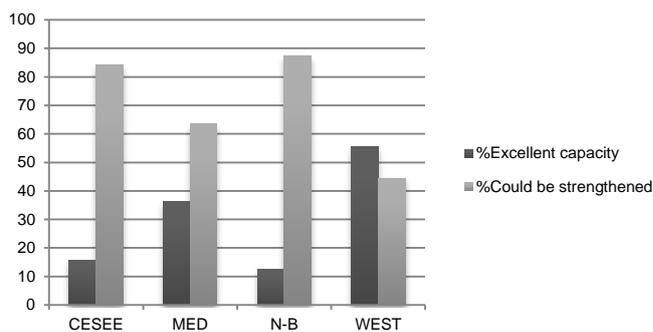
Seuls 7 des 48 États parties ont validé la liste des dispositions législatives qu'ils avaient présentée lors du dernier cycle de soumission des Rapports périodiques. Tous les autres ont fait part de changements au cours des neuf dernières années. De même, tous les États parties, excepté un, ont dû mettre à jour la liste des conventions internationales qu'ils ont ratifiées.

Adéquation et application du cadre juridique



Question 5.4 – Le cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation) est-il adapté à l'identification, la conservation et la protection du patrimoine culturel et naturel de l'État partie ?

Dans l'ensemble de la région, 43 États parties sur 48 jugent leur législation adaptée. Ceci était le cas de tous les États parties des sous-régions N-B et MED, mais seulement de 80 % des États parties de la sous-région OUEST et 85 % des États parties de la sous-région ECESSE. Seuls cinq États parties considèrent donc que leur législation n'est pas adaptée.



Question 5.5 – Le cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation) relatif à l'identification, la conservation et la protection du patrimoine culturel et naturel de l'État partie peut-il être appliqué ?

Les répondants ont exprimé des doutes quant à l'applicabilité de leur législation. Tous les États parties de la sous-région N-B hormis un (88 %) ont affirmé que l'application de leur cadre juridique pourrait être renforcée. En Europe de l'Ouest, 4 pays sur 9 (44 %) ont indiqué que les capacités et ressources existantes pouvaient être renforcées. Seuls trois États parties de la sous-région ECESSE (15 %) et quatre de la sous-région MED (36 %) ont déclaré que les capacités et les ressources disponibles pour appliquer la législation étaient excellentes. Aucun État partie n'a indiqué ne pas posséder malgré tout la capacité d'appliquer la législation. La situation est néanmoins peu encourageante. Il est intéressant de noter que les gestionnaires de sites sont plus optimistes quant à l'efficacité de la législation (voir le chapitre 2, section 2.4.2).

Tous les pays ont établi la liste des diverses conventions qu'ils ont ratifiées. Outre d'autres conventions de l'UNESCO et plusieurs accords sur le patrimoine naturel tels que les Conventions de Bonn et de Berne, la plupart des pays ont ratifié une partie ou la totalité des conventions du patrimoine culturel du Conseil de l'Europe. Certains pays ont inclus dans leur liste plusieurs directives pertinentes de l'UE, telles que celles relatives aux oiseaux, aux habitats et à l'eau, contrairement à d'autres qui y sont pourtant certainement associés en tant

qu'États membres de l'UE. D'autres législations de l'UE sont également pertinentes, et notamment les directives relatives à l'Évaluation de l'impact environnemental et à l'Évaluation environnementale stratégique, qui couvrent toutes deux le patrimoine, mais n'ont été que rarement mentionnées. La plupart des États parties ont indiqué que le niveau de coordination et d'intégration des conventions internationales était adéquat au niveau national.

Sur les 48 États parties ayant répondu, 34 ont déclaré que le niveau de coordination et d'intégration de la mise en œuvre des conventions internationales dans l'élaboration des politiques nationales pour la conservation, la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel était adéquat. Dans la sous-région ECESE, près de la moitié (neuf) des États parties ont indiqué que la coordination et l'intégration étaient limitées. Les préoccupations à cet égard étaient beaucoup plus faibles dans les trois autres sous-régions.

Exigences de l'article 5(a) de la Convention

Il a été demandé aux États parties d'évaluer dans quelle mesure leurs politiques assignaient une fonction au patrimoine culturel et naturel dans la vie des communautés. Malgré leur diversité, les réponses ont révélé qu'il existait des possibilités d'améliorations concernant cette exigence de la *Convention*.

	Effectivement mises en œuvre	Certains manquements dans la mise en œuvre	Ponctuelles (ad hoc)	Pas de politique
ECESE	3	12	4	0
MED	2	5	3	1
N-B	1	4	3	0
OUEST	6	3	0	0
TOTAL	12	24	10	1

Question 5.8 – Politiques générales de l'État partie qui donnent une fonction au patrimoine dans la vie communautaire

Dans l'ensemble de l'Europe, seuls 12 États parties ont déclaré que leurs politiques étaient efficaces ; 24 autres ont affirmé que la mise en œuvre de leurs politiques présentait des défauts. Dix États parties ont indiqué qu'elles répondaient ponctuellement à cet objectif, et un autre qu'il n'était doté d'aucune politique. Les taux relatifs à la mise en œuvre efficace des politiques variaient de 13 % pour la sous-région N-B à 66 % pour la région OUEST, en passant par 16 % pour la sous-région ECESE et 18 % pour la région MED.

	Effectivement mises en œuvre	Certains manquements dans la mise en œuvre	Ponctuelles (ad hoc)	Pas de politique
ECESE	3	13	2	1
MED	2	5	4	0
N-B	1	6	1	0
OUEST	6	2	1	0
TOTAL	12	26	8	1

Question 5.9 – Intégration du patrimoine dans des programmes de planification d'ensemble / à plus grande échelle

Deux tiers des États parties de la sous-région OUEST ont affirmé que la conservation du patrimoine naturel et culturel était bien intégrée à des programmes de planification d'ensemble ou à plus grande échelle, et que leurs politiques étaient efficacement intégrées. Les appréciations des autres sous-régions étaient beaucoup plus négatives.

Cependant, si l'on se penche uniquement sur l'existence de politiques, qu'elles soient efficacement ou non mises en œuvre, la situation est quelque peu différente : un peu moins des deux tiers des États parties de la sous-région N-B, environ trois quarts de ceux des sous-régions MED et ECESE et tous ceux de la sous-région OUEST sont dotés de politiques visant à donner au patrimoine culturel et naturel une fonction dans la vie des communautés. Alors qu'un peu moins des deux tiers des États parties de la sous-région MED ont des politiques visant l'intégration du patrimoine dans des programmes de planification d'ensemble / à plus grande échelle, les trois autres sous-régions affichent des résultats supérieurs à 80 %.

2.6 État des services relatifs à la protection, la conservation et la mise en valeur

Cette section proposait tout d'abord d'examiner le degré de participation des principales agences chargées du patrimoine culturel et naturel à l'identification, la conservation, la protection et la mise en valeur de ce patrimoine, le degré de participation des autres organismes gouvernementaux à ce travail, et le degré de coopération entre les différents niveaux du gouvernement. Il a également été demandé aux États parties d'indiquer si les services fournis par les agences chargées de la conservation du patrimoine étaient adéquats.

Tous les États parties ont déclaré que la coopération entre les principales agences chargées du patrimoine culturel et naturel était efficace ou adéquate. Quarante ont affirmé que la coopération des autres parties du gouvernement était efficace ou adéquate, mais sept ont indiqué qu'elle était limitée. L'un de ces États parties se situait dans la sous-région OUEST, trois autres dans la sous-région MED et les trois derniers dans la sous-région ECESE. Six États parties ont indiqué que la coopération entre les différents niveaux du gouvernement était limitée alors que tous les autres ont affirmé qu'elle était adéquate ou efficace. Ces six États parties se situaient dans les sous-régions MED et ECESE.

Il a été demandé aux répondants d'évaluer l'adéquation des services fournis par les agences et les institutions chargées du patrimoine concernant la conservation, la protection et la mise en valeur des biens du patrimoine mondial dans chaque pays. Dans la sous-région ECESE, 20 % des États parties ont fait état d'une certaine capacité, les autres affirmant que la capacité était adéquate. Aucun pays de la sous-région ECESE n'a indiqué que la capacité était excellente. Dans la sous-région MED, environ un tiers des États parties ont fait mention d'une certaine capacité et un autre tiers a affirmé que la capacité était excellente. Un peu moins de la moitié des pays sont convenus que la capacité était adéquate. Seul un pays de la sous-région N-B et trois de la sous-région OUEST ont répondu que la capacité était excellente. Tous les autres hormis un ont indiqué que les services étaient adéquats. Les réponses de la sous-région OUEST étaient plus positives que celles de la sous-région N-B.

Rares sont les États parties à avoir commenté cette section. Parmi ceux ayant formulé des commentaires, l'un a attribué l'inadéquation des services au manque de ressources et un autre à une législation dépassée. D'autres ont rappelé que la situation pouvait aussi varier au sein d'un même pays. Dans l'ensemble, il apparaît clairement que la capacité des services relatifs au patrimoine peut être améliorée en Europe, mais que les services sont, pour l'essentiel, au moins adéquats.

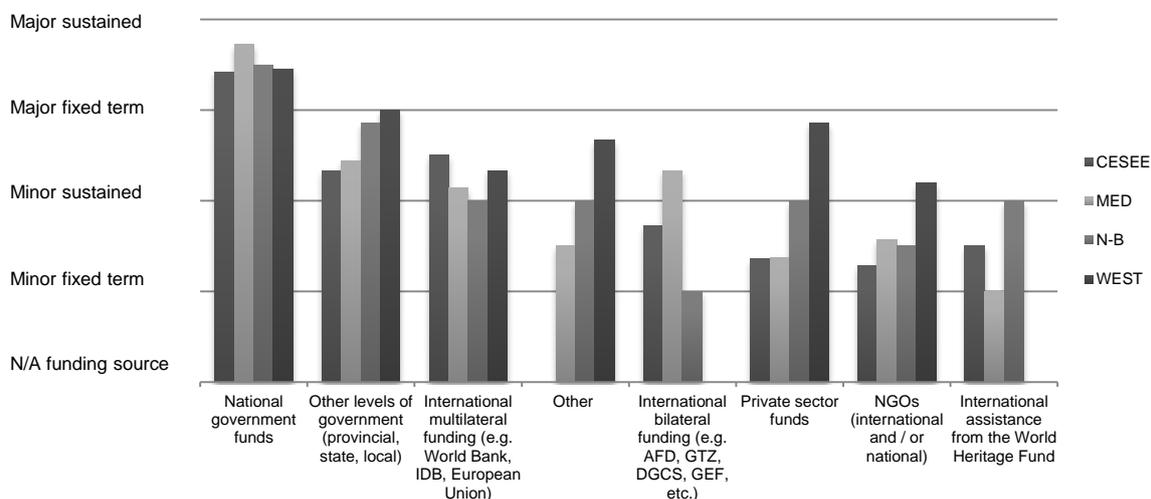
2.7 Études et recherches scientifiques et techniques

Seuls trois pays de la région Europe (l'Allemagne, Malte et la Roumanie) ont indiqué qu'ils possèdent un programme de recherche complet spécifiquement dédié au patrimoine mondial. 70 % des États parties ont fait état de quelques travaux de recherche, les autres (11) ont déclaré qu'aucun n'était spécifiquement lié au patrimoine mondial.

Il a été demandé aux États parties de lister les projets de recherche. Plusieurs ont noté que la majorité des travaux de recherche se déroulaient au niveau des sites et qu'ils étaient parfois liés à la préparation d'un dossier de proposition d'inscription. Un certain nombre de projets ont été listés : des études archéologiques ou architecturales visant à améliorer les connaissances relatives aux biens du patrimoine mondial, mais aussi des études sur les avantages économiques actuels ou potentiels de l'inscription au patrimoine mondial.

2.8 État des ressources financières et humaines

Un grand nombre de sources de financement ont été identifiées. Il a été demandé aux États parties de distinguer, dans la même question, les sources de financement durable (qui se poursuivent d'année en année) et les financements à durée déterminée, généralement liés à des projets spécifiques. Avec le recul, il aurait peut-être été plus judicieux de poser deux questions distinctes : l'une concernant le financement durable (les revenus) et l'autre le financement à durée déterminée (principalement le financement en capital), car la forme de la question ne permettait pas aux États parties de préciser si une même source fournissait à la fois un financement durable et un financement à durée déterminée, ce qui est souvent le cas des gouvernements. Les réponses à cette question ne sont donc pas aussi utiles que prévu.



Question 8.1 - Sources de financement

Importance relative des sources de financement dans les sous-régions, par ordre décroissant (EUR). N/C et manquant non inclus.

Il apparaît cependant clairement que la source de financement la plus importante provient toujours du gouvernement. Les sources les plus courantes concernant le financement durable provenaient du gouvernement aux niveaux national et autres, des ONG dans certains pays et

du secteur privé dans un nombre sensiblement plus important de pays. Ceci reflète normalement le degré d'appartenance des biens individuels au secteur privé.

Le Fonds du patrimoine mondial a constitué une source de financement, principalement mineure à durée déterminée, dans l'un des États parties de la sous-région N-B, trois de la sous-région MED et huit de la sous-région ECESE. Toutes les sous-régions ont fait mention d'un financement multilatéral. Aucune distinction entre les sources (UE, Banque mondiale, Banque interaméricaine de développement, etc.) n'a été faite dans les réponses, mais il est probable que la plupart provenaient de l'UE, notamment dans les sous-régions N-B et OUEST. Onze États parties (plus de 50 %) de la sous-région ECESE, trois de la sous-région MED et un de la sous-région N-B ont fait mention d'un financement international bilatéral.

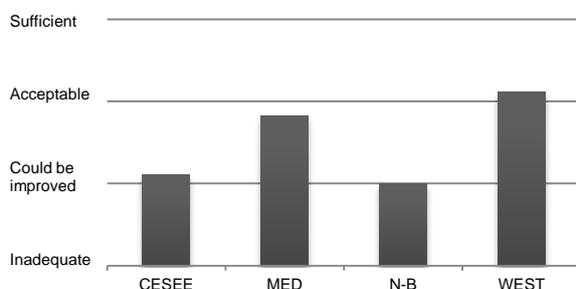
Le financement (international et national) fourni par les ONG s'est avéré significatif dans l'ensemble des sous-régions (dans 74 % des États parties de la sous-région ECESE, 64 % dans la sous-région MED, 55 % dans la sous-région OUEST et 50 % dans la sous-région N-B.) La question ne faisait pas de distinction entre les ONG qui possèdent et gèrent des biens du patrimoine mondial et celles qui fournissent un financement externe. Le financement accordé par le secteur privé s'est, lui aussi, révélé omniprésent, mais les répondants ne pouvaient pas faire de distinction entre les financements philanthropiques et la gestion des biens relevant en intégralité ou en partie de la propriété privée.

Dans l'ensemble, les sources de financement utilisées sont très diverses. Il apparaît cependant clairement que la principale source de financement provient des gouvernements nationaux.

Il a été demandé aux États parties de préciser s'ils avaient aidé à la création de fondations ou d'associations nationales publiques et privées ayant pour but de réunir des fonds pour la protection du patrimoine mondial, comme stipulé dans l'article 17 de la *Convention*. Neuf États parties de la sous-région ECESE et trois dans chacune des sous-régions MED, N-B et OUEST ont agi de la sorte, ce qui correspond à 38 % des États parties européens.

Il a également été demandé aux États parties d'indiquer s'ils disposaient de politiques nationales permettant d'affecter les revenus des sites à la conservation et à la protection du patrimoine culturel et naturel dans son ensemble. Ceci est le cas de quatorze des vingt États parties de la sous-région ECESE, six de la sous-région MED, quatre de la sous-région N-B et trois de la sous-région OUEST, ce qui correspond à 56 % des États parties européens. Dans d'autres États parties, les revenus de certains sites doivent encore être affectés à leur conservation et protection au cas par cas.

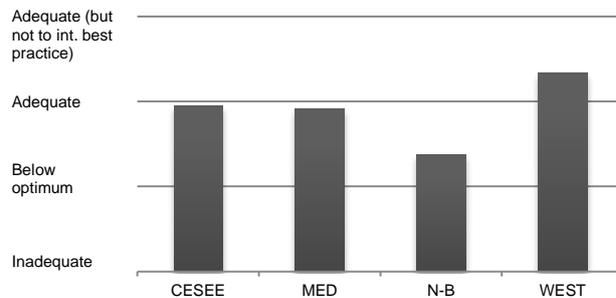
Adéquation des ressources financières et humaines



Question 8.4 - Le budget actuel est-il suffisant pour conserver, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel au niveau national ?

Moyenne des budgets déclarés par sous-région

Sept États parties, dont quatre situés dans la sous-région ECESE, ont indiqué que le budget était insuffisant, vingt-et-un qu'il était acceptable mais pourrait être augmenté, et dix qu'il était acceptable. Neuf États parties ont répondu que leur budget était suffisant, mais qu'un financement supplémentaire permettrait d'accroître l'efficacité de la conservation, de la protection et de la mise en valeur pour satisfaire aux normes internationales des meilleures pratiques. Dans l'ensemble, le financement semble être le plus adéquat dans la sous-région OUEST, suivie de la sous-région MED, les sous-régions ECESE et N-B étant les moins bien dotées en ressources financières.

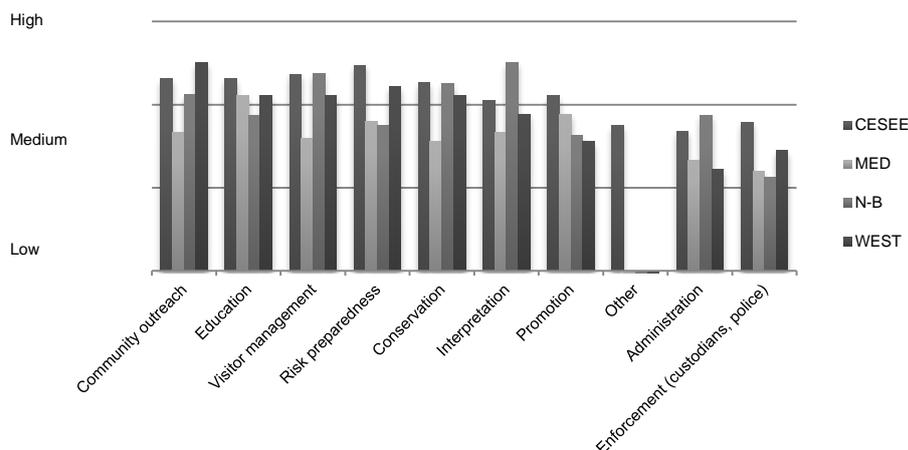


Question 8.5 - Les ressources humaines sont-elles adaptées pour conserver, protéger et mettre efficacement en valeur le patrimoine culturel et naturel au niveau national ?

Moyenne des ressources humaines déclarées par sous-région N/C / manquant non inclus.

La situation est légèrement meilleure en ce qui concerne les ressources humaines. Seuls trois États parties (deux de la sous-région ECESE et un de la sous-région MED) ont indiqué que les ressources étaient insuffisantes pour conserver, protéger et mettre efficacement en valeur le patrimoine culturel et naturel au niveau national. Seize pays ont déclaré que diverses ressources humaines étaient disponibles, mais qu'elles étaient sous-optimales. Dix ont répondu que les ressources humaines sont suffisantes pour satisfaire les besoins actuels, et dix-huit autres qu'elles sont suffisantes, mais qu'un renfort de personnel permettrait une conservation, une protection et une mise en valeur plus efficaces afin de satisfaire aux normes internationales des meilleures pratiques. La sous-région OUEST semble, de nouveau, être la mieux dotée, et la sous-région N-B, la moins bien dotée.

2.9 Formation



Question 9.2 - Besoins en formation

Priorité relative des besoins en formation pour la conservation, la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel, par ordre décroissant (EUR). N/C et manquant non inclus.

Il a été demandé aux Points focaux d'évaluer les besoins en formations dans neuf domaines différents en lien avec la conservation, la protection et la mise en valeur du patrimoine mondial. Les États parties avaient également la possibilité d'identifier d'autres besoins, mais seuls quatre l'ont fait.

	Mobilisation des communautés	Éducation	Gestion des visiteurs	Préparation aux risques	Conservation	Interprétation	Promotion	Autres	Administration	Gardiennage, police
CESEE	3,32	3,32	3,37	3,47	3,26	3,05	3,11	2,75	2,68	2,79
MED	2,67	3,11	2,60	2,80	2,56	2,67	2,89	N/C	2,33	2,20
N-B	3,13	2,88	3,38	2,75	3,25	3,50	2,63	N/C	2,88	2,13
OUEST	3,50	3,11	3,11	3,22	3,11	2,89	2,56	N/C	2,22	2,44
Total	3,18	3,16	3,15	3,15	3,09	3,02	2,87	2,75	2,56	2,48

Moyenne des priorités déclarées pour les besoins en formation, par ordre décroissant (EUR) et par sous-région. N/C et manquant non inclus.

0 = N/C

1 = très faible priorité

2 = faible priorité

3 = priorité relative

4 = haute priorité

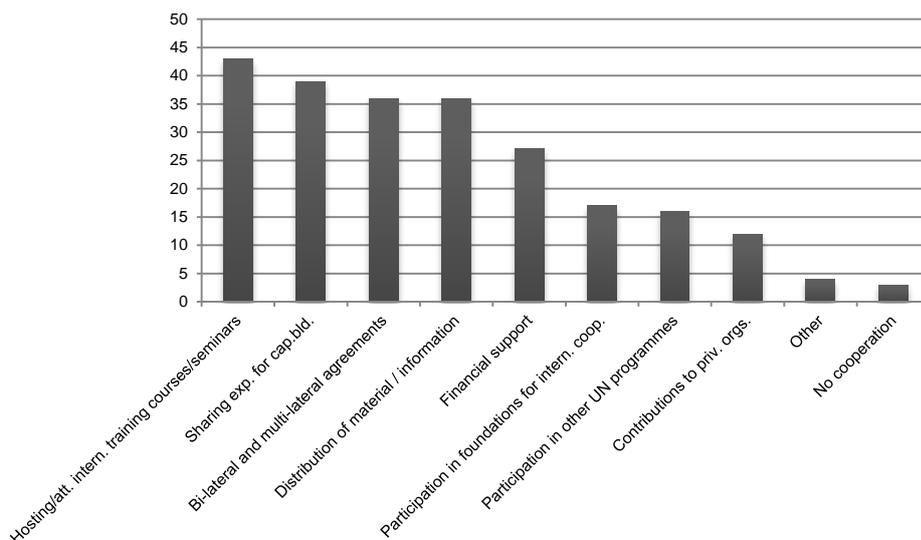
Le tableau ci-dessus présente les besoins en formation par sous-région, avec, en gras, les besoins figurant parmi les priorités relatives. Ceci offre un aperçu de l'orientation à donner aux activités de formation. L'ampleur des besoins de formation en matière de mobilisation de la communauté et d'éducation reflète peut-être les échecs perçus concernant l'établissement d'un dialogue avec les communautés locales et le public sur le patrimoine culturel et naturel.

Il a également été demandé aux États parties de préciser s'ils étaient dotés d'une stratégie nationale en matière de formation / d'éducation pour renforcer les capacités. Trois États parties ont répondu ne pas en avoir et vingt-six qu'ils procédaient au renforcement des capacités de façon ponctuelle. Seuls sept États parties (dont quatre dans la sous-région MED) ont indiqué

que des stratégies existaient et étaient mises en œuvre de façon efficace. Les onze États parties restants ont fait état de défauts dans la mise en œuvre des stratégies. Ceci peut laisser entendre que bon nombre des États parties européens accordent une priorité relativement faible au renforcement des capacités.

2.10 Coopération internationale

Il a été demandé aux États parties s'ils prenaient part à des activités de coopération internationale.



Question 10.1 - Coopération avec d'autres États parties

Nombre de pays ayant déclaré différents types de coopération internationale (EUR)

L'activité la plus courante dans la sous-région ECESE était la participation à des cours de formation et séminaires internationaux (100 % des États parties). 90 % des États parties de cette sous-région ont été concernés par des accords de coopération bilatéraux ou multilatéraux et le partage de compétences pour renforcer les capacités. La diffusion de matériel ou d'informations a concerné 15 États parties (75 %). Par ailleurs, 11 États parties ont été concernés par un soutien financier, que ce soit en tant que bailleurs de fonds ou bénéficiaires.

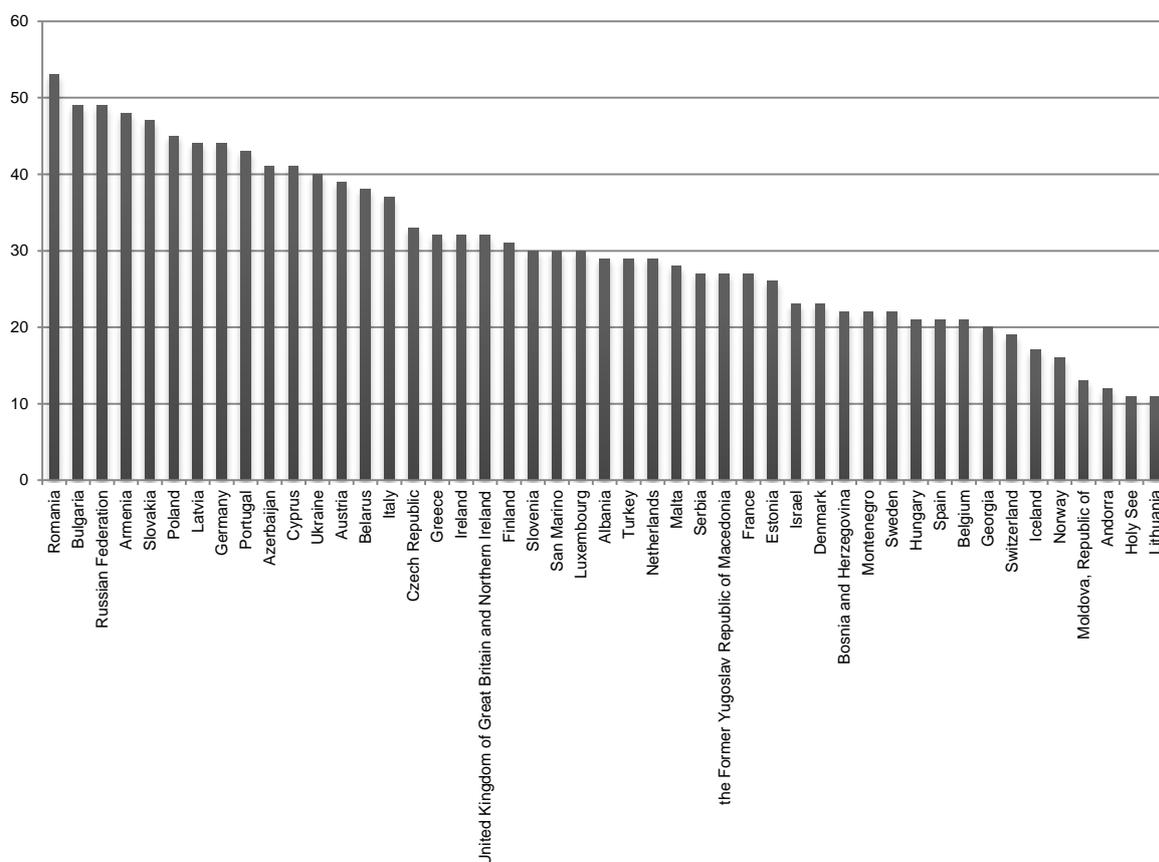
La situation était similaire dans la sous-région MED. Un État partie (sur les onze de cette sous-région) n'a pris part à aucune activité de coopération internationale (bien qu'il ait fourni ou reçu un soutien financier). 80 % des États parties ont partagé des compétences en vue du renforcement des capacités, accueilli ou participé à des cours de formation ou des séminaires internationaux ou diffusé du matériel ou des informations. Cinq États parties ont donné ou reçu un soutien financier.

Les huit États parties de la sous-région N-B ont été concernés par des accords bilatéraux ou multilatéraux et accueilli ou participé à des cours de formation et séminaires internationaux ; 50 % d'entre eux ont participé à des activités de financement ; et plus de 75 % ont partagé des compétences en vue du renforcement des capacités et diffusé du matériel et des informations.

Dans la sous-région OUEST, sept États parties sur neuf ont participé à des activités de financement et ont accueilli ou pris part à des cours de formation ou à des séminaires internationaux. Six États parties sont concernés par des accords bilatéraux ou multilatéraux et six également par le renforcement des capacités. Près de la moitié des États parties européens ont des biens du patrimoine mondial jumelés avec des biens d'autres États parties.

2.11 Éducation, information et sensibilisation

Cette section portait sur les médias utilisés pour la promotion des biens du patrimoine mondial : comment est utilisé chaque média (information, sensibilisation et/ou éducation, avec, notamment, le kit de l'UNESCO intitulé *Le patrimoine mondial aux mains des jeunes*) et à quel niveau (national, régional ou local).

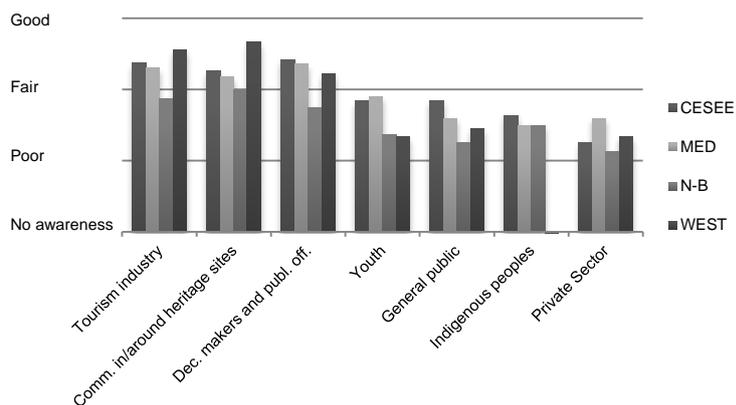


Question 11.1. Médias utilisés pour la promotion du patrimoine mondial

Index cumulé de la promotion / utilisation des médias – pour mesurer le niveau d'activité, l'axe des Y indique le nombre d'occurrences enregistrées pour les différentes activités aux questions 11.1.1 à 11.1.8.

Les médias utilisés sont nombreux. Ils incluent des publications (et notamment celles du Centre du patrimoine mondial), le cinéma / la télévision, des campagnes médiatiques et, de plus en plus, Internet. Le niveau d'activité dans chaque pays varie considérablement.

Près de la moitié des États parties européens mènent seulement des activités ponctuelles et trois n'ont aucune stratégie pour sensibiliser les différentes parties prenantes. Les vingt pays restants proposent des stratégies, mais quatorze d'entre elles présentent des défauts de mise en œuvre, seules six étant efficacement mises en œuvre.

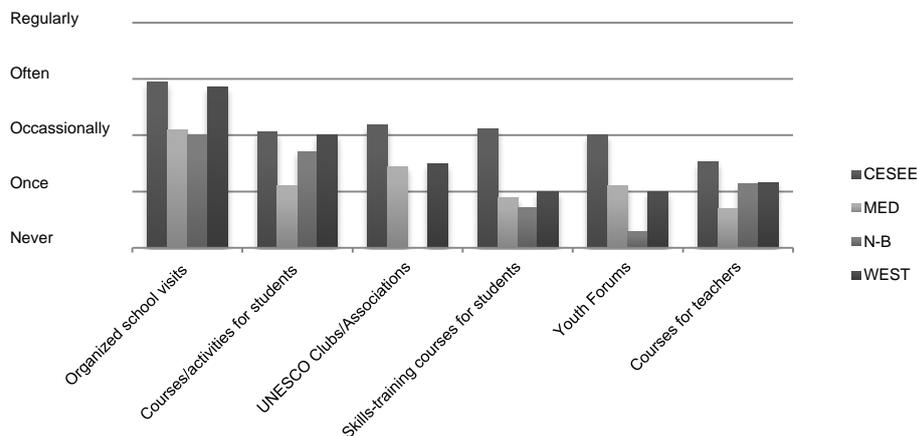


Question 11.2.2 - Niveau général de connaissance du patrimoine mondial

Moyennes cumulées, niveau général de connaissance du patrimoine mondial, par ordre décroissant (EUR). N/C et manquant non inclus.

Bien qu'il existe des différences entre chaque État partie, le degré de connaissance global dans l'ensemble de l'Europe est maximal de la part des acteurs de l'industrie du tourisme, des communautés vivant sur et aux alentours des biens du patrimoine mondial et des décideurs et agents publics. En règle générale, le degré de connaissance est jugé plus faible de la part des jeunes et du grand public, et minimal de la part des groupes autochtones, dans les États parties qui font état de leur présence, et des acteurs du secteur privé.

Dix-neuf pays participent au programme de l'UNESCO intitulé *Le patrimoine mondial aux mains des jeunes* et trois autres l'ont intégré dans leurs programmes scolaires. Six ont l'intention de prendre part à ce programme, mais dix-neuf n'y participent pas du tout.



Question 11.2.4 - Fréquence des activités

Fréquence des activités dans les États parties participant au programme, par ordre décroissant (EUR). N/C / manquant non inclus.

Il a également été demandé aux États parties qui participent au programme *Le patrimoine mondial aux mains des jeunes* d'indiquer la fréquence des activités éducatives telles que les visites scolaires des sites du patrimoine mondial, les cours intégrés aux programmes scolaires, etc. Dans l'ensemble de la région, quatre États parties n'ont pas apporté de réponse. L'analyse

des réponses révèle que les visites scolaires des sites du patrimoine mondial constituent, de loin, l'activité la plus courante, mais qu'en général, la fréquence des activités est assez basse.

2.12 Évaluation des besoins prioritaires

À partir des réponses à un certain nombre de questions clés de la section I, ce chapitre sur l'évaluation des besoins prioritaires a autogénéré une série de conclusions pour chaque État partie. Chaque point focal a ensuite pu identifier jusqu'à six problèmes et rendre compte des actions prioritaires menées pour les résoudre (courte description de l'action, identification des autorités responsables de l'action et calendrier). Le tableau ci-dessous montre les problèmes prioritaires identifiés dans chaque sous-région.

	Besoin prioritaire identifié (nombre d'États parties)
Les inventaires / listes / registres permettent-ils de refléter la diversité du patrimoine culturel et naturel de l'État partie ?	9
Europe centrale, de l'Est et du Sud-Est	5
Europe méditerranéenne	2
Europe du Nord et pays baltes	1
Europe de l'Ouest	1
Le cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation) relatif à l'identification, la conservation et la protection du patrimoine culturel et naturel de l'État partie peut-il être appliqué ?	
Europe centrale, de l'Est et du Sud-Est	
Europe méditerranéenne	
Europe du Nord et pays baltes	
Europe de l'Ouest	
L'État partie a-t-il d'une stratégie nationale de formation / d'éducation pour améliorer le renforcement des capacités en matière de conservation, protection et mise en valeur du patrimoine ?	25
Europe centrale, de l'Est et du Sud-Est	11
Europe méditerranéenne	6
Europe du Nord et pays baltes	5
Europe de l'Ouest	3
La mise en œuvre de ces conventions internationales est-elle coordonnée et intégrée à l'élaboration de politiques générales nationales en vue de la conservation, de la protection et de la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel ?	24
Europe centrale, de l'Est et du Sud-Est	14
Europe méditerranéenne	7
Europe du Nord et pays baltes	2
Europe de l'Ouest	1
Le cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation) est-il adapté à l'identification, la conservation et la protection du patrimoine culturel et naturel de l'État partie ?	3
Europe centrale, de l'Est et du Sud-Est	2
Europe méditerranéenne	
Europe du Nord et pays baltes	
Europe de l'Ouest	1
Veillez évaluer le degré d'implication (le cas échéant) dans la préparation de la Liste indicative	
Europe centrale, de l'Est et du Sud-Est	
Europe méditerranéenne	
Europe du Nord et pays baltes	
Europe de l'Ouest	
Quel est le degré de coopération des autres organismes gouvernementaux (par ex. chargés du tourisme, de la défense, des travaux publics, de la pêche, etc.) dans l'identification, la conservation, la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel ?	7
Europe centrale, de l'Est et du Sud-Est	3
Europe méditerranéenne	3
Europe du Nord et pays baltes	
Europe de l'Ouest	1

Quinze États parties n'ont identifié aucune action prioritaire, et plusieurs autres n'en ont indiqué que très peu. Ce sont les États parties de la sous-région ECESE qui ont utilisé le plus cette fonction. Aucun État partie n'a identifié six problèmes, à savoir le nombre maximal autorisé.

La plupart n'en ont cité qu'un ou deux. Deux des sept problèmes possibles n'ont été sélectionnés par aucun État partie : l'incapacité à mettre à exécution le cadre juridique relatif à la protection du patrimoine culturel et naturel, et la participation à la préparation de la Liste indicative.

D'après cet échantillon relativement restreint, et en tenant compte du fait que les États parties ne pouvaient arrêter leur choix que sur un nombre limité d'options, les problèmes les plus complexes semblent concerner :

- les stratégies nationales de formation / éducation pour renforcer le développement des capacités ;
- l'intégration de la mise en œuvre des conventions internationales dans les politiques nationales.

Étant donné la contribution limitée des points focaux concernant cette question et les besoins et lacunes identifiés dans les réponses à d'autres questions, ceci ne semble pas être une évaluation rigoureuse des besoins prioritaires. Le fait qu'aucun État partie n'ait identifié l'application de la législation comme un problème prioritaire est étonnant étant donné le nombre d'États parties ayant déclaré qu'elle pourrait être renforcée.

Ces résultats laissent penser que cette section n'a pas fonctionné comme prévu. D'après des données empiriques, plusieurs États parties ont estimé que les priorités identifiées à l'aide de la fonction de génération automatique ne correspondaient pas à ceux qu'ils jugeaient importants.

2.13 Évaluation de l'exercice de soumission des Rapports périodiques

Dans cette section, il était demandé aux États parties de se prononcer sur l'intelligibilité et la clarté du questionnaire, de proposer des améliorations et de donner leur avis sur le soutien proposé tout au long de l'exercice de soumission des Rapports périodiques. Près de 80 % des répondants ont affirmé que le questionnaire était facile à utiliser. Parmi les 10 États parties ayant répondu qu'il n'était pas facile à utiliser, la plupart se situaient dans les deux premières sous-régions à avoir rempli le questionnaire, à savoir les sous-régions N-B et OUEST. En vue d'améliorer le questionnaire, il a notamment été proposé de nuancer davantage les questions, de mieux indiquer ce qui était requis pour chaque question et de laisser plus de place aux commentaires. Le soutien du Centre du patrimoine mondial a généralement été jugé satisfaisant.

Les États parties ont aussi été invités à se prononcer sur l'utilisation des conclusions du premier cycle des Rapports périodiques et sur l'accessibilité des informations nécessaires à l'élaboration du rapport. En règle générale, l'utilisation des résultats du premier cycle par l'UNESCO, les Organisations consultatives, les États parties et les gestionnaires de sites a été jugée satisfaisante ou bonne. En ce qui concerne l'UNESCO et les Organisations consultatives, la réponse la plus positive provient de la sous-région ECES, suivie de près par la sous-région MED, la réponse la moins positive émanant de la sous-région N-B. Dans presque tous les cas, les informations nécessaires ont été considérées comme totalement ou en grande partie accessibles au niveau national.

2.14 Conclusions relatives à la section I

La section I du questionnaire ne portait pas uniquement sur la protection et la gestion des biens du patrimoine mondial (sujets traités plus en détail dans la section II), mais aussi sur la façon dont les États parties gèrent leur patrimoine culturel et naturel dans son ensemble. Les principales conclusions tirées des différentes parties de la section I peuvent être résumées comme suit :

Inventaires

La plupart des États parties disposent d'inventaires au niveau national ou régional qu'ils estiment aussi bien appropriés pour le patrimoine culturel que pour le patrimoine naturel ; ces inventaires sont généralement jugés adéquats pour rendre compte de la grande diversité de leur patrimoine. L'utilisation des inventaires pour les Listes indicatives est cependant variable.

Propositions d'inscriptions et Listes indicatives

Tous les États parties à l'exception de quatre ont des Listes indicatives. La plupart ont révisé leurs Listes indicatives récemment, ou ont l'intention de le faire au cours des six prochaines années, et prévoient de continuer à présenter des propositions d'inscription. Posséder des biens inscrits au patrimoine mondial est considéré comme une marque d'honneur et de prestige et, dans la plupart des cas, un moyen de renforcer la protection.

Élaboration des politiques et services relatifs à la conservation

Tous les États parties sont dotés d'une législation pour protéger le patrimoine naturel et culturel, mais une minorité d'entre eux affirme qu'elle n'est pas adaptée. De nombreux pays considèrent que l'application du cadre juridique pourrait être renforcée. Il existe clairement des possibilités d'amélioration qui consisteraient à donner au patrimoine une fonction dans la vie des communautés.

Une coopération efficace ou adéquate entre les services du patrimoine naturel et ceux du patrimoine culturel a été constatée dans tous les États parties. La coopération avec d'autres parties du gouvernement s'est avérée un peu moins efficace. Plus des trois quarts des États parties ont déclaré que leurs services liés au patrimoine étaient au moins adaptés.

État des ressources financières et humaines

Une grande diversité de sources de financement a été identifiée. Le Fonds du patrimoine mondial s'est avéré significatif dans la sous-région ECESE, et le financement de l'Union européenne était clairement important dans la majorité des pays européens, mais les gouvernements demeurent la principale source de financement. Environ 15 % des États parties ont indiqué que leur financement est inadéquat, mais seuls 6 % environ ont expressément déclaré que leurs ressources humaines sont insuffisantes. Tous les États parties estiment que les ressources humaines pourraient encore être renforcées, car un renfort de personnel permettrait une conservation, une protection et une mise en valeur plus efficaces afin de satisfaire aux normes internationales des meilleures pratiques.

Recherche, formation et éducation

Seuls trois États parties disposent de programmes de recherche spécifiques sur le patrimoine mondial ; la plupart des pays proposent des formations ponctuelles. Ceux qui disposaient de programmes éducatifs complets étaient relativement peu nombreux, et un nombre plus restreint encore proposait des stratégies opérationnelles pour sensibiliser les parties prenantes. Dans l'ensemble, la connaissance générale du patrimoine mondial n'était pas bonne, hormis pour quelques groupes concernés ; des progrès doivent être faits dans ce domaine. Toutes les sous-régions ont indiqué que les principaux besoins de formation concernaient la mobilisation des communautés et l'éducation, suivies de près par la préparation aux risques, la gestion des visiteurs et la conservation.

Coopération internationale

La plupart des États parties ont ratifié un certain nombre d'autres conventions du patrimoine, et notamment les instruments du Conseil de l'Europe et ceux de l'UNESCO, et prennent part à des activités internationales. Environ la moitié des États parties ont des biens du patrimoine mondial jumelés avec des biens d'autres États parties.

Dans l'ensemble, le système semble confronté à un certain nombre de difficultés et contraint par des ressources limitées. Les États parties sont généralement capables de régler les problèmes rencontrés au sein des biens, mais les menaces émanent de plus en plus de l'extérieur. Les décideurs externes aux organismes du patrimoine semblent ne pas accorder suffisamment d'importance à la protection des sites du patrimoine, de nombreux États parties indiquant se heurter à des difficultés d'application de la législation. Les domaines dans lesquels beaucoup de travail reste à faire sont l'éducation, la mobilisation des communautés ainsi que la participation et la collaboration avec d'autres parties prenantes. L'obtention d'une participation efficace sur le long terme serait le meilleur moyen de veiller à ce que tous les secteurs de la société soient suffisamment attachés à la protection, la gestion et l'utilisation durable du patrimoine.

3 BIENS DU PATRIMOINE MONDIAL SITUÉS EN EUROPE

RÉSULTATS DU QUESTIONNAIRE, SECTION II

3.1 Introduction

La section II du questionnaire est centrée sur l'état de conservation de chaque bien du patrimoine mondial de la région Europe. Elle s'attache notamment à évaluer :

- les facteurs affectant les biens,
- l'état de conservation des biens, leur gestion et leur suivi.

Les rapports reçus concernaient 432 biens de la région Europe. Huit d'entre eux ont été reçus trop tard pour être inclus dans l'analyse statistique qui ne couvre donc que 424 biens. En revanche, l'analyse descriptive incluse dans le présent rapport prend en compte les 432 biens.

Biens EUR	Culturels	Naturels	Mixtes	Total
ECESE	85	16	1	102
MED	134	7	6	147
N-B	32	4	1	37
OUEST	124	13	1	138
Total	375	40	9	424

Le nombre de sites naturels situés en Europe est relativement bas (40 en tout). En outre, plusieurs d'entre eux se trouvent en dehors de l'Europe continentale, et parfois dans des régions biogéographiques totalement différentes. C'est pourquoi la prudence s'est imposée dans l'analyse sous-régionale des résultats relatifs aux sites naturels.

Toutes les informations fournies proviennent des réponses données dans le questionnaire. Nous avons tenté d'être plus attentifs aux commentaires correspondant à chaque question. Les gestionnaires de sites culturels ont formulé de nombreuses observations différentes ; ils ont souvent approfondi les réponses données. Les gestionnaires de sites naturels ont relativement peu exploité la possibilité d'émettre des commentaires ; le nombre global des commentaires et leur longueur varient considérablement en fonction des États parties et des sites. Les impacts positifs sur les biens sont généralement soulignés et expliqués de façon plus approfondie dans les commentaires, et non dans le questionnaire à proprement parler. Il n'a pas été possible de prendre en compte chacun des commentaires dans l'analyse en raison de leur nombre ; un choix a été fait en fonction de leur pertinence et de leur fréquence.

L'analyse statistique est présentée en annexe du présent rapport. Pour des raisons de commodité, des tableaux visant à illustrer certaines questions ont été inclus dans le présent chapitre.

3.2 Informations relatives aux biens du patrimoine mondial

Le Centre du patrimoine mondial a pré-rempli un certain nombre de sections du questionnaire à l'aide des sources de données suivantes :

- Dossier de proposition d'inscription
- Premier cycle des Rapports périodiques

- Dernières informations disponibles dans le Centre

Il a été demandé aux points focaux et aux gestionnaires de sites de valider les données pré-remplies ou de fournir des informations mises à jour en suivant les procédures appropriées indiquées dans les *Orientations*. Il convient de préciser à ce stade que le questionnaire du Rapport périodique n'est pas un outil de soumission ; il permet de vérifier si les données précédemment transmises au Centre et/ou au Comité requièrent une mise à jour.

Les noms et les années d'inscription ont généralement été validés, mais un grand nombre d'informations géographiques et cartographiques ont dû être actualisées. Le nombre de biens ayant nécessité une mise à jour montre qu'il reste encore beaucoup à faire pour améliorer la transmission des informations élémentaires concernant les biens au Centre du patrimoine mondial, même si des progrès significatifs ont été constatés depuis le premier cycle.

3.2.1 Données relatives aux biens du patrimoine mondial

Environ un tiers des gestionnaires de sites ont dû mettre à jour les informations géographiques ou cartographiques, les modifications visant aussi bien la correction de coquilles que des changements significatifs concernant la taille du site.

Tous les changements visant à donner suite à l'exercice de soumission des Rapports périodiques (clarification des limites, modifications mineures et majeures des limites et changement de dénomination par ex.) peuvent être apportés conformément aux procédures appropriées décrites dans les *Orientations*. Les restrictions concernant le nombre de propositions d'inscription par an (« décision de Cairns-Suzhou ») seront supprimées pour la région Europe au cours des deux années suivant l'adoption du Rapport périodique par le Comité pour permettre aux États parties d'apporter toutes les modifications majeures de limites nécessaires dans le prolongement du deuxième cycle de soumission de rapports périodiques.

3.2.2 Déclarations de valeur universelle exceptionnelle

Il a été demandé aux répondants de vérifier si l'information fournie relative à la déclaration de valeur universelle exceptionnelle d'un bien était exacte ou si elle était encore en cours d'examen par les Organisations consultatives.

Des projets de DRVUE ont, à ce stade, été soumis pour la plus grande partie des biens. Jusqu'à présent, le Comité a adopté un total de 170 déclarations, et suite à l'adoption provisoire de 56 déclarations lors de la 39e session du Comité du patrimoine mondial, plus de 150 sont encore en cours de révision par les États parties ou les Organisations consultatives. Bien que le travail ne soit pas terminé, ceci représente un progrès considérable par rapport au premier cycle de soumission des Rapports périodiques.

3.3 Facteurs affectant les biens du patrimoine mondial situés en Europe

Vue d'ensemble

Les questions 3.1 à 3.6 visaient à obtenir des informations sur les divers facteurs affectant chaque bien. Treize groupes de facteurs ont été listés dans le questionnaire, chacun d'entre eux étant composé de trois à dix facteurs. Au total, 76 facteurs différents étaient proposés au choix des répondants. Chaque facteur a été évalué en fonction de la nature de son incidence sur le bien – positive ou négative, actuelle ou potentielle – et de son origine – interne ou externe

au bien. Aucun plafond concernant le nombre de facteurs identifiés par site n'a été fixé, et en l'absence d'instructions précises, les réponses sont variables. Le nombre de facteurs – positifs et négatifs – varie considérablement d'un site à l'autre et ne permet pas de dégager une tendance.

Les principaux facteurs choisis sont relativement similaires pour les biens culturels, naturels et mixtes de l'ensemble de la région. Les principaux groupes de facteurs concernent :

- le cadre bâti (habitat / transport) ;
- le tourisme / les visiteurs / les activités de loisirs ;
- les facteurs liés au changement climatique (humidité, catastrophes naturelles).

Certains facteurs peuvent avoir un impact à la fois fortement positif et fortement négatif. C'est notamment le cas du groupe tourisme / visiteurs / loisirs.

Le facteur jugé le moins négatif et le plus positif (ou potentiellement positif) concerne les plans / systèmes de gestion. La gestion est considérée comme effective dans toutes les sous-régions aussi bien pour les biens culturels que naturels, ce qui représente un progrès considérable depuis le premier cycle de soumission des Rapports périodiques. Cependant, il existe visiblement une grande différence entre avoir un plan de gestion et le mettre en œuvre, les répondants ayant indiqué que moins de la moitié des systèmes de gestion sont totalement mis en œuvre.

Similitudes et différences sous-régionales

Dans l'ensemble, les réponses de la région Europe se sont avérées relativement homogènes et n'ont pas révélé de fortes différences sous-régionales. La seule différence sous-régionale concernant les facteurs qui affectent les biens réside dans la façon dont les gestionnaires de sites et les points focaux évaluent leur importance. Par exemple, l'impact du tourisme / des visiteurs / des installations de tourisme est l'un des principaux facteurs affectant les biens culturels, mais son importance varie selon les sous-régions : il est classé 4e dans la sous-région ECESE, 2e dans la sous-région MED, 3e dans la sous-région NB et 1er dans la sous-région OUEST. Les facteurs environnementaux et liés au climat revêtent une importance similaire dans toutes les sous-régions.

Étant donné le faible nombre de biens naturels et l'absence de différences sous-régionales, seuls les biens culturels ont été soumis aux évaluations sous-régionales des facteurs positifs et négatifs.

Biens culturels du patrimoine mondial

Facteurs positifs

Les facteurs positifs actuels les plus fréquemment signalés sont les suivants :

1. installations d'interprétation / destinées aux visiteurs ;
2. activités de gestion ;
3. activités de recherche / suivi à faible impact ; et
4. impact du tourisme / des visiteurs / des installations de tourisme.

Ces facteurs sont également considérés comme étant potentiellement les plus positifs. Le groupe de facteurs portant sur les utilisations sociétales / culturelles du patrimoine (qui comprend l'identité, la cohésion sociale et les modifications de la population locale / des

communautés ainsi que la modification des valeurs associées à ce patrimoine) est jugé très positif. Cependant, il convient de noter que la modification des valeurs associées au patrimoine est considérée comme étant à la fois négative et positive et donne lieu à des interprétations très différentes dans les commentaires. Il n'est donc pas possible de dégager une vue d'ensemble.

Les facteurs négatifs sont liés à trois principaux problèmes :

1. l'impact du tourisme / des visiteurs / des installations de tourisme ;
2. le cadre bâti et les effets liés à l'utilisation des infrastructures de transport et aux infrastructures de transport de surface ;
3. les facteurs liés au changement climatique (humidité relative, eau / pluies, micro-organismes, par ex.).

Les différences sous-régionales sont négligeables. On constate néanmoins que les facteurs liés au changement climatique, et notamment l'humidité relative / l'eau, ont une importance maximale dans les sous-régions MED et ECESE, alors que les infrastructures de transport ont une importance maximale dans les sous-régions N-B et ECESE, et le tourisme et les impacts liés à l'habitat dans la sous-région OUEST.

Les risques de catastrophe environnementale, comme les glissements de terrain, l'érosion et les inondations, sont des facteurs fréquemment recensés dans l'ensemble de la région. De nombreux commentaires ont souligné les changements de la cohésion sociale, les pertes de population, les changements dans l'utilisation traditionnelle du territoire et la perte du patrimoine vivant.

Le plus grand groupe de facteurs négatifs potentiels concerne le changement climatique et les problèmes météorologiques. Plus d'un tiers des gestionnaires de sites ont évoqué les facteurs négatifs potentiels suivants :

- catastrophes ;
- destruction délibérée du patrimoine ;
- eau / pluies / nappe ;
- infrastructures liées aux énergies renouvelables ;
- développement commercial.

Les répondants ont également indiqué que les perturbations du mode de vie et des systèmes de savoirs traditionnels avaient un impact négatif potentiel élevé.

Il a été demandé aux gestionnaires de sites de préciser l'évolution de chaque facteur négatif actuel : croissante, stable ou décroissante.

Dans l'ensemble, les facteurs jugés de moins en moins négatifs sont :

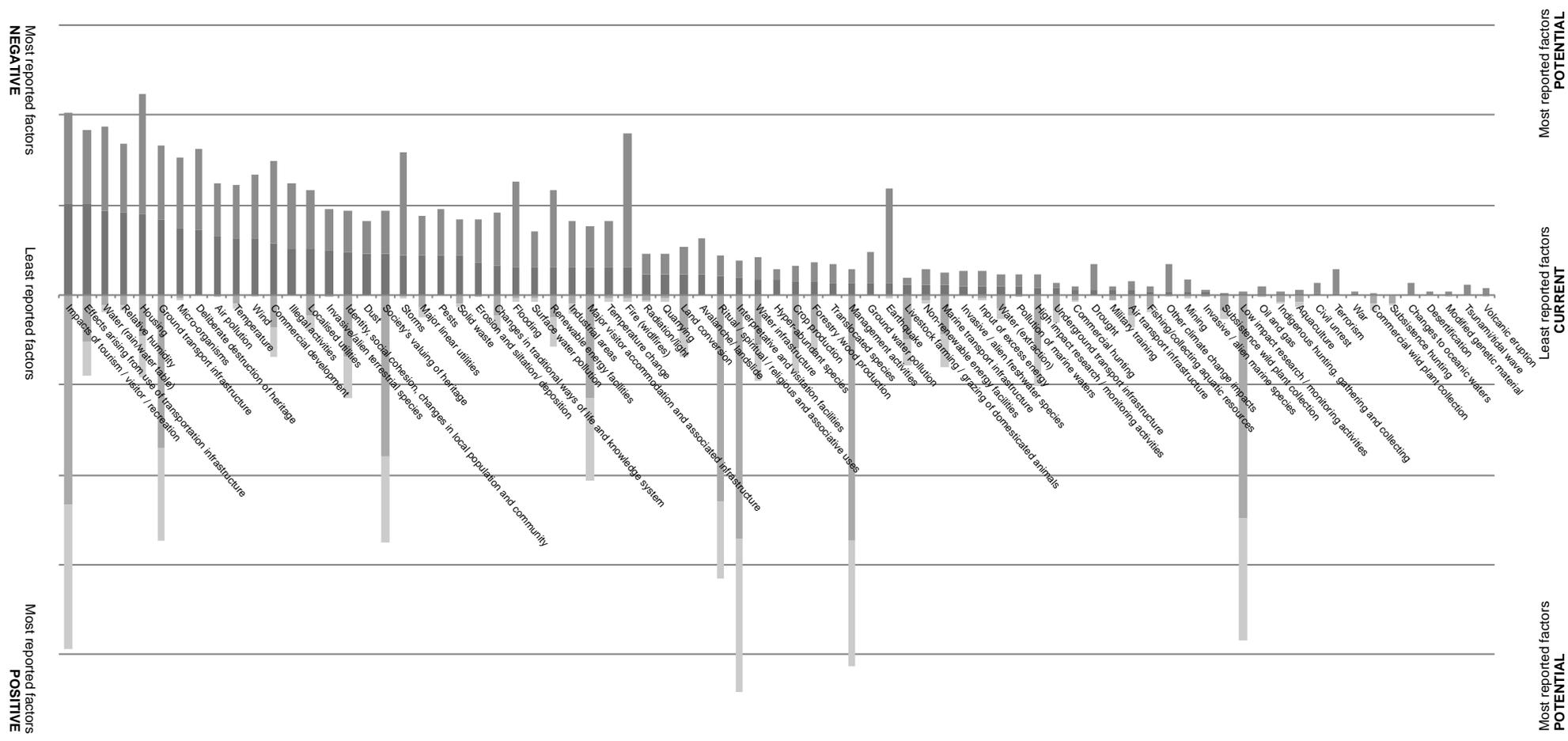
- l'habitat ;
- les impacts liés à des menaces environnementales (le vent, les températures) ;
- les énergies renouvelables ;
- les changements d'identité et les perturbations du mode de vie traditionnel.

Outre les facteurs compris dans les limites des biens, les gestionnaires de sites ont indiqué que de nombreux impacts découlant de facteurs négatifs provenaient de l'extérieur des sites et ne relevaient donc pas de la compétence des autorités chargées de la gestion.

Les tableaux ci-dessous montrent les facteurs négatifs et positifs affectant actuellement ou potentiellement les biens culturels.

Facteurs pertinents, négatifs ou positifs, affectant actuellement ou potentiellement les biens culturels (EUR)

(nombre pour tous les biens, par ordre décroissant (du nombre le plus élevé au plus faible de facteurs négatifs signalés affectant actuellement et potentiellement les biens))



Liste des facteurs pertinents, négatifs et positifs, affectant actuellement ou potentiellement les biens du patrimoine mondial situés en Europe (par ordre d'importance)

N°	Europe du Nord et pays baltes	Europe de l'Ouest	Europe méditerranéenne	Europe centrale, de l'Est et du Sud-Est
	FACTEURS POSITIFS			
1	Utilisations sociétales / culturelles du patrimoine : • <i>Impact du tourisme / des visiteurs / des installations de tourisme</i>	Utilisations sociétales / culturelles du patrimoine : • <i>Utilisations rituelles / spirituelles / religieuses / associatives</i> • <i>Impact du tourisme / des visiteurs / des installations de tourisme</i>	Utilisations sociétales / culturelles du patrimoine : • <i>Utilisations rituelles / spirituelles / religieuses / associatives</i> • <i>Impact du tourisme / des visiteurs / des installations de tourisme</i>	Gestion et facteurs institutionnels : • <i>Installations d'interprétation / destinées aux visiteurs</i> • <i>Activités de recherche / suivi à faible impact</i>
	2	Gestion et facteurs institutionnels : • <i>Installations d'interprétation / destinées aux visiteurs</i>	Gestion et facteurs institutionnels : • <i>Installations d'interprétation / destinées aux visiteurs</i>	Gestion et facteurs institutionnels : • <i>Installations d'interprétation / destinées aux visiteurs</i> • <i>Activités de recherche / suivi à faible impact</i>
FACTEURS NÉGATIFS				
1	Infrastructures de transport : • <i>Effets liés à l'utilisation des infrastructures de transport</i> • <i>Infrastructures de transport de surface</i>	Utilisations sociétales / culturelles du patrimoine : • <i>Impact du tourisme / des visiteurs / des installations de tourisme</i>	Changement climatique / problèmes météorologiques : • <i>Humidité relative</i> • <i>Eau</i>	Infrastructures de transport : • <i>Effets liés à l'utilisation des infrastructures de transport</i>
	2	Conditions locales affectant le tissu physique : • <i>Micro-organismes</i>	Habitat et développement : • <i>Habitat</i>	Utilisations sociétales / culturelles du patrimoine : • <i>Impact du tourisme / des visiteurs / des installations de tourisme</i> • <i>Humidité relative</i> • <i>Eau</i>
3	Utilisations sociétales / culturelles du patrimoine : • <i>Impact du tourisme / des visiteurs / des installations de tourisme</i> • <i>Modification des valeurs associées à ce patrimoine</i>	Infrastructures de transport : • <i>Effets liés à l'utilisation des infrastructures de transport</i> • <i>Infrastructures de transport de surface</i>	Infrastructures de transport : • <i>Effets liés à l'utilisation des infrastructures de transport</i>	Conditions locales affectant le tissu physique : • <i>Micro-organismes</i>
	4	Autres activités humaines : • <i>Destruction délibérée du patrimoine</i>	Infrastructures de services : • <i>Infrastructures liées aux énergies renouvelables</i>	Événements écologiques ou géologiques soudains : • <i>Tremblements de terre</i> • <i>Incendies</i>

Légende	Groupes des facteurs principaux	Groupes des facteurs secondaires
----------------	---------------------------------	----------------------------------

Biens naturels du patrimoine mondial

Le nombre de facteurs positifs par bien varie de zéro à trente-trois et le nombre de facteurs négatifs de zéro à quarante-cinq. Aucune tendance (par type de propriété, sous-région, etc.) n'a pu être dégagée. Les répondants de la sous-région N-B ont identifié en moyenne un nombre beaucoup plus élevé de facteurs que ceux des autres sous-régions. Ceux des sous-régions MED et OUEST ont recensé un nombre de facteurs légèrement inférieur à la moyenne.

Facteurs négatifs

Il a été possible d'identifier trois principaux groupes de facteurs négatifs :

1. les infrastructures / le transport, liés ou non au tourisme, les déchets solides, les infrastructures hydrauliques ;
2. les catastrophes naturelles, dont plusieurs sont liées au changement climatique ; les espèces envahissantes sont souvent mentionnées, bien qu'elles n'entrent pas toujours dans la catégorie des catastrophes « naturelles » ;
3. l'utilisation des ressources naturelles : exploitation forestière / production de bois, pêche, ressources aquatiques, énergie.

Tous ces groupes de facteurs sont également considérés comme des facteurs potentiels relativement, voire très importants.

Seuls quatre gestionnaires de sites ont recensé moins de sept facteurs négatifs et seul un n'en a identifié aucun. Dix gestionnaires de sites ont évoqué entre 20 et 29 facteurs négatifs et sept en ont mentionné plus de 30, ce qui souligne le fait, étant donné le niveau de conservation globalement satisfaisant des biens, que certains répondants portent une appréciation subjective sur les facteurs.

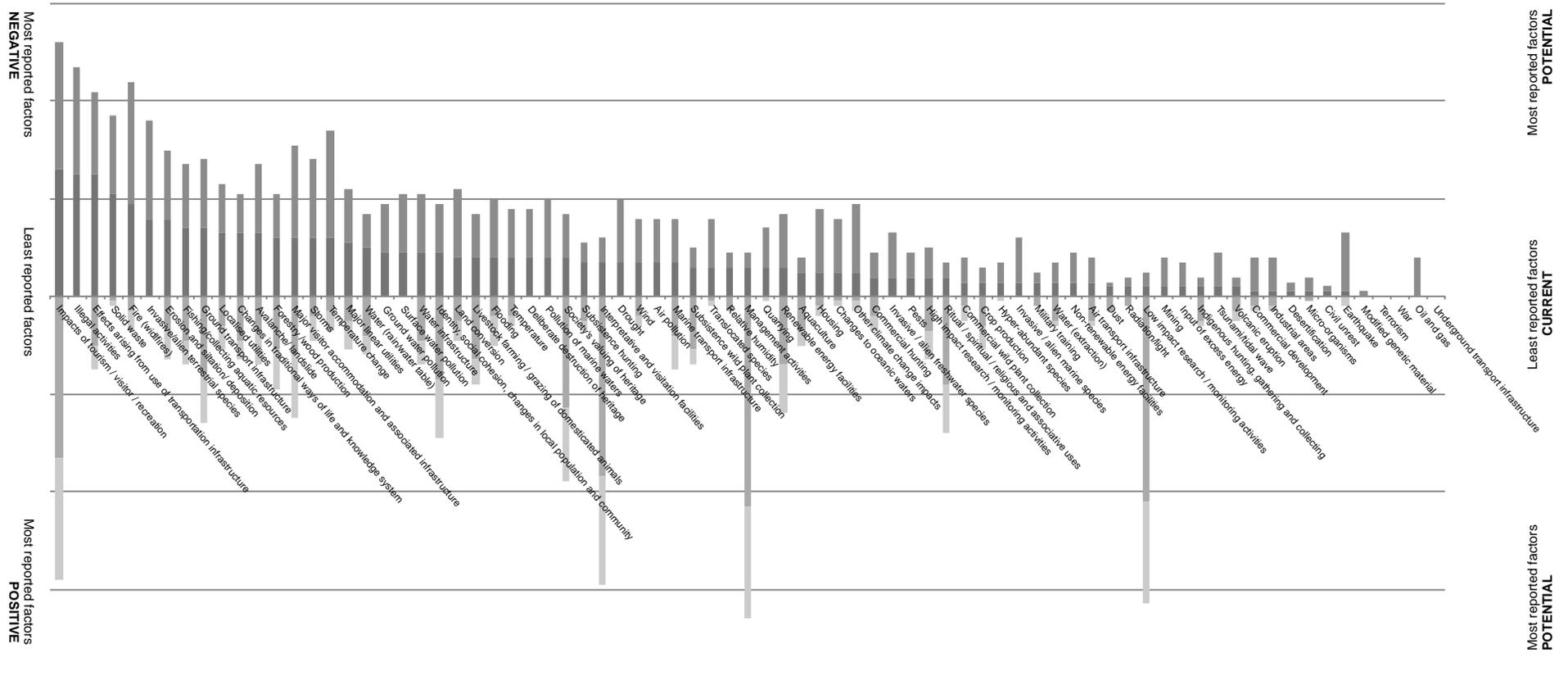
Les facteurs actuels courants ayant des impacts susceptibles de grandir dans le futur sont le plus souvent liés au changement climatique (incendies, tempêtes, températures) et aux espèces envahissantes. Par ailleurs, les facteurs d'un groupe ont été considérés comme relativement faibles en tant qu'impacts actuels, mais significativement élevés en tant qu'impacts potentiels.

Autres facteurs affectant les biens situés en Europe

Les gestionnaires de sites ont eu la possibilité de mentionner d'autres facteurs non évoqués précédemment. La plupart des commentaires étaient axés sur des aspects très précis des facteurs recensés pour tous les types de biens. Les commentaires des gestionnaires de sites culturels, par exemple, ont évoqué la gestion des catastrophes (et en particulier des inondations) et les problèmes liés aux nouvelles constructions et aux avant-projets de conception dans les zones urbaines. Des questions juridiques ont été soulevées, portant notamment sur la propriété, les conflits relatifs à la conservation et les nouvelles règles de sécurité.

L'un des gestionnaires de sites a expliqué que les directives de l'Union européenne avaient un double impact : elles sont à la fois considérées comme un soutien et comme négatives, notamment concernant les politiques agricoles ; un autre gestionnaire a souligné la nécessité globale d'un soutien politique plus fort. Il a également été évoqué la nécessité de s'intéresser davantage à la gestion des risques.

**Facteurs pertinents, négatifs et positifs, affectant actuellement ou potentiellement les biens naturels et mixtes
(nombre pour tous les biens, par ordre décroissant (du nombre le plus élevé au plus faible de facteurs négatifs signalés affectant actuellement les biens))**



3.4 Protection, gestion et suivi du bien

3.4.1 Limites et zones tampons

Près de 75 % des sites ont une zone tampon, alors que 16 % n'en ont pas, mais en ont besoin. Les autres biens, c'est-à-dire environ 10 % des sites culturels et 40 % des sites naturels / mixtes, n'en ont pas besoin.

Les gestionnaires de sites qui indiquent ne pas avoir besoin de zone tampon considèrent que la protection du site est suffisamment assurée par d'autres pratiques ou mesures (ensembles religieux, par ex.). Les gestionnaires de sites insulaires et côtiers justifient en partie le nombre considérablement élevé de sites naturels / mixtes qui considèrent ne pas avoir besoin d'une zone tampon ; en outre, bon nombre de sites naturels sont des parcs nationaux suffisamment grands pour déterminer leur propre zonage. Dans les aires protégées, les zones tampons font généralement partie de l'aire protégée ; elles ne requièrent donc pas de couche de protection externe supplémentaire.

4.1.1 - Statut de la zone tampon

	Il y a une zone tampon	Pas de zone tampon et cela constitue un manque	Pas de zone tampon mais cela ne constitue pas un manque	Total
Culturel	285	27	62	375
ECESE	71	4	10	85
MED	102	4	28	134
N-B	24	3	5	32
OUEST	88	16	19	124
Mixte	3	3	3	9
ECESE			1	1
MED	3	1	2	6
N-B		1		1
OUEST		1		1
Naturel	21	14	5	40
ECESE	10	2	4	16
MED	5	2		7
N-B	1	2	1	4
OUEST	5	8		13
Total	309	44	70	424

Adéquation des limites et des zones tampons pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du site

Plus de 80 % des gestionnaires de sites considèrent que les limites sont adaptées. La proportion est la même dans les différentes catégories. Contrairement à l'un des gestionnaires de sites mixtes et à cinq des gestionnaires de sites culturels, aucun des gestionnaires de sites naturels ne considère que les limites sont inadaptées. Soixante-trois gestionnaires de sites ont indiqué que les limites pouvaient être améliorées.

Les zones tampons sont jugées adaptées au maintien de la VUE de la moitié des sites culturels. Six des gestionnaires de sites culturels ont affirmé que la délimitation de la zone tampon était inadaptée ; la moitié des sites concernés ont fait l'objet de rapports au Comité du patrimoine mondial (suivi réactif). Au total, 20 % des gestionnaires ont indiqué que les limites des zones tampons pouvaient être améliorées.

Une grande majorité des gestionnaires de sites naturels / mixtes (plus de 70 %) considèrent que leur zone tampon (si existante) est adaptée. Six des gestionnaires de sites naturels ont signalé que les zones tampons pouvaient être améliorées, et cinq gestionnaires ont affirmé

avoir besoin d'une zone tampon ; il s'agit, pour la plupart, de gestionnaires de sites situés dans la sous-région ECESE.

4.1.2 - Les limites du bien du patrimoine mondial sont-elles adéquates pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle de ce bien ?

	Non adéquates	Pourrait être améliorées	Adéquates	Total
Culturel	5	53	317	375
ECESE	2	9	74	85
MED	2	16	116	134
N-B		6	26	32
OUEST	1	22	101	124
Mixte	1	2	6	9
ECESE	1			1
MED		2	4	6
N-B			1	1
OUEST			1	1
Naturel		8	32	40
ECESE		6	10	16
MED		1	6	7
N-B			4	4
OUEST		1	12	13
Total	6	63	355	424

4.1.3 - Les zones tampons du bien du patrimoine mondial sont-elles adéquates pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle de ce bien ?

	Pas de zone tampon au moment de l'inscription	Non adéquates	Pourrait être améliorées	Adéquates	Total
Culturel	96	6	74	199	375
ECESE	14	2	19	50	85
MED	36	2	21	75	134
N-B	8		6	18	32
OUEST	38	2	28	56	124
Mixte	6			3	9
ECESE	1				1
MED	3			3	6
N-B	1				1
OUEST	1				1
Naturel	19		6	15	40
ECESE	6		6	4	16
MED	2			5	7
N-B	3			1	4
OUEST	8			5	13
Total	121	6	80	217	424

La majorité des gestionnaires de sites (75 %) ont déclaré que les limites étaient connues des autorités et de la population locale ; seuls trois gestionnaires de sites culturels ont indiqué que les zones tampons n'étaient pas connues. Ceci signifie que pour environ 25 % des biens, la connaissance des résidents locaux, des communautés et des propriétaires fonciers doit être améliorée. Ce problème concerne la majorité des sites mixtes et naturels et touche bien plus la sous-région ECESE que les autres sous-régions.

Un grand nombre de gestionnaires de sites culturels ont noté que les limites des sites et la délimitation des zones tampons ne sont pas claires aux yeux des résidents locaux et des communautés. La nécessité de faire connaître les limites aux communautés et aux résidents locaux a été soulignée dans de nombreux commentaires de gestionnaires de toutes les sous-régions.

Commentaires généraux

Des mesures doivent être prises pour faire en sorte que chaque site, ses limites et, surtout, sa zone tampon, soient mieux connus. Le manque de connaissances locales concernant les zones tampons est probablement dû à un manque de clarté concernant leur rôle et leur fonction. D'après les commentaires, il existe des moyens visant à protéger la plupart des zones situées autour de chaque site du patrimoine mondial sans pour autant qu'une zone tampon ne soit formellement définie. Plusieurs gestionnaires de sites culturels ont déclaré que l'objectif de la plupart des zones tampons proposées ou de leurs extensions est d'améliorer la protection du cadre, notamment paysager, du site.

Les répondants ont largement évoqué le rôle central des zones tampons dans leurs commentaires. Bien que les zones tampons soient considérées comme un outil utile à la protection, elles ne relèvent généralement pas du même cadre juridique que le site à proprement parler. La nécessité d'une politique nationale sur les zones tampons et d'une

formation appropriée a également été soulignée par quelques points focaux et gestionnaires de sites.

3.4.2 Mesures de protection

Le cadre juridique est jugé adéquat dans plus de 60 % des sites. Des défauts dans la mise en œuvre sont observés dans environ 30 % des cas, et seul un nombre négligeable de répondants considèrent que le cadre juridique n'est pas adéquat. Dans la section I, 90 % des États parties jugeaient la législation adéquate, bien qu'ils soient moins satisfaits de leur capacité à l'appliquer (voir le chapitre 1, section 1.5 et ci-dessous). Cette situation peut s'expliquer par le fait que l'Italie, l'Espagne, la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni, qui possèdent de nombreux sites, indiquent que leur capacité à mettre à exécution la législation est globalement excellente.

Quatre gestionnaires de sites culturels ont signalé des défauts importants dans le cadre législatif ; les sites concernés ont fait l'objet de rapports au Comité du patrimoine mondial (suivi réactif). La sous-région OUEST est considérée comme la mieux dotée en capacités pour appliquer la législation et la réglementation (60 %), contrairement à la sous-région N-B qui serait la moins bien dotée (un peu plus de 20 %).

Le cadre juridique doit être amélioré dans un nombre relativement élevé de biens nationaux. En outre, le manque de ressources humaines et financières a entraîné des difficultés dans la mise en œuvre des mesures législatives et de gestion, en particulier dans la sous-région ECESE.

La situation est légèrement différente en ce qui concerne les zones tampons. Près de 25 % des gestionnaires de sites culturels ont fait état de défauts dans la mise en œuvre du cadre juridique ; concernant les sites naturels, les répondants des sous-régions ECESE et MED ont mentionné des défauts dans la moitié des sites.

La capacité de mise en œuvre du cadre législatif est jugée acceptable dans plus de la moitié des biens. Il convient de noter que seuls 39 % des gestionnaires de sites ont affirmé que la capacité était excellente. Ceci contraste avec les points de vue exprimés par les États parties dans la section I (voir le chapitre 1, section 1.5) étant donné que seuls 23 % d'entre eux ont déclaré que la capacité effective à appliquer la législation pour protéger le patrimoine était excellente, les autres ayant affirmé que des améliorations pouvaient être apportées.

Cependant, les commentaires ont également souligné des difficultés dans la mise à exécution du cadre en raison du manque de ressources (financières et humaines, entre autres). Le manque de connaissance des décideurs politiques concernant les sites du patrimoine mondial et leurs limites a aussi été évoqué dans les commentaires. D'autres problèmes affectant la mise en œuvre adéquate du cadre juridique ont été relevés, parmi lesquels :

- les nouveaux systèmes juridiques élaborés après l'inscription ;
- les changements de propriétés foncières ;
- les nouveaux mécanismes de protection (environnementale, par ex.) ;
- l'absence de coordination des responsabilités sectorielles avec le statut de patrimoine mondial.

4.2.2 - Le cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation) est-il adéquat pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle, y compris les conditions d'intégrité et/ou d'authenticité, du bien ?

	Certains défauts dans la mise en œuvre		Adéquat	Total
	Non adéquat			
Culturel	4	85	286	375
Mixte	1	4	4	9
Naturel		9	31	40
Total	5	98	321	424

4.2.3 - Le cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation) est-il adéquat dans la zone tampon pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle, y compris les conditions d'intégrité et/ou d'authenticité, du bien ?

	Pas de zone tampon au moment de l'inscription		Certains défauts dans la mise en œuvre		Total
	Non adéquat		Adéquat		
Culturel	88	10	83	194	375
Mixte	6			3	9
Naturel	18	1	7	14	40
Total	112	11	90	211	424

3.4.3 Système de gestion / plan de gestion

L'amélioration des systèmes de gestion est considérée comme un facteur positif majeur dans le questionnaire. La majorité des sites (60 %) disposent d'un plan / système de gestion tout à fait adéquat. Dans l'ensemble de la région, 20 sites culturels, 2 sites mixtes et 1 site naturel n'ont pas de plan de gestion.

Cependant, la coordination et la coopération avec les acteurs extérieurs et les communautés locales sont considérées comme faibles. La coordination de la gestion entre les différents niveaux de l'administration pourrait être améliorée dans 60 % des biens ; elle est jugée excellente dans 35 % d'entre eux seulement. Un nombre très faible de gestionnaires de sites a indiqué qu'il n'y avait que peu ou pas de coordination.

Le système de gestion est tout à fait adéquat dans environ 60 % des biens, ce qui est encourageant. Ceci signifie néanmoins que 40 % des biens n'ont pas un système / plan de gestion tout à fait adéquat. La majorité des sites mixtes ont, quant à eux, un système / plan de gestion en partie adéquat, mais deux n'en ont pas et un autre en possède un qui n'est pas adéquat.

Les répondants ont signalé qu'il existait une différence entre l'adéquation du plan / système de gestion et sa mise en œuvre. Les systèmes et/ou plans de gestion sont totalement mis en œuvre dans la moitié seulement des biens, et en partie mis en œuvre dans l'autre moitié. Plus de la moitié des biens du patrimoine mondial situés en Europe ne sont donc pas dotés d'un système de gestion totalement mis en œuvre.

4.3.4 - Le système / plan de gestion est-il adéquat pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien ?

	Pas de système / plan de gestion		En partie adéquat	Tout à fait adéquat	Total
	Non adéquat				
Culturel	20	8	123	224	375
ECESE	5	6	35	39	85
MED	11	2	39	82	134
N-B	1		15	16	32
OUEST	3		34	87	124
Mixte	2	1	4	2	9
ECESE		1			1
MED	2		3	1	6
N-B				1	1
OUEST			1		1
Naturel	1		15	24	40
ECESE	1		7	8	16
MED			2	5	7
N-B			2	2	4
OUEST			4	9	13
Total	23	9	142	250	424

4.3.5 - Le système de gestion est-il mis en œuvre ?

	Pas de système de gestion		Totalement mis en œuvre / suivi		Total
	Non mis en œuvre	En partie mis en œuvre			
Culturel	15	5	167	188	375
ECESE	3	2	50	30	85
MED	10	2	65	57	134
N-B		1	18	13	32
OUEST	2		34	88	124
Mixte	1		7	1	9
ECESE			1		1
MED	1		5		6
N-B			1		1
OUEST				1	1
Naturel	1	1	20	18	40
ECESE	1		7	8	16
MED		1	4	2	7
N-B			3	1	4
OUEST			6	7	13
Total	17	6	194	207	424

Les répondants ont indiqué que 84 % des biens sont dotés d'un plan de travail / d'action annuel. Environ 40 % ont déclaré que la plupart voire la totalité des activités identifiées avaient été mises en œuvre et 50 % que de nombreuses activités avaient été mises en œuvre. Cela signifie néanmoins que plus de 70 biens (près de 20 %) n'ont pas de plan d'action annuel et que, dans ces cas, peu d'efforts sont faits pour le mettre en œuvre.

En règle générale, la coopération et les relations les plus étroites semblent concerner les chercheurs et le gouvernement local, tandis que les plus faibles concernent les secteurs autres que celui du tourisme. Dans l'ensemble, il n'y a que peu ou pas de contact ou de coopération avec le secteur industriel dans 182 des 424 biens. Cependant, plus de 50 % des gestionnaires de sites culturels ont mentionné des contacts limités ou des contacts réguliers et une coopération avec le secteur industriel. Cette proportion s'élève à 75 % en ce qui concerne les sites naturels et mixtes. Il est néanmoins inquiétant de constater qu'en moyenne, les relations des sites du patrimoine mondial avec les communautés locales et les propriétaires fonciers ne sont que moyennes.

La participation directe des communautés locales aux décisions de gestion est très faible en ce qui concerne les biens culturels et naturels. Les répondants ont indiqué que la majorité a un certain rôle, mais que seuls 20 % participent directement aux décisions de gestion. Le plus fort taux de participation directe se trouve dans la sous-région OUEST. Des conseils de gestion et des comités directeurs intégrés ont été mentionnés en tant qu'exemples de bonnes pratiques dans les commentaires sur les biens culturels. Néanmoins, ces derniers soulignent aussi la nécessité d'orientations sur la mobilisation des communautés, le patrimoine vivant et l'utilisation générale ainsi que le développement économique des biens.

4.3.8 - Le cas échéant, les communautés locales qui résident dans le périmètre du bien du patrimoine mondial ou aux alentours et/ou dans la zone tampon ont-elles un rôle actif dans les décisions de gestion qui permettent d'en maintenir la valeur universelle exceptionnelle ?

	Aucune communauté locale	Pas de rôle actif	Un certain rôle	Contribuent directement à certaines décisions	Participent directement	Total
Culturel	21	38	210	79	27	375
ECESE	7	7	50	15	6	85
MED	7	19	87	20	1	134
N-B	4	3	18	6	1	32
OUEST	3	9	55	38	19	124
Mixte	1	1	6		1	9
ECESE			1			1
MED		1	4		1	6
N-B			1			1
OUEST	1					1
Naturel	2	1	18	11	8	40
ECESE	2		10	3	1	16
MED		1	2	2	2	7
N-B			1	2	1	4
OUEST			5	4	4	13
Total	24	40	234	90	36	424

3.4.4 Ressources financières et humaines

En règle générale, les ressources financières et humaines sont jugées adéquates. Ceci cadre assez bien avec les informations données par les États parties dans la section I. La majorité des gestionnaires de sites considèrent que leur budget est au moins acceptable, un quart d'entre eux environ estimant qu'il est suffisant. Cependant, pas un seul des gestionnaires de sites mixtes ne juge son budget suffisant.

La majeure partie du financement pour l'ensemble des biens provient, en proportions variables, du gouvernement (y compris fédéral et/ou régional). En ce qui concerne les biens culturels, le financement local et municipal est presque aussi important que le financement régional / provincial. Les frais des visiteurs contribuant à la conservation des biens correspondent à 9 %.

Il convient de noter que 90 % du financement accordé aux biens naturels de la sous-région MED (tous les parcs nationaux et régionaux) provient des autorités régionales. Tous ces biens sont situés dans deux pays (l'Italie et l'Espagne) dans lesquels l'administration des parcs nationaux est décentralisée.

Les frais des visiteurs les plus élevés pour les biens culturels se trouvent dans la sous-région ECESE et les plus faibles dans la sous-région N-B. Ceci peut notamment s'expliquer par le fait que dans cette dernière, tous les sites culturels situés dans des zones naturelles sont libres d'accès et ne sont pas autorisés à faire payer des frais d'entrée (sauf les infrastructures d'accueil des visiteurs). La sous-région MED est celle qui bénéficie le plus d'un financement multilatéral, tandis que la sous-région ECESE est celle qui affiche le plus grand pourcentage de dons internationaux de la part, notamment, d'ONG et de fondations.

En ce qui concerne les biens naturels, les redevances et les frais payés par les visiteurs sont extrêmement bas dans les sous-régions MED et N-B. Ils sont supérieurs d'environ 10 % dans les sous-régions ECESE et OUEST. Il convient de noter que presque aucune contribution financière ne provient de sources multilatérales.

4.4.3 - Le budget actuel est-il suffisant pour gérer efficacement le bien du patrimoine mondial ?

	Pas de budget	Insuffisant	Acceptable	Suffisant	Total
Culturel	5	51	216	102	375
ECESE	2	16	58	9	85
MED	2	29	63	40	134
N-B	1	3	21	6	32
OUEST		3	74	47	124
Mixte		2	7		9
ECESE		1			1
MED		1	5		6
N-B			1		1
OUEST			1		1
Naturel	3	8	20	9	40
ECESE	2	4	9	1	16
MED	1	3	2	1	7
N-B			4		4
OUEST		1	5	7	13
Total	8	61	243	111	424

Il était également demandé aux répondants d'évaluer les avantages économiques des biens du patrimoine mondial pour les communautés locales. Plus de 50 % des gestionnaires de sites ont indiqué que le statut de patrimoine mondial générerait certains revenus supplémentaires. Un tiers des gestionnaires de sites culturels et 15 % des gestionnaires de sites naturels et mixtes ont déclaré qu'il générerait des avantages économiques importants. Les avantages économiques les plus importants pour les communautés locales se trouvent dans la sous-région OUEST.

Seuls quelques rares gestionnaires de sites culturels et 10 % des gestionnaires de sites naturels ont affirmé que l'inscription ne fournissait pas d'avantages économiques, alors que les avantages économiques potentiels sont reconnus dans 20 % des biens naturels et 10 % des biens culturels.

4.4.5 - Le bien du patrimoine mondial fournit-il des avantages économiques aux communautés locales (par ex. des revenus ou des emplois) ?

	Pas d'avantages économiques	Avantages économiques potentiels	Certains avantages économiques	Avantages économiques importants	Total
Culturel	6	36	215	118	375
ECESE	3	6	64	12	85
MED		17	70	47	134
N-B	1	4	25	2	32
OUEST	2	9	56	57	124
Mixte		2	5	2	9
ECESE		1			1
MED		1	4	1	6
N-B			1		1
OUEST				1	1
Naturel	5	8	21	6	40
ECESE	2	4	8	2	16
MED	2		2	3	7
N-B			4		4
OUEST	1	4	7	1	13
Total	11	46	241	126	424

D'après les informations fournies dans les commentaires, il est nécessaire de diversifier les sources de financement concernant les biens culturels. La question des bénéfices directs du tourisme pour la gestion des sites a notamment été soulevée. Ceci indique que la gestion des sites ne bénéficie pas toujours directement des recettes du tourisme. Cependant, les avantages pour les biens provenant des frais d'entrées, le cas échéant, sont assez importants. Concernant les biens naturels, les études sur les avantages économiques se sont avérées pertinentes, bien qu'elles soient rarement menées.

Les ressources humaines sont jugées suffisantes pour la gestion de la moitié des biens culturels et sous-optimales pour l'autre moitié. Trente gestionnaires de sites culturels considèrent que les ressources humaines sont insuffisantes. Quant aux ressources humaines des biens naturels, elles sont jugées sous-optimales dans plus de la moitié d'entre eux et adéquates dans moins d'un tiers. La capacité des professionnels qualifiés à satisfaire les besoins de chaque bien en matière de gestion est jugée satisfaisante ou bonne dans tous les secteurs. Les pourcentages sont légèrement, mais systématiquement, plus faibles concernant les biens naturels.

4.4.12 - Les ressources humaines disponibles sont-elles suffisantes pour gérer le bien du patrimoine mondial ?

	Pas de RH spécifiques	Insuffisantes	Sous-optimales	Suffisantes	Total
Culturel	1	30	170	174	375
ECESE		11	46	28	85
MED	1	17	59	57	134
N-B		2	22	8	32
OUEST			43	81	124
Mixte		1	6	2	9
ECESE			1		1
MED		1	3	2	6
N-B			1		1
OUEST			1		1
Naturel	1	5	22	12	40
ECESE		2	11	3	16
MED	1	1	4	1	7
N-B			3	1	4
OUEST		2	4	7	13
Total	2	36	198	188	424

Conformément aux rapports sur l'état de conservation et aux autres retours sur les biens culturels, la capacité professionnelle la plus élevée concerne la conservation et l'administration, suivies du tourisme, de la recherche et du suivi ; la plus faible concerne la mobilisation des communautés. Aucune note n'a atteint une valeur moyenne correspondant

à « bien ». La mobilisation pâtit clairement d'un manque de ressources ; il est nécessaire de renforcer la sensibilisation et les capacités.

En ce qui concerne les opportunités de formation, des programmes de gestion et de conservation aidant à développer le savoir-faire existant et ont été mis en œuvre dans moins de la moitié des biens culturels. La situation est à peu près la même dans toutes les sous-régions. Il n'existe aucun programme de renforcement des capacités dans près de 15 % des biens culturels.

La disponibilité des formations en matière d'éducation et de gestion des visiteurs est relativement bonne en ce qui concerne les biens naturels. En règle générale, la disponibilité des formations à la préparation aux risques est plutôt mauvaise, surtout comparée aux pourcentages élevés des risques naturels dans les facteurs négatifs potentiels. Des formations / un renforcement des capacités en matière d'évaluation des risques et de préparation aux risques sont donc nécessaires.

La mise en œuvre des plans de renforcement des capacités est complète dans environ un tiers des biens naturels et mixtes. La moitié des répondants ont indiqué que ces programmes ont été en partie mis en œuvre. Ces programmes sont inexistantes ou n'ont pas été mis en œuvre dans près de 25 % des biens naturels et mixtes. Dans l'ensemble, les réponses, qui concordent avec celles données dans la section I du questionnaire, montrent que la priorité accordée à la formation au niveau national est relativement faible.

3.4.5 Études scientifiques et projets de recherche

Une grande majorité des gestionnaires de sites considèrent que la connaissance scientifique ou traditionnelle est suffisante pour soutenir la planification, la gestion et le processus décisionnel afin d'assurer le maintien de la valeur universelle exceptionnelle. Néanmoins, 40 % des gestionnaires de biens culturels et près de 60 % des gestionnaires de biens naturels et mixtes indiquent que des lacunes restent à combler.

Plus de 75 % des biens sont concernés par un nombre considérable de programmes de recherche ou par des programmes de recherche complets. Cependant, dans la moitié des cas environ, ils ne sont pas axés sur les besoins de gestion.

Le manque de continuité et de systématisation des travaux de recherche est défini dans les commentaires comme un problème pour les biens culturels. Ce manque de recherches complètes et appliquées axées sur la VUE et le patrimoine mondial (et pas seulement sur des questions spécifiques) a été souligné dans toutes les sous-régions. Il apparaît également nécessaire de renforcer la coopération avec les universités et d'établir un réseau dédié aux recherches sur le patrimoine mondial. Plusieurs exemples positifs d'actions menées ressortent : l'établissement de comités scientifiques au sein de structures de gestion, l'inclusion réussie dans des programmes de l'UE, l'établissement de programmes de recherche internationaux et de doctorat.

La relation entre la recherche et la gestion est généralement limitée. Bien que la préparation du dossier de proposition d'inscription donne lieu à des recherches considérables, celles-ci ne sont pas mises à jour ou poursuivies après l'inscription. Il est nécessaire de mieux axer les recherches afin que les gestionnaires de sites puissent utiliser les résultats pour la gestion.

Les résultats des recherches sont largement diffusés aux niveaux local et national dans environ 90 % des biens. Seule une très faible minorité de biens ne diffusent pas les résultats des recherches menées.

4.5.1 - A-t-on une connaissance appropriée (scientifique ou traditionnelle) des valeurs du bien du patrimoine mondial permettant de soutenir la planification, la gestion et le processus décisionnel afin d'assurer le maintien de la valeur universelle exceptionnelle ?

	Peu ou pas	Insuffisante	Suffisante		Total
			avec des lacunes	Suffisante	
Culturel	-	3	141	231	375
ECESE	-	2	34	49	85
MED	-	-	41	93	134
N-B	-	1	18	13	32
OUEST	-	-	48	76	124
Mixte	-	1	5	3	9
ECESE	-	1	-	-	1
MED	-	-	3	3	6
N-B	-	-	1	-	1
OUEST	-	-	1	-	1
Naturel	-	1	24	15	40
ECESE	-	-	13	3	16
MED	0	-	2	5	7
N-B	0	-	3	1	4
OUEST	0	1	6	6	13
Total	0	5	170	249	424

4.5.2 - Un programme de recherche est-il prévu dans le périmètre du bien pour répondre aux besoins de la gestion et/ou pour améliorer la compréhension de la valeur universelle exceptionnelle ?

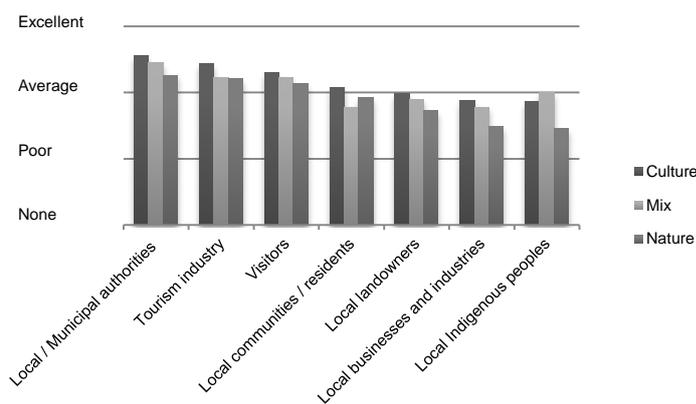
	Pas de programme de recherche	Peu de recherche	Recherche considérable		Total
			mais pas spécifique	Programme général / intégré	
Culturel	3	57	176	139	375
ECESE	1	12	47	25	85
MED	1	15	62	56	134
N-B	1	10	18	3	32
OUEST	-	20	49	55	124
Mixte	-	1	4	4	9
ECESE	-	-	1	-	1
MED	-	-	3	3	6
N-B	-	1	-	-	1
OUEST	-	-	-	1	1
Naturel	-	3	20	17	40
ECESE	-	-	10	6	16
MED	-	-	1	6	7
N-B	-	1	2	1	4
OUEST	-	2	7	4	13
Total	3	61	200	160	424

3.4.6 Éducation, information et sensibilisation

L'emblème du patrimoine mondial est exposé dans beaucoup d'emplacements dans la majorité des biens (dans la moitié des biens culturels et dans près des deux tiers des biens naturels). Environ 10 % n'exposent pas l'emblème, ou l'exposent dans un seul emplacement et/ou à des endroits où il est difficilement visible.

La connaissance et la compréhension de l'existence et des motifs d'inscription par les communautés locales, les propriétaires fonciers et les entreprises et industries locales sont relativement faibles. Le degré de connaissance et de compréhension est, en moyenne, légèrement inférieur concernant les biens naturels et mixtes. Les autorités locales et municipales constituent le groupe doté du plus haut niveau de connaissance pour les biens culturels. Les différences sous-régionales sont minimales ; le plus haut niveau de connaissance du patrimoine mondial est attribué à l'industrie du tourisme et aux visiteurs dans la sous-région ECESE, et aux communautés / résidents locaux dans la sous-région OUEST.

4.6.2 - Veuillez évaluer le degré de connaissance et de compréhension de l'existence et des motifs d'inscription du bien du patrimoine mondial parmi les groupes suivants



Il existe dans 20 % des biens culturels un programme planifié et efficace d'éducation et de sensibilisation lié à leurs valeurs et à leur gestion. Un tel programme existe également dans 40 % des biens culturels, mais il ne répond que partiellement aux besoins et pourrait être amélioré. Cela signifie que 40 % des biens culturels sont dotés d'un programme ponctuel ou qu'ils n'en ont pas du tout.

Quant aux biens naturels, plus de 70 % d'entre eux ont un programme d'éducation et de sensibilisation efficace ou qui répond partiellement aux besoins. Environ un quart des biens naturels et mixtes sont dotés d'un programme ponctuel ou n'en ont pas du tout.

4.6.3 - Existe-t-il un programme planifié d'éducation et de sensibilisation lié aux valeurs et à la gestion du bien du patrimoine mondial ?

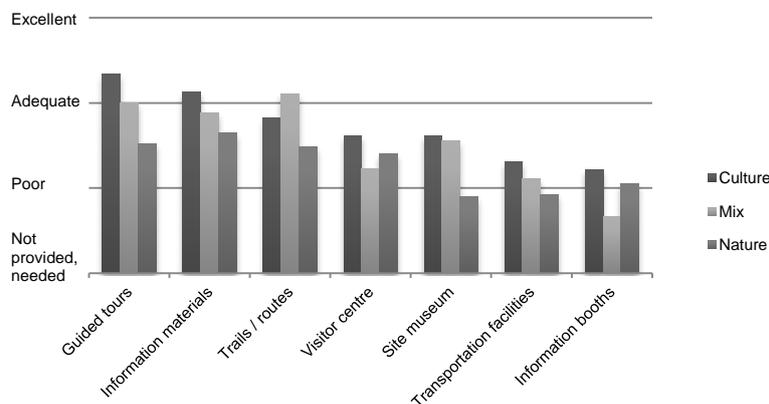
	Pas de programme d'éducation / sensibilisation, bien qu'on en ait constaté le besoin		Répond en partie aux besoins		Planifié et efficace	Total
	Pas de besoin constaté	Limité, ponctuel	Planifié et efficace	Total		
Culturel	13	38	96	152	76	375
ECESE	1	8	21	47	8	85
MED	4	21	29	50	30	134
N-B	1	2	14	11	4	32
OUEST	7	7	32	44	34	124
Mixte	1	2	1	4	1	9
ECESE	1					1
MED		2	1	2	1	6
N-B			-	1	-	1
OUEST			-	1	-	1
Naturel	2	4	4	17	13	40
ECESE		2	1	11	2	16
MED		1		1	5	7
N-B			2	2		4
OUEST	2	1	1	3	6	13
Total	16	44	101	173	90	424

Concernant l'incidence de l'inscription au patrimoine mondial sur les activités d'éducation, d'information et de sensibilisation, environ 25 % des gestionnaires de biens du patrimoine mondial font état d'une incidence importante, et la majorité d'entre eux indiquent qu'elle a une incidence, mais que celle-ci pourrait être améliorée.

Les informations concernant la VUE sont généralement présentées et interprétées, mais pourraient être améliorées dans 75 % des cas. Leur présentation est jugée excellente dans moins de 20 % des biens. Elles ne sont pas présentées dans deux biens naturels, mais il s'agit d'îles lointaines.

Les gestionnaires de sites ont été invités à évaluer l'adéquation d'une série d'installations visant à assurer l'éducation, la transmission d'informations ou la sensibilisation. Les visites guidées, les matériaux d'information et les sentiers / itinéraires sont manifestement mieux développés dans les biens culturels que dans les biens naturels et mixtes. En ce qui concerne les biens culturels, l'organisation d'événements s'est avérée efficace pour sensibiliser les politiciens et les acteurs locaux. D'autres initiatives se sont révélées tout aussi efficaces : l'établissement de centres d'accueil des visiteurs, l'accomplissement d'actions conjointes par les universités, les parties prenantes locales et le grand public, le lancement de sites Internet, etc. Par ailleurs, les commentaires ont souligné l'importance d'assurer la transmission des connaissances par les artisans locaux. Il convient de noter que les centres d'accueil des visiteurs, les musées de site, les transports et les guichets d'informations sont généralement considérés comme étant mauvais ou adéquats, ce qui signifie que les principales installations visant à améliorer l'appréciation des visiteurs ne sont pas jugées satisfaisantes. En règle générale, les activités destinées aux visiteurs sont variées et bon nombre d'entre elles sont propres à chaque bien ; il est donc difficile d'identifier une tendance ou une nécessité générale.

4.6.6 - Veuillez évaluer le caractère adapté des installations et services suivants destinés aux visiteurs sur le bien du patrimoine mondial en ce qui concerne l'éducation, l'information et la sensibilisation



3.4.7 Gestion des visiteurs

La tendance annuelle du nombre de visiteurs pour les biens culturels et naturels s'est avérée stable au cours des cinq dernières années ; seules quelques fluctuations mineures ont été constatées, ainsi qu'une légère augmentation générale. Aucune tendance sous-régionale ne se dégage vraiment ; il semble donc davantage pertinent d'étudier les tendances du nombre de visiteurs au niveau des sites.

Les répondants ont indiqué que les documents de gestion des visiteurs avaient été mis à jour depuis le premier cycle de soumission de rapports périodiques dans plus de la moitié des biens. Les billets d'entrée et les inscriptions constituent la principale source utilisée pour établir des statistiques sur la fréquentation (celles-ci n'étant pas pertinentes dans de nombreux cas, et notamment pour les paysages culturels ou les villes). Des enquêtes auprès des visiteurs sont réalisées dans environ la moitié des biens seulement. Rares sont les répondants à avoir mentionné dans leurs commentaires la collecte de données davantage ciblées sur les visiteurs. La satisfaction des visiteurs, par exemple, n'a été évoquée que par quelques répondants.

Dans 30 % des biens culturels et 25 % des biens naturels et mixtes seulement, l'usage par les visiteurs est considéré comme étant efficacement géré. Près de la moitié des répondants ont

indiqué que la gestion des visiteurs pourrait être améliorée. Dans leurs commentaires, les gestionnaires de sites ont souligné la nécessité d'un plan de gestion des visiteurs axé sur le patrimoine mondial et de réaliser des études de capacité ainsi que des analyses de risques. Ces questions sont étroitement liées à la nécessité de système de suivi dans chaque bien.

4.7.4 - Évaluation du plan de gestion relatif à l'usage par les visiteurs du bien du patrimoine mondial

	Non géré malgré un besoin	Géré en partie	Pourrait être amélioré	Géré efficacement	Total
Culturel	24	65	149	137	375
ECESE	10	15	39	21	85
MED	10	19	56	49	134
N-B	2	11	13	6	32
OUEST	2	20	41	61	124
Mixte	3		5	1	9
ECESE	1				1
MED	1		5		6
N-B	1				1
OUEST				1	1
Naturel	5	6	18	11	40
ECESE	4	2	8	2	16
MED	1		4	2	7
N-B		1	1	2	4
OUEST		3	5	5	13
Total	32	71	172	149	424

L'entrée est payante dans 75 % des biens culturels et mixtes, mais seulement dans un peu plus de la moitié des biens naturels. Lorsque l'entrée est payante, ces fonds contribuent largement à la gestion de 25 % des biens culturels et contribuent un peu à la gestion de 40 % d'entre eux. En ce qui concerne les biens naturels et mixtes, les fonds contribuent largement à la gestion de 10 % d'entre eux seulement, et un peu à la gestion de 40 %. En règle générale, les biens naturels sont moins nombreux à être payants, mais ceci varie considérablement d'une sous-région à l'autre.

4.7.6 - Si l'entrée est payante (droits d'entrée, permis), ces fonds contribuent-ils à la gestion du bien du patrimoine mondial ?

	Pas d'entrée payante	Possible mais n'est pas fait	Entrée payante mais ne contribue pas à la gestion	Entrée payante, contribue en partie à la gestion	Entrée payante, contribue largement à la gestion	Total
Culturel	100	3	37	165	70	375
ECESE	22	1	4	34	24	85
MED	24	2	20	62	26	134
N-B	13		1	15	3	32
OUEST	41		12	54	17	124
Mixte	2			6	1	9
ECESE				1		1
MED	1		-	4	1	6
N-B	1					1
OUEST				1		1
Naturel	18	1	2	16	3	40
ECESE	2	1		12	1	16
MED	6		1			7
N-B	3		1			4
OUEST	7			4	2	13
Total	120	4	39	187	74	424

La coopération avec l'industrie du tourisme, et notamment sa contribution pour enrichir les expériences des visiteurs et maintenir les valeurs du bien du patrimoine mondial, est jugée excellente par environ 30 % des gestionnaires de sites, à l'exception des gestionnaires de sites mixtes qui la considèrent faible ou inexistante. Dans près de la moitié des biens, la coopération est limitée. Par ailleurs, 20 % des gestionnaires de sites indiquent qu'il n'existe que peu ou pas de contacts ou seulement des contacts concernant des questions administratives / de réglementation entre la gestion du site et l'industrie du tourisme. Les plus forts taux d'excellente coopération se trouvent dans les sous-régions OUEST et ECESE. Il est

surprenant de constater que la coopération est limitée dans presque tous les sites mixtes, qui sont généralement très touristiques.

D'après de nombreux commentaires, la gestion du site ne profite pas toujours des recettes touristiques en raison de restrictions légales (le site n'est pas toujours une entité économique, par ex. - voir également le chapitre 2.4.4). Plusieurs répondants ont mis en avant dans leurs commentaires de bons exemples de stratégies spécifiques de tourisme durable, telles que des stratégies de limitations d'accès et des partenariats avec des agences de tourisme réceptives.

3.4.8 Suivi

Environ la moitié des biens sont dotés de programmes généraux intégrés de suivi. Un tiers des gestionnaires de sites font état d'un suivi considérable, mais non axé sur les besoins de gestion et environ 20 % indiquent qu'il est limité ou inexistant. Trois biens naturels et un bien mixte ne font l'objet d'aucun suivi.

4.8.1 - Existe-t-il un programme de suivi dans le périmètre du bien qui soit axé sur les besoins de la gestion et/ou sur une meilleure compréhension de la valeur universelle exceptionnelle ?

	Pas de suivi	Suivi limité	Suivi non axé sur besoins de la gestion	Programme général intégré de suivi	Total
Culturel	9	67	120	179	375
ECESE	3	16	33	33	85
MED	3	31	42	58	134
N-B	1	5	13	13	32
OUEST	2	15	32	75	124
Mixte	1	2	4	2	9
ECESE			1		1
MED		2	3	1	6
N-B	1				1
OUEST				1	1
Naturel	1	3	15	21	40
ECESE		1	7	8	16
MED	1		3	3	7
N-B		1	2	1	4
OUEST		1	3	9	13
Total	11	72	139	202	424

Trois quarts des biens effectuent un suivi suffisant des indicateurs relatifs à la VUE ou utilisent des indicateurs qui pourraient être améliorés. Le nombre de gestionnaires de sites qui jugent les indicateurs complets est presque égal au nombre de ceux qui soulignent un besoin d'amélioration. Un quart des biens culturels disposent d'informations sur l'état de conservation, mais non d'indicateurs, ce qui signifie concrètement qu'il n'existe pas de données de référence pour l'élaboration d'un plan de suivi. La participation des différents groupes aux activités de suivi varie considérablement, mais est généralement limitée. Ceci n'est cependant pas le cas pour les gestionnaires de sites, les chercheurs et les autorités locales / municipales.

La mise en œuvre des programmes de suivi et la définition des indicateurs sont fréquemment source de difficultés ; de nombreux commentaires soulignent la nécessité d'orientations et d'un renforcement des capacités. Le suivi a également été jugé difficile à mettre en œuvre dans les biens culturels vastes et complexes, tels que les villes historiques et les paysages culturels. La participation des citoyens et des ONG aux processus de suivi ainsi que l'amélioration globale du niveau de coopération ont été présentées comme des résultats positifs.

Suivi des recommandations du Comité du patrimoine mondial

En Europe, 243 gestionnaires de biens du patrimoine mondial ont indiqué avoir reçu des recommandations de la part du Comité du patrimoine mondial, que ce soit au moment de

l'inscription ou suite à la soumission de rapports sur l'état de conservation (suivi réactif). La moitié des gestionnaires de biens culturels ont déclaré qu'ils n'ont aucune recommandation à mettre en œuvre.

Concernant la mise en œuvre des recommandations, moins de 25 % des gestionnaires de sites ont affirmé qu'elle était achevée tandis que plus de 60 % ont indiqué qu'elle était encore en cours. La mise en œuvre des recommandations du Comité n'a pas encore commencé dans onze biens culturels et trois biens naturels.

4.8.4 - L'État partie a-t-il mis en œuvre les recommandations appropriées émanant du Comité du patrimoine mondial ?

	Pas de recommandations à mettre en œuvre	Pas encore	Mise en œuvre en cours	Mise en œuvre achevée	Total
Culturel	170	11	143	51	375
ECESE	30	2	42	11	85
MED	66	7	44	17	134
N-B	18		9	5	32
OUEST	56	2	48	18	124
Mixte	4		4	1	9
ECESE			1		1
MED	3		2	1	6
N-B	1				1
OUEST			1		1
Naturel	7	3	23	7	40
ECESE	3	1	10	2	16
MED	1	1	2	3	7
N-B	1	1	2		4
OUEST	2		9	2	13
Total	181	14	170	59	424

3.4.9 Identification des besoins prioritaires en matière de gestion

Les problèmes de gestion potentiellement graves de chaque bien ont été automatiquement identifiés dans le questionnaire à partir des réponses données. Lorsque le nombre des problèmes identifiés était supérieur à six, les répondants ont été invités à en sélectionner un maximum de six pour une évaluation plus approfondie.

Les besoins prioritaires en matière de gestion se ressentent principalement dans les aspects suivants :

- la coopération avec le secteur industriel (le plus sélectionné)
- l'éducation et la sensibilisation
- la connaissance des zones tampons et des limites
- l'adéquation des limites
- les mesures de protection dans les zones tampons
- la mise en œuvre de plans de travail / d'action annuels
- le développement du savoir-faire local pour la gestion et la conservation
- l'adéquation des ressources financières

Les problèmes budgétaires n'ont été sélectionnés que par un peu plus de 10 % des gestionnaires de sites, alors qu'ils sont près de 40 % à avoir choisi la coopération avec les industries locales. Le classement des priorités (des limites, par ex.) varie selon la nature du bien – culturel ou naturel / mixte.

Dans l'ensemble, les gestionnaires de sites considèrent que les problèmes externes aux biens sont une source de préoccupation plus importante que ceux rencontrés dans les limites des biens sur lesquels ils estiment avoir davantage de contrôle. Ceci reflète une tendance qui se

dégage dans d'autres réponses données aussi bien dans la section I que dans la section II du questionnaire.

3.5 Remarques générales sur l'état de conservation

Valeur universelle exceptionnelle

La valeur universelle exceptionnelle des biens du patrimoine mondial est maintenue dans 90 % des biens européens. Elle est considérée comme étant gravement affectée dans deux biens culturels ; ces deux biens sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril et ont fait l'objet d'au moins une mission de suivi réactif. Par ailleurs, 31 gestionnaires de biens culturels et 7 gestionnaires de biens naturels ont indiqué que la VUE était affectée, mais que des mesures de gestion efficaces avaient été prises. La moitié de ces 31 biens culturels ont également fait l'objet d'un rapport présenté au Comité du patrimoine mondial.

L'authenticité est préservée dans presque tous les biens culturels, mais est jugée compromise dans neuf biens de la région, dont quatre dans la sous-région N-B. L'authenticité est compromise dans un bien mixte (une nouvelle proposition d'inscription est en cours d'élaboration), mais est préservée dans les huit autres. Bien que l'authenticité ne concerne pas les biens naturels, il convient de noter que 24 gestionnaires de sites naturels ont répondu que l'authenticité était préservée. Ceci souligne le besoin de renforcement des capacités sur la notion d'authenticité.

L'intégrité est considérée intacte dans une grande majorité des biens (C : 94 % ; N : 82 % ; M : 100 %). Dans les autres biens, l'intégrité est jugée compromise, mais à un faible degré. Vingt-deux gestionnaires de biens culturels et sept gestionnaires de biens naturels ont répondu que l'intégrité était compromise.

Seuls quelques gestionnaires de sites ont répondu à la question sur les attributs ; ceci souligne peut-être la nécessité d'une compréhension plus précise de la façon dont la VUE est transmise au sein du bien. Outre l'insuffisance des indicateurs de suivi, il existe clairement un important besoin de renforcement des capacités dans ce domaine.

Biens du PM	Authenticité Sites naturels N/A		Intégrité		VUE		
	Compromise	Préservée	Compromise	Intacte	Gravement affectée	Affectée mais mesures prises	Intacte
Culturels (375)	9	366	22	353	2	31	342
ECESE (85)	2	83	7	78	1	7	77
MED (134)	2	132	5	129		8	126
N-B (32)	4	28	5	27		6	26
OUEST (124)	1	123	5	119	1	10	113
Mixtes (9)	1	8		9			9
ECESE (1)	1			1			1
MED (6)		6		6			6
N-B (1)		1		1			1
OUEST (1)		1		1			1
Naturels (40)			7	33		7	33
ECESE (16)			4	12		3	13
MED (7)			1	6		1	6
N-B (4)				4		1	3
OUEST (13)			2	11		2	11
Total (424)	10	374	29	395	2	38	384

Autres valeurs

Il a également été demandé aux répondants de se prononcer sur l'état actuel des autres valeurs culturelles et/ou naturelles importantes du bien qui ne font pas partie de la VUE du

bien. L'état des autres valeurs est jugé bon dans 90 % des biens culturels et naturels. Bien qu'elles soient en partie dégradées dans quatre des neuf biens mixtes, ceci n'a pas d'incidence grave sur l'état de conservation des biens.

Il existe une forte corrélation entre l'état de la VUE, celui de son intégrité et celui des autres valeurs ; lorsque la VUE et son intégrité sont compromises, les autres valeurs sont, elles aussi, en partie dégradées.

3.6 Conclusions relatives à la section II

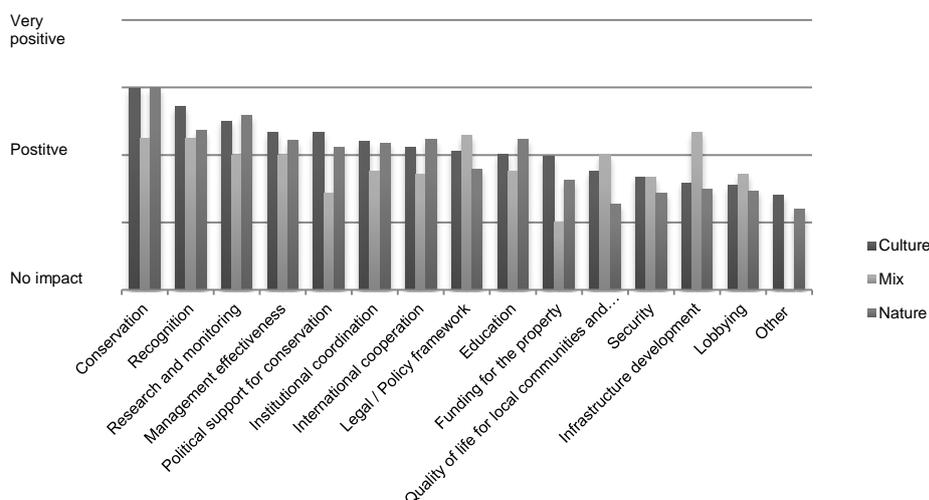
Valeur universelle exceptionnelle

Une rapide comparaison des résultats du deuxième cycle de soumission des Rapports périodiques de toutes les régions montre que la VUE est maintenue dans une grande majorité des biens inscrits dans le monde. Le pourcentage est seulement un peu plus élevé pour l'Europe. En ce qui concerne les biens naturels, ces résultats sont corroborés par les conclusions de l'*Horizon du patrimoine mondial*, un examen externe des biens naturels du monde entier récemment publié par l'UICN. Des mesures ont été prises dans les rares biens où la VUE est affectée. Aucun des gestionnaires des biens naturels ou mixtes situés en Europe ne considère que leur VUE est gravement compromise.

Statut de patrimoine mondial

Dans l'ensemble, les gestionnaires de sites ont indiqué que l'inscription au patrimoine mondial d'un site avait un impact positif dans un grand nombre de domaines. L'impact le plus positif pour les biens naturels et culturels concernait la conservation, suivie de la reconnaissance, de la recherche et du suivi, et de la gestion. Le soutien politique à la conservation a été estimé plus important pour les biens culturels que pour les biens naturels et relativement bas en ce qui concerne les biens mixtes. Les impacts négatifs de l'inscription au patrimoine mondial ont rarement été mentionnés.

6.1 - Veuillez évaluer l'impact du statut de patrimoine mondial du bien sur chacun des points suivants



Facteurs affectant les biens du patrimoine mondial situés en Europe

Dans toute la région, les principaux facteurs identifiés par les répondants étaient relativement similaires qu'il s'agisse de biens culturels, naturels ou mixtes. Les principaux groupes de facteurs affectant les biens situés en Europe sont :

- le cadre bâti (habitat / transport) ;
- le tourisme / les visiteurs / les activités de loisirs ;
- les facteurs liés au changement climatique (humidité, catastrophes naturelles).

Le manque de préparation pour faire face aux menaces liées au changement climatique ainsi que la gestion des risques en général ont été fréquemment mentionnés dans le chapitre sur les besoins en matière de renforcement des capacités (voir ci-dessous).

Il convient également de signaler que la modification de la société et des valeurs associées au patrimoine ainsi que la destruction délibérée du patrimoine sont présentés comme des menaces actuelles et potentielles dans un grand nombre de biens. Davantage d'orientations sur ces questions sont nécessaires pour la gestion des sites.

Certains facteurs peuvent avoir un impact à la fois fortement positif et fortement négatif. C'est notamment le cas du groupe tourisme / visiteurs / loisirs. En outre, les facteurs affectant les biens qui proviennent de l'extérieur des limites requièrent davantage d'attention et de suivi.

En effet, l'absence de mécanismes de suivi efficaces est un problème commun à l'ensemble de la région, et pourtant seule la moitié des biens bénéficient de programmes de suivi complets basés sur des indicateurs adaptés aux besoins liés à la gestion du bien.

Conservation et gestion

L'amélioration des systèmes de gestion est perçue comme un facteur positif important ; la majorité des biens bénéficient d'un plan / système de gestion tout à fait adapté. Les cadres juridiques sont également adaptés, mais parfois difficilement applicables en raison des contraintes financières et du rapide changement de la législation et de l'administration. Les répondants ont également souligné qu'il existe une grande différence entre avoir un plan de gestion et le mettre en œuvre. La nécessité de mobiliser les communautés en vue d'une sensibilisation accrue et du renforcement des capacités s'impose dans l'ensemble de la région. Les gestionnaires de sites ont également mentionné la nécessité de diversifier davantage les sources de financement.

Le tourisme et la gestion des visiteurs, ainsi que les infrastructures associées, sont couramment mentionnés comme des facteurs tant positifs que négatifs ; il apparaît clairement qu'un équilibre doit être trouvé entre la conservation des biens et leur utilisation et accessibilité.

Besoins liés au renforcement des capacités, à la recherche et à l'éducation

Il ressort de l'analyse des questionnaires que le renforcement des capacités constitue une haute priorité pour les gestionnaires de sites. Plusieurs besoins spécifiques en matière de renforcement des capacités ont été identifiés, parmi lesquels :

- le développement d'indicateurs de suivi axés sur le patrimoine mondial ;
- le développement de modèles de partenariats ;
- l'amélioration de la recherche communautaire ;

- le développement de mécanismes pour le partage des avantages propres à chaque site.

Le besoin et l'utilité d'un système de suivi permanent pour tous les biens, et non pas uniquement pour ceux dont les problèmes sont connus, semblent désormais bien compris. Les répondants ont cependant indiqué dans leurs commentaires qu'un soutien externe et une plus grande implication des Organisations consultatives en matière de conseils et de renforcement des capacités pour les gestionnaires de sites étaient encore nécessaires.

Les recherches axées sur le patrimoine mondial qui s'intéressent aux besoins liés à la gestion des biens devraient être encouragées de façon à combler le manque de connaissances identifié. Rares sont les biens dotés de stratégies ou de programmes de renforcement des capacités systématiques et propres à chaque bien. Il a également été demandé de l'aide pour amplifier la mobilisation des communautés.

Recommandations du Comité du patrimoine mondial

Un nombre relativement important de rapports sur l'état de conservation a été soumis au Comité du patrimoine mondial depuis le premier cycle de soumission des Rapports périodiques et de nombreuses recommandations ont été adressées aux États parties. Il est quelque peu préoccupant de constater que seule une minorité de ces recommandations ont été intégralement appliquées, l'application étant encore en cours dans de nombreux sites.

Remarques finales

Dans l'ensemble, les gestionnaires de sites ont considéré que l'exercice de soumission des Rapports périodiques était utile pour évaluer l'état général de conservation des biens et pour identifier les possibilités d'amélioration. Cependant, ils ont également indiqué qu'ils auraient préféré mettre l'accent sur les changements positifs plutôt que sur les problèmes. L'analyse des réponses révèle que les biens du patrimoine mondial situés en Europe semblent confrontés à de nombreuses difficultés similaires, et plusieurs questions transversales communes à l'ensemble de la région ont pu être identifiées. Dans la grande majorité des cas, l'état de conservation des biens du patrimoine mondial est jugé satisfaisant et leur valeur universelle exceptionnelle est maintenue.

4 PLAN D'ACTION ET PROCESSUS

Élaboration du Plan d'action

La première ébauche du Plan d'action pour l'Europe a été élaborée par les points focaux de la région Europe lors de la Réunion finale pour le deuxième cycle de l'exercice de soumission des Rapports périodiques (Helsinki, Finlande, 1-2 décembre 2014). Les points focaux se sont d'abord réunis en groupes de travail fondés sur les « 5C » (Crédibilité, Conservation, renforcement des Capacités, Communication et Communautés), puis en groupes de travail sous-régionaux. Des sessions plénières ont permis de débattre ouvertement des résultats. Le Plan d'action qui en découle a été examiné par l'équipe d'experts chargée des Rapports périodiques et le Secrétariat qui ont harmonisé les actions avant de soumettre le Plan d'action aux points focaux afin qu'ils l'examinent et formulent des commentaires.

À partir des commentaires reçus, le Centre du patrimoine mondial a réorganisé le Plan d'action de façon à éviter toute répétition et à obtenir une courte série d'actions pouvant faire l'objet d'un suivi dans le futur. Ce Plan d'action a ensuite été examiné par les Organisations consultatives avant d'être présenté au Comité du patrimoine mondial.

Appropriation du Plan d'action

Le Plan d'action d'Helsinki pour l'Europe présenté dans ce document vise à définir un cadre pour tous les États parties de la région. Les points focaux, ainsi que les autorités nationales concernées, sont invités à s'approprier le Plan d'action et à déterminer quelles mesures, parmi les 34 proposées, sont pertinentes dans leur cas et quel niveau de priorité accorder à chacune d'entre elles. En vue de faciliter ce processus, le Plan d'action cadre est téléchargeable en anglais et en français sur le site Internet du Centre du patrimoine mondial (<http://whc.unesco.org/fr/eur-na/>). Les priorités identifiées par les points focaux lors de la réunion d'Helsinki ainsi que les principales obligations statutaires sont présentées dans le Plan d'action. Dans le cadre de ce processus d'appropriation, les points focaux sont invités, s'ils le souhaitent, à revoir le niveau de priorité indiqué dans ce plan d'action en collaboration avec les autorités nationales concernées.

Par ailleurs, les points focaux sont invités à communiquer le Plan d'action aux gestionnaires de sites du patrimoine mondial, qui souhaiteront peut-être intégrer certaines des mesures proposées à leurs stratégies de gestion. Ce processus devrait également encourager les gestionnaires de sites à prendre en compte les résultats du deuxième cycle de soumission des Rapports périodiques dans la gestion de leurs biens respectifs ; un résumé succinct de ces résultats est consultable sur le site Internet du Centre du patrimoine mondial (dans l'onglet « Documents » de la page dédiée à chaque bien). Les gestionnaires de sites sont invités à se servir de ces informations dans leurs efforts visant à assurer la sauvegarde de la valeur universelle exceptionnelle de leur bien.

Cibles régionales

Les cibles du Plan d'action devraient toutes être atteintes d'ici à la fin du troisième cycle de soumission des Rapports périodiques. Il revient aux parties prenantes identifiées comme « principaux partenaires » de veiller à ce que la mise en œuvre des mesures soit réussie. Les points de références et les cibles ont, dans la mesure du possible, été définis en fonction des

résultats du deuxième cycle de soumission des Rapports périodiques. Concernant les obligations statutaires définies dans la *Convention* ou dans les *Orientations*, toutes les cibles ont été fixées à 100 %, ce qui signifie que tous les biens et/ou tous les États parties sont concernés.

Processus de suivi

Afin de mesurer les progrès accomplis grâce à la mise en œuvre de ce Plan d'action dans l'ensemble de la région, le Centre du patrimoine mondial propose de réaliser un examen bisannuel sous la forme d'une enquête brève et simple. Les points focaux nationaux auront la possibilité d'indiquer pour chaque mesure si elle fait désormais partie de leur plan d'action national ; si tel est le cas, ils devront répondre à une question de suivi simple, quantifiable, qui permettra de suivre les progrès réalisés au fil du temps dans la région concernant la mise en œuvre du Plan d'action. Ce processus évitera d'avoir à réaliser un exercice de suivi à grande échelle pour présenter au Comité du patrimoine mondial des rapports d'avancement sur la mise en œuvre du Plan d'action ou pour le résumé de la mise en œuvre lors du troisième cycle de soumission des Rapports périodiques.

Suivant les conseils de plusieurs points focaux, le Centre du patrimoine mondial recommande aux États parties d'organiser des réunions bisannuelles pour les points focaux au niveau sous-régional afin de maintenir les synergies développées tout au long de l'exercice de soumission des Rapports périodiques. Ces réunions permettraient aux points focaux d'échanger leurs expériences, mais aussi d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre des priorités sous-régionales pendant la période de transition entre les deux cycles de soumission des Rapports périodiques.

Enfin, le Centre propose d'organiser des réunions régionales en marge des sessions ordinaires bisannuelles de l'Assemblée générale, au cours desquelles les points focaux de la région Europe pourraient discuter des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action au niveau régional.

4.1 Plan d'Action Cadre

(voir pages suivantes)

Deuxième cycle des Rapports périodiques en Europe - PLAN D'ACTION D'HELSINKI

Crédibilité	Conservation	Renforcement des capacités	Communication	Communautés	Domaine(s) prioritaire(s)	Objectif	N°	Action	Principaux partenaires	Indicateur(s) de suivi	Cible régionale pour l'Europe avant la fin du Troisième cycle des Rapports périodiques	Priorités sous-régionales			
												ECISE	MED	OUEST	N-B
IDENTIFICATION ET PROTECTION DE LA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE (VUE)															
X		X			Listes indicatives à jour et efficaces		1	Fournir au Centre du patrimoine mondial, qui les publiera sur son site internet, des exemples de bonnes pratiques pour l'établissement et la révision des Listes indicatives	États parties Centre du patrimoine mondial Organisations consultatives	Nombre d'exemples de bonnes pratiques transmis au Centre du patrimoine mondial	Au moins 10 exemples de bonnes pratiques sont transmis et publiés sur le site internet du Centre du patrimoine mondial base de référence 0				X
X	X						2	Établir ou mettre à jour les processus nationaux de révision des Listes indicatives afin de vérifier la VUE potentielle des sites	États parties Organisations consultatives	Nombre d'États parties ayant établi ou mis à jour leur processus national de révision	Tous les États parties ont établi ou mis à jour leur processus national de révision base de référence inconnue				X
X	X						3	Mettre à jour les deux analyses de lacunes pour les biens naturels / mixtes et culturels sous réserve de la mise à disposition de financement par les États parties	Organisations consultatives	Nombre d'analyses de lacunes mises à jour pour les biens naturels / mixtes et culturels	Deux mises à jour des analyses de lacunes sont terminées (biens naturels / mixtes et culturels) base de référence 0				X
X	X						4	Assurer le financement de la mise à jour des analyses de lacunes par un ou plusieurs États parties	États parties	Montant mis à disposition pour les deux analyses de lacunes	75 000 US\$ (à confirmer) fournis par les États parties pour la mise à jour des deux analyses de lacunes base de référence 0				X
			X				5	Utiliser les modules de formation existants sur la préparation de propositions d'inscription pour des sites culturels et naturels, et assurer le financement de ces sessions de formation par un ou plusieurs États parties	États parties	Nombre de sessions de formation organisées Nombre de personnes formées Nombre de propositions d'inscription préparées après participation à une session de formation qui sont présentées au Comité et ont reçu une évaluation positive des Organisations consultatives	Au moins quatre États parties ont organisé des sessions de formation sur la préparation de propositions d'inscription de sites culturels et naturels base de référence 0 Au moins cinquante personnes ont été formées à la préparation de propositions d'inscription des sites culturels et naturels base de référence 0				X
X	X						6	États parties : demander une assistance en amont aux Organisations consultatives concernant les Listes indicatives et les propositions d'inscription	États parties	Nombre de propositions d'inscription présentées au Comité du patrimoine mondial après avoir reçu une assistance en amont Nombre de sites pour lesquels les États parties ont demandé des conseils en amont	20% des propositions recommandées pour inscription par les Organisations consultatives ont bénéficié d'une assistance en amont base de référence 0 Au moins 10 demandes d'assistance en amont sont soumises par les États parties base de référence 2				X
X	X	X					7	Organisations consultatives : fournir une assistance en amont, selon le financement	Organisations consultatives	Nombre de demandes d'assistance en amont des États parties traitées par les Organisations consultatives	100% des demandes d'assistance en amont financées par les États parties sont traitées par les Organisations consultatives base de référence 100%				X
X	X						8	S'assurer que la gestion des sites figurant sur les Listes indicatives soit pleinement opérationnelle avant de les proposer pour inscription	États parties	Nombre de sites figurant sur les Listes indicatives qui disposent d'un système de gestion pleinement opérationnel avant la soumission de la proposition d'inscription	100% des sites figurant sur les Listes indicatives ont un système de gestion pleinement opérationnel avant la soumission de la proposition d'inscription base de référence inconnue				X
					Définition claire de la VUE et de ses attributs permettant la prise de décisions éclairées en matière de gestion afin d'assurer la protection efficace des biens du patrimoine mondial	Définition claire de la VUE et de ses attributs permettant la prise de décisions éclairées en matière de gestion afin d'assurer la protection efficace des biens du patrimoine mondial	9	Déterminer clairement les attributs de la VUE et en faire des éléments clés du système/plan de gestion	États parties Gestionnaires de sites	Nombre de biens dont les attributs de la VUE sont clairement définis et forment la base du système de gestion	Les attributs de la VUE sont clairement définis et forment la base du système de gestion pour 100% des biens base de référence inconnue				
X	X						10	Présenter des exemples méthodologiques relatifs à l'identification des attributs de la VUE, avec la contribution des États parties et des Organisations consultatives	Centre du patrimoine mondial États parties Organisations consultatives	Nombre d'exemples méthodologiques concernant l'identification des attributs publiés sur le site internet du Centre du patrimoine mondial	Au moins trois exemples méthodologiques relatifs à l'identification des attributs publiés sur le site internet du Centre du patrimoine mondial base de référence 0				
X	X						11	Finaliser toutes les déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle pour adoption par le Comité du patrimoine mondial	États parties Organisations consultatives Centre du patrimoine mondial	Nombre de déclarations rétrospectives de VUE adoptées par le Comité du patrimoine mondial	368 déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle concernant des biens du patrimoine mondial situés en Europe adoptées par le Comité du patrimoine mondial base de référence 170 déclarations adoptées				
X	X						12	Soumettre au Comité du patrimoine mondial toutes les clarifications de limites demandées dans le cadre de l'inventaire rétrospectif	États parties Centre du patrimoine mondial	Nombre de clarifications de limites présentées au Comité du patrimoine mondial	269 clarifications de limites concernant des biens du patrimoine mondial situés en Europe présentées au Comité du patrimoine mondial base de référence 208 clarifications présentées				
					Définition claire de la VUE et de ses attributs		9	Déterminer clairement les attributs de la VUE et en faire des éléments clés du système/plan de gestion	États parties Gestionnaires de sites	Nombre de biens dont les attributs de la VUE sont clairement définis et forment la base du système de gestion	Les attributs de la VUE sont clairement définis et forment la base du système de gestion pour 100% des biens base de référence inconnue				
X	X						10	Présenter des exemples méthodologiques relatifs à l'identification des attributs de la VUE, avec la contribution des États parties et des Organisations consultatives	Centre du patrimoine mondial États parties Organisations consultatives	Nombre d'exemples méthodologiques concernant l'identification des attributs publiés sur le site internet du Centre du patrimoine mondial	Au moins trois exemples méthodologiques relatifs à l'identification des attributs publiés sur le site internet du Centre du patrimoine mondial base de référence 0				
X	X						11	Finaliser toutes les déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle pour adoption par le Comité du patrimoine mondial	États parties Organisations consultatives Centre du patrimoine mondial	Nombre de déclarations rétrospectives de VUE adoptées par le Comité du patrimoine mondial	368 déclarations rétrospectives de valeur universelle exceptionnelle concernant des biens du patrimoine mondial situés en Europe adoptées par le Comité du patrimoine mondial base de référence 170 déclarations adoptées				
X	X						12	Soumettre au Comité du patrimoine mondial toutes les clarifications de limites demandées dans le cadre de l'inventaire rétrospectif	États parties Centre du patrimoine mondial	Nombre de clarifications de limites présentées au Comité du patrimoine mondial	269 clarifications de limites concernant des biens du patrimoine mondial situés en Europe présentées au Comité du patrimoine mondial base de référence 208 clarifications présentées				

Credibilité	Conservation	Renforcement des capacités	Communication	Communautés	Domaine(s) prioritaire(s)	Objectif	N°	Action	Principaux partenaires	Indicateur(s) de suivi	Cible régionale pour l'Europe avant la fin du Troisième cycle des Rapports périodiques	Priorités sous-régionales			
												EC/EE	MED	OUEST	N-B
GESTION EFFICACE DES BIENS DU PATRIMOINE MONDIAL															
	X			X	Systèmes de gestion efficaces	Meilleure collaboration entre les autorités de différents niveaux	13	Clarifier et déterminer les rôles et responsabilités des autorités nationales, régionales et locales en matière de protection et de conservation des biens, en impliquant les communautés locales	États parties Gestionnaires de sites	Nombre de biens pour lesquels les rôles et responsabilités sont clairement définis dans les systèmes/plans de gestion Nombre de biens pour lesquels sont établis des mécanismes de coopération efficaces entre les parties prenantes	Les rôles et responsabilités sont clairement définis dans les systèmes/plans de gestion pour 100% des biens <i>base de référence inconnue</i> Des mécanismes de coopération efficaces entre les parties prenantes sont établis pour 100% des biens <i>base de référence 35%</i>	X		X	
	X			14			Améliorer la coordination entre les autorités chargées du patrimoine culturel et celles chargées du patrimoine naturel	États parties	Nombre d'États parties qui ont établi des mécanismes de coopération efficaces entre les autorités chargées du patrimoine culturel et celles chargées du patrimoine naturel	100% des États parties ont établi des mécanismes de coopération efficaces entre les autorités chargées du patrimoine culturel et celles chargées du patrimoine naturel <i>base de référence inconnue</i>			X		
	X					15	Suivi efficace	Définir des indicateurs de suivi et mettre en place un système de suivi régulier (en utilisant notamment les résultats des rapports périodiques, la base de données sur l'état de conservation des biens, les outils existants sur la gestion des risques et le tourisme durable, ainsi que les manuels de référence sur la gestion des biens culturels et naturels)	Gestionnaires de sites	Nombre de biens pour lesquels des indicateurs de suivi ont été définis Nombre de biens disposant d'un processus de suivi régulier	Des indicateurs de suivi sont définis pour 100% des biens <i>base de référence 38%</i> 100% des biens disposent d'un processus de suivi régulier <i>base de référence 47%</i>			X	X
	X					16	Priorité donnée à la gestion pour répondre aux principales menaces identifiées dans le(s) Rapport(s) périodique(s)	Présenter et interpréter les résultats des Rapports périodiques et prendre les mesures de gestion appropriées aux niveaux national et du site	États parties Gestionnaires de sites	Nombre de biens pour lesquels des mesures de gestion ont été prises suivant les résultats du deuxième cycle des Rapports périodiques	100% des biens ont utilisé les résultats du deuxième cycle des Rapports périodiques pour prendre des mesures de gestion appropriées <i>base de référence 0</i> 30% des menaces identifiées au cours du deuxième cycle sont signalées comme prises en charge lors du troisième cycle de rapports périodiques (càd moins de 1850 facteurs négatifs identifiés comme actuels lors du troisième cycle) <i>base de référence 2634 facteurs négatifs actuels identifiés au cours du deuxième cycle</i>		X	X	
	X	X				17	Planification de la gestion	Adapter aux besoins nationaux et/ou locaux les documents d'orientation technique du Centre du patrimoine mondial ainsi que les manuels concernant la gestion du patrimoine culturel et naturel	États parties Gestionnaires de sites	Nombre de documents d'orientation sur la gestion des biens du patrimoine mondial publiés par les autorités nationales et/ou locales	Au moins 35 documents d'orientation sur la gestion des biens du patrimoine mondial publiés par les autorités nationales et/ou locales <i>base de référence inconnue</i>			X	
	X			18		Avant le troisième cycle des Rapports périodiques, réviser et mettre à jour les plans de gestion afin d'y intégrer les mécanismes du patrimoine mondial, ou les préparer s'ils n'existent pas encore		États parties Gestionnaires de sites	Nombre de biens du patrimoine mondial disposant d'un plan de gestion Nombre de biens pour lesquels un plan de gestion a été soumis au Centre du patrimoine mondial (nouveau ou mis à jour)	Tous les biens du patrimoine mondial situés en Europe disposent d'un plan de gestion <i>base de référence 94%</i> Des plans de gestion ont été soumis au Centre du patrimoine mondial pour au moins 440 biens <i>base de référence 136</i>					
	X	X				19	Évaluations d'impact plus efficaces	Former les gestionnaires de sites aux évaluations de l'impact sur le patrimoine (EIP) et/ou aux évaluations de l'impact environnemental (EIE) : - à quel moment effectuer ce type d'évaluations concernant les biens du patrimoine mondial ; - comment les interpréter et prendre les mesures appropriées	États parties	Nombre d'activités de formation couvrant les évaluations d'impact	Au moins 49 activités de formation réalisées à l'échelle nationale <i>base de référence 0</i>	X	X	X	X
	X	X		20		Promouvoir l'intégration des EIP dans la pratique européenne d'EIE par l'intermédiaire des institutions européennes (par ex. en produisant des documents d'orientation avec le soutien technique du Centre du patrimoine mondial et des Organisations consultatives)		États parties	Étapes franchies en vue de l'intégration des pratiques d'EIP et d'EIE aux niveaux européen et national	Les pratiques d'EIP et d'EIE sont intégrées aux niveaux européen et national <i>base de référence 0</i>			X		

Credibilité	Conservation	Renforcement des capacités	Communication	Communautés	Domaine(s) prioritaire(s)	Objectif	N°	Action	Principaux partenaires	Indicateur(s) de suivi	Cible régionale pour l'Europe avant la fin du Troisième cycle des Rapports périodiques	Priorités sous-régionales				
												EESE	MED	OUEST	NB	
	X	X			Renforcement des compétences interdisciplinaires des gestionnaires de sites	Renforcement des compétences techniques, de gestion et de mobilisation des gestionnaires de sites	21	Établir des systèmes de renforcement des capacités pour les gestionnaires de sites portant, sans s'y limiter, sur les thèmes suivants : - planification de la gestion (avec cadre juridique) ; - tourisme durable ; - gestion du changement grâce à une meilleure compréhension des valeurs liées au patrimoine et d'autres valeurs humaines ; - définition de la VUE, et en particulier de ses attributs, de l'authenticité et de l'intégrité ; - interprétation du patrimoine ; - gestion des risques et/ou des catastrophes ; - implication de la communauté et renforcement de la résilience.	États parties Organisations consultatives	Nombre d'activités de renforcement des capacités Nombre de gestionnaires de sites formés	Au moins 40 activités de renforcement des capacités mises en oeuvre base de référence 0 Au moins 800 participants formés lors de ces activités de renforcement des capacités base de référence 0	X		X	X	
	X	X					22	Renforcer et/ou créer des réseaux de gestionnaires de sites (nationaux ou thématiques)	États parties Gestionnaires de sites	Nombre de réseaux actifs Nombre de gestionnaires de sites participant activement à un réseau national et/ou thématique	Au moins 24 réseaux actifs de gestionnaires de sites base de référence 6 Au moins 30% des gestionnaires de sites participant activement à un réseau national et/ou thématique base de référence inconnue		X			
	X	X					23	Jumelage/mentorat au niveau sous-régional, régional et/ou interrégional	États parties Gestionnaires de sites	Nombre de biens qui participent à des activités de coopération en jumelage/mentorat	Au moins 50% des biens participant à des activités de coopération en jumelage/mentorat base de référence inconnue (45% des États parties indiquent participer à des activités de jumelage)					
	X	X					24	Recherche et échange de connaissances, à l'échelle sous-régionale et/ou régionale, sur les menaces communes pesant sur la VUE des biens (par ex. par type de bien)	États parties Organisations consultatives Gestionnaires de sites	Nombre de biens concernés par des activités de recherche sous-régionales et/ou régionales	Au moins 25% des biens sont concernés par des activités de recherche sous-régionales et/ou régionales base de référence inconnue		X			
	X	X					25	Adaptation du rôle du gestionnaire de site à un environnement en évolution rapide	États parties Organisations consultatives Centre du patrimoine mondial	Nombre de rôles et responsabilités des gestionnaires de sites revus sur la base de ces orientations	Un document d'orientation publié sur le site internet du Centre du patrimoine mondial base de référence 0 Un examen des rôles et responsabilités du(des) gestionnaire(s) de site(s) a été effectué pour au moins 25% des biens base de référence 0	X		X		

SENSIBILISATION ACCRUE À LA CONVENTION

	X	X	X		Connaissance du PM et de ses avantages pour la société par les décideurs, en particulier ceux extérieurs au secteur du patrimoine	Tirer parti des avantages du patrimoine pour la société grâce à une prise de décisions éclairées	26	Les praticiens du patrimoine et les communautés promeuvent l'amélioration de la compréhension, par les décideurs, des concepts et processus clés de la Convention du patrimoine mondial, aux niveaux national et régional, par exemple : - Sensibilisation au patrimoine mondial par le biais d'activités ciblées (par ex. séminaires pour les acteurs clés) ; - Consultations et/ou audiences publiques - Élaboration de documents d'orientation nationaux sur la communication et les processus participatifs	États parties Gestionnaires de sites	Nombre d'ateliers et/ou d'activités de sensibilisation Nombre d'audiences et/ou consultations publiques Nombre de documents d'orientation nationaux sur la communication et les processus participatifs	Au moins 25 ateliers et/ou activités de sensibilisation organisés base de référence inconnue Au moins 75 audiences et/ou consultations publiques organisées base de référence inconnue Au moins 25 orientations développées sur la communication et les processus participatifs base de référence inconnue		X	X	X
	X	X	X		Implication de la communauté et appropriation par celle-ci des biens du PM	Biens du patrimoine mondial bien entretenus par la communauté, qui défend ce patrimoine	27	Professionnels du patrimoine mondial : - identifier et impliquer les communautés (cartographie identitaire) ; - habiliter ces communautés en formalisant des processus participatifs continus dans les systèmes de gestion	Gestionnaires de sites	Nombre de biens dotés d'un plan de gestion comprenant un cadre formalisé pour la participation des communautés	Au moins 50% des biens ont un plan de gestion comprenant un cadre formalisé pour la participation des communautés base de référence inconnue	X	X		X
			X	X	Sensibilisation du grand public, en particulier des communautés	Des informations fiables et claires sur le patrimoine mondial sont aisément accessibles	28	Diffuser des informations pertinentes et crédibles sur le patrimoine mondial, en assurant par exemple : - une communication renforcée avec les médias sur les sujets relatifs au patrimoine mondial ; - l'utilisation appropriée du logo du patrimoine mondial ; - l'organisation de célébrations, de journées portes ouvertes et d'autres festivités ; - l'utilisation de supports de communication dans plusieurs langues, notamment en anglais et/ou en français ; - l'utilisation de divers canaux de communication, y compris des technologies numériques, telles que : des guides audio (téléchargeables), des applications, des liens dynamiques vers des contenus en ligne, la réalité augmentée, etc. ; - leur visibilité sur les réseaux sociaux	États parties Gestionnaires de sites	Nombre de liens vers des sites internet mis à jour contenant des informations sur les biens transmis au Centre du patrimoine mondial Nombre de biens ayant une stratégie de communication et/ou des directives concernant leur visibilité Nombre de biens utilisant des technologies numériques pour améliorer leur interprétation sur place	Au moins 1 lien vers un site internet mis à jour pour chaque bien du patrimoine mondial situé en Europe est transmis au Centre du patrimoine mondial base de référence inconnue Au moins 50% des biens ont une stratégie de communication et/ou des directives concernant leur visibilité base de référence 21% Au moins 75% des biens utilisent des technologies numériques pour améliorer leur interprétation sur le bien base de référence inconnue		X		X
	X	X	X			Plans de gestion communiqués aux communautés	29	Préparer et distribuer des brochures concises et compréhensibles sur les systèmes et/ou plans de gestion	Gestionnaires de sites États parties	Nombre de biens pour lesquels des courts résumés des systèmes de gestion ont été distribués aux communautés	De courts résumés des systèmes de gestion ont été distribués aux communautés pour au moins 50% des biens base de référence inconnue		X		X

Credibilité	Conservation	Renforcement des capacités	Communication	Communautés	Domaine(s) prioritaire(s)	Objectif	N°	Action	Principaux partenaires	Indicateur(s) de suivi	Cible régionale pour l'Europe avant la fin du Troisième cycle des Rapports périodiques	Priorités sous-régionales														
												EESE	MED	OUEST	NB											
		X	X		Les jeunes ▼ le patrimoine mondial	Assurer la durabilité des programmes éducatifs sur le patrimoine	30	Éduquer et informer les jeunes générations au sujet du patrimoine, notamment : - en utilisant le kit "Le patrimoine mondial aux mains des jeunes" ; - en organisant des Forums des jeunes sur le patrimoine mondial ; - en améliorant la place du patrimoine dans les programmes nationaux d'éducation ; - en organisant des projets et des journées dans les écoles consacrés au patrimoine mondial	États parties Gestionnaires de sites	Nombre d'États parties utilisant le kit "Le patrimoine mondial aux mains des jeunes" Nombre de Forums des jeunes organisés par les États parties Nombre de biens faisant l'objet de programmes ou d'initiatives pédagogiques pour les jeunes	Augmentation de 15% de l'utilisation du kit "Le patrimoine mondial aux mains des jeunes" <i>base de référence 40%</i> Au moins 4 Forums des jeunes organisés en Europe <i>base de référence 1</i> Augmentation de 20% des biens faisant l'objet de programmes ou d'initiatives pédagogiques pour les jeunes <i>base de référence inconnue</i>															
		X	X	Outils d'information sur le patrimoine mondial accessibles et largement utilisés								Augmentation de l'utilisation des outils d'information existants aux niveaux nationaux et international	31	Le Centre du patrimoine mondial va fournir des informations et dispenser des formations sur les outils d'information existants	Centre du patrimoine mondial	Nombre d'utilisateurs d'outils en ligne en Europe (par ex. en utilisant les informations sur les visiteurs du site internet) Nombre de participants aux sessions de formation	Augmentation de 20% du nombre d'utilisateurs des outils en ligne en Europe <i>base de référence à confirmer</i> Au moins 600 personnes formées à l'utilisation des outils d'information en ligne <i>base de référence 0</i>		X	X						
X			X															Entretien et mise à jour du site internet du Centre du patrimoine mondial avec la contribution des États parties	32	Entretien du site internet du Centre du patrimoine mondial en fonction des besoins des utilisateurs	Centre du patrimoine mondial	Site internet du Centre du patrimoine mondial régulièrement entretenu et amélioré afin de répondre aux besoins des utilisateurs	Site internet du Centre du patrimoine mondial régulièrement entretenu et amélioré <i>base de référence 0</i>		X	X
X			X																					33	Financer la mise à jour des outils d'information disponibles sur le site interne du Centre du patrimoine mondial (par ex. base de données sur l'état de conservation des biens, plate-forme de rapport périodique, présentation d'exemples de bonnes pratiques, échange de données avec d'autres bases de données nationales / internationales)	États parties
		X	X		34	Enrichir le contenu du site internet du Centre du patrimoine mondial (par ex. avec des exemples de bonnes pratiques, des illustrations, des liens à jour concernant des biens, les rapports des États parties sur l'état de conservation des biens, des plans de gestion)	États parties Centre du patrimoine mondial Organisations consultatives	Nombre d'apports au contenu du site transmis au Centre du patrimoine mondial	Au moins 200 apports au contenu du site sont transmis et publiés sur le site internet du Centre du patrimoine mondial <i>base de référence 0</i>																	

5 PROJET DE DÉCISION

Projet de décision : 39 COM 10A.1

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-15/39.COM/10A,
2. Rappelant les décisions **36 COM 10B**, **37 COM 10B** et **38 COM 10A.2**, adoptées respectivement à ses 36e (Saint-Pétersbourg, 2012), 37e (Phnom Penh, 2013) et 38e (Doha, 2014) sessions,
3. Exprime sa sincère reconnaissance pour les efforts considérables accomplis par tous les États parties d'Europe qui ont rempli les questionnaires du Rapport périodique et remercie l'ensemble des points focaux et gestionnaires de sites pour leur participation et leur engagement ;
4. Remercie également les autorités d'Allemagne, d'Azerbaïdjan, de Belgique, d'Estonie, de Finlande, de France, de Géorgie, d'Irlande, d'Islande, d'Israël, d'Italie, de Malte, des Pays-Bas, de la République tchèque, de Roumanie et de Suède pour le soutien qu'elles ont apporté à l'organisation des réunions régionales et sous-régionales, en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial, depuis la fin du Premier cycle de l'exercice de soumission des Rapports périodiques ;
5. Remercie en outre les autorités finlandaises d'avoir organisé la réunion régionale finale (Helsinki, Finlande, 1-2 décembre 2014), qui a permis de discuter des résultats du deuxième cycle de l'exercice de soumission des Rapports périodiques et de mettre au point, avec la participation active des points focaux, le Plan d'action cadre pour l'Europe ;
6. Félicite le Centre du patrimoine mondial d'avoir produit plusieurs outils afin de guider et d'aider les points focaux et les gestionnaires de sites (plate-forme en ligne pour le Rapport périodique, manuel, didacticiels vidéo, FAQ) ; d'avoir apporté un soutien technique tout au long de l'exercice ; d'avoir mis à disposition les rapports de synthèse concernant chaque bien et chaque État partie sur son site internet, le plus tôt possible après leur soumission, en accord avec les États parties ; et d'avoir partagé les données des Rapports périodiques nationaux avec les autorités nationales compétentes ;
7. Accueille avec satisfaction le Rapport final sur le deuxième cycle de l'exercice de soumission des Rapports périodiques en Europe et encourage les États parties à le diffuser largement parmi toutes les parties prenantes de la région ;
8. Prend acte et approuve le Plan d'action cadre du deuxième cycle pour l'Europe (« Plan d'action d'Helsinki ») et ses trois principaux objectifs (identification et protection de la valeur universelle exceptionnelle ; gestion efficace des biens du patrimoine mondial ; sensibilisation accrue à la Convention), et note avec satisfaction les efforts conjoints du Centre du patrimoine mondial, des points focaux et des Organisations consultatives en vue de produire un Plan d'action cadre dans un format innovant, afin d'en faciliter

l'appropriation ainsi que l'intégration dans les stratégies nationales, sous-régionales et régionales ;

9. *Encourage fortement les États parties à intégrer tous les éléments pertinents du Plan d'action d'Helsinki dans leurs stratégies nationales relatives au patrimoine mondial ;*
10. *Encourage également les États parties à utiliser toutes les données et informations qui leur ont été fournies lors du deuxième cycle du Rapport périodique pour mettre en œuvre ce Plan d'action à tous les niveaux, en particulier concernant la gestion des biens du patrimoine mondial (notamment en ce qui concerne les plans de gestion, les stratégies de tourisme durable, les stratégies de préparation aux risques et aux catastrophes, etc.) ;*
11. *Encourage en outre les États parties à collaborer à l'échelle régionale et/ou sous-régionale afin d'assurer la mise en œuvre de ce Plan d'action, par exemple en organisant régulièrement des réunions (sous-)régionales ;*
12. *Demande aux États parties de consacrer les ressources techniques et financières nécessaires à la mise en œuvre de ce Plan d'action à tous les niveaux, et demande également au Centre du patrimoine mondial et aux Organisations consultatives d'apporter un soutien technique à la demande des États parties ;*
13. *Salue l'initiative du Centre du patrimoine mondial de communiquer tous les deux ans aux États parties les résultats d'une brève enquête de suivi, afin de les aider dans la mise en œuvre du Plan d'action, et encourage les États parties à soutenir activement cette initiative pilote de suivi ;*
14. *Décide que les modifications importantes des limites et les changements de critères (re-nomination) demandés par les États parties européens dans le cadre du suivi du deuxième cycle de l'exercice de soumission des Rapports périodiques ne seront pas soumis à la limite de deux propositions d'inscription par État partie et par an imposée par le paragraphe 61 des Orientations, mais seront soumis à la limite annuelle globale d'examen de propositions d'inscription complètes définie dans les Orientations. Cette décision s'appliquera pour les dates limites de soumission du **1er février 2016** et du **1er février 2017** pour l'Europe ; dates après lesquelles les limites normales fixées au paragraphe 61 seront rétablies ;*
15. *Note également que le suivi du deuxième cycle de l'exercice de soumission des Rapports périodiques représente une charge considérable, en termes de ressources et de charge de travail, pour le Centre du patrimoine mondial, les Organisations consultatives et les États parties, et encourage de ce fait les États parties non seulement à fournir toutes les ressources nécessaires au suivi à l'échelle nationale, mais aussi à soutenir le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives ;*
16. *Demande enfin au Centre du patrimoine mondial de préparer un rapport d'avancement sur le suivi du deuxième cycle de l'exercice de soumission des Rapports périodiques, pour examen à sa 40e session en 2016.*

ANNEXE I : RÉSUMÉ QUANTITATIF DES RÉSULTATS DE LA SECTION I

1. Introduction

1.1 - États parties

- 49 États parties en EUR, dont 47 ont répondu au questionnaire : 19 en Europe centrale, de l'Est et du Sud-Est (ECESE), 11 en Europe méditerranéenne (MED), 8 en Europe du Nord et dans les pays baltes (N-B), 10 en Europe de l'Ouest (OUEST).

1.2 - Date de ratification de la Convention du patrimoine mondial

- Varie selon les pays, N/C pour le rapport (42 accepté, 5 non accepté)

1.3 - Entités ayant participé à la préparation de la section I du Rapport périodique

	ECESE	MED	N-B	OUEST	TOTAL
Institutions gouvernementales chargées du patrimoine culturel et naturel	19	11	8	9	47
Commission nationale pour l'UNESCO	15	6	3	5	29
Gestionnaires / coordinateurs de sites du patrimoine mondial	16	5	3	3	27
Organisations non gouvernementales	5	1	0	2	8
ICOMOS International	2	2	0	0	4
UICN International	2	0	0	0	2
ICCROM	0	0	0	0	0
Sections nationales / régionales de l'ICOMOS	11	5	1	2	19
Sections nationales / régionales de l'UICN	2	1	0	0	3
Experts extérieurs	8	1	2	1	12
Baillleurs de fonds	1	0	0	0	1
Autres	3	3	1	0	7

1.4 - Principales autorités gouvernementales chargées de la mise en œuvre de la Convention

- Varie selon les pays (10 accepté, 37 non accepté)

1.5 - Autres institutions chargées de la mise en œuvre de la Convention

- Varie selon les pays, N/C pour le rapport

1.6 - Commentaires

- Varie selon les pays, N/C pour le rapport

2. Inventaires / listes / registres du patrimoine culturel et naturel

2.1 - Patrimoine culturel (niveau et situation)

Si l'État partie a établi des inventaires /listes / registres du patrimoine culturel, à quel(s) niveau(x) sont-ils constitués et quelle est leur situation actuelle ?

2.2 - Patrimoine naturel (niveau et situation)

Si l'État partie a établi des inventaires /listes / registres du patrimoine naturel, à quel(s) niveau(x) sont-ils constitués et quelle est leur situation actuelle ?

INVENTAIRES PATRIMOINE CULTUREL	Nationaux (moyenne)	Régionaux / provinciaux / d'État (moyenne)	Locaux (moyenne)	INVENTAIRES PATRIMOINE NATUREL	Nationaux (moyenne)	Régionaux / provinciaux / d'État (moyenne)	Locaux (moyenne)
ECESE	3,68	3,50	2,93	ECESE	3,68	3,62	3,08
MED	3,70	3,40	3,00	MED	3,67	3,80	2,00
N-B	3,88	3,50	3,20	N-B	3,63	3,60	2,80
OUEST	3,14	3,88	3,43	OUEST	3,67	3,57	3,00
TOTAL	3,64	3,58	3,09	TOTAL	3,67	3,63	2,83

Le tableau ci-dessus présente les valeurs moyennes par sous-région. Valeur numérique 0= N/C, 1= pas de processus établi, 2= processus commencé, 3= processus bien avancé, 4= processus terminé ou mis à jour en continu. Pour tous les États parties qui ont indiqué valeur=0 ou qui n'ont rien répondu à cette question, il a été noté N/C, de sorte que ces valeurs numériques ne sont pas incluses dans la moyenne (« Autres » non inclus car N très faible). Tableau complet ci-dessous :

INVENTAIRES PATRIM. CULTUREL	Nationaux	Régionaux / provinciaux / d'État	Locau x	Autre s
Europe centrale, de l'Est et du Sud-Est	3,68	3,50	2,93	4,00
Albanie	4,00	4,00	4,00	N/C
Arménie	4,00	4,00	4,00	4,00
Azerbaïdjan	4,00	4,00	4,00	N/C
Bélarus	3,00	2,00	1,00	N/C
Bosnie-Herzégovine	4,00	4,00	N/C	N/C
Bulgarie	3,00	3,00	2,00	N/C
République tchèque	4,00	3,00	N/C	N/C
Géorgie	4,00	N/C	N/C	N/C
Hongrie	4,00	N/C	2,00	N/C
Moldova (République de)	3,00	3,00	N/C	N/C
Monténégro	3,00	N/C	N/C	N/C
Pologne	3,00	4,00	4,00	N/C
Roumanie	4,00	4,00	4,00	4,00
Fédération de Russie	3,00	3,00	3,00	N/C
Serbie	4,00	4,00	4,00	N/C
Slovaquie	4,00	N/C	4,00	N/C
Slovénie	4,00	N/C	1,00	N/C
Ex-République yougoslave de Macédoine	4,00	4,00	1,00	N/C
Ukraine	4,00	3,00	3,00	N/C
Europe méditerranéenne	3,70	3,40	3,00	3,00
Andorre	4,00	N/C	2,00	N/C
Chypre	4,00	N/C	N/C	N/C
Grèce	4,00	N/C	4,00	3,00
Saint-Siège	3,00	N/C	N/C	N/C
Israël	3,00	2,00	2,00	N/C
Italie	3,00	3,00	2,00	N/C
Malte	4,00	N/C	N/C	N/C
Portugal	4,00	4,00	4,00	N/C
Saint-Marin	N/C	4,00	N/C	N/C
Espagne	4,00	4,00	4,00	N/C
Turquie	4,00	N/C	N/C	N/C
Europe du Nord et pays baltes	3,88	3,50	3,20	4,00
Danemark	4,00	4,00	4,00	N/C
Estonie	4,00	N/C	N/C	4,00
Finlande	4,00	3,00	3,00	N/C
Islande	4,00	4,00	4,00	N/C
Lettonie	4,00	N/C	3,00	N/C
Lituanie	4,00	N/C	N/C	N/C
Norvège	3,00	N/C	N/C	N/C
Suède	4,00	3,00	2,00	N/C
Europe de l'Ouest	3,14	3,88	3,43	2,00
Autriche	3,00	3,00	2,00	N/C
Belgique	N/C	4,00	N/C	2,00
France	4,00	4,00	N/C	N/C
Allemagne	1,00	4,00	4,00	N/C
Irlande	4,00	4,00	4,00	N/C
Luxembourg	2,00	N/C	3,00	2,00
Pays-Bas	4,00	4,00	3,00	N/C
Suisse	4,00	4,00	4,00	N/C
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	N/C	4,00	4,00	N/C
Total	3,64	3,58	3,09	3,17

INVENTAIRES PATRIM. NATUREL	Nationaux	Régionaux / provinciaux / d'État	Locau x	Autres
Europe centrale, de l'Est et du Sud-Est	3,68	3,62	3,08	3,00
Albanie	4,00	4,00	4,00	N/C
Arménie	4,00	4,00	4,00	N/C
Azerbaïdjan	4,00	3,00	3,00	N/C
Bélarus	4,00	N/C	N/C	N/C
Bosnie-Herzégovine	2,00	4,00	2,00	N/C
Bulgarie	4,00	4,00	3,00	N/C
République tchèque	4,00	4,00	4,00	N/C
Géorgie	4,00	N/C	N/C	N/C
Hongrie	4,00	4,00	3,00	N/C
Moldova (République de)	3,00	N/C	N/C	N/C
Monténégro	3,00	N/C	N/C	N/C
Pologne	4,00	4,00	N/C	N/C
Roumanie	4,00	3,00	3,00	3,00
Fédération de Russie	3,00	3,00	3,00	N/C
Serbie	4,00	4,00	4,00	N/C
Slovaquie	4,00	3,00	3,00	N/C
Slovénie	4,00	N/C	1,00	N/C
Ex-République yougoslave de Macédoine	4,00	3,00	3,00	N/C
Ukraine	3,00	N/C	N/C	N/C
Europe méditerranéenne	3,67	3,80	2,00	1,00
Andorre	4,00	N/C	1,00	N/C
Chypre	4,00	N/C	N/C	N/C
Grèce	4,00	N/C	N/C	N/C
Saint-Siège	N/C	N/C	N/C	N/C
Israël	4,00	4,00	2,00	N/C
Italie	3,00	3,00	1,00	1,00
Malte	4,00	N/C	N/C	N/C
Portugal	4,00	4,00	4,00	N/C
Saint-Marin	N/C	4,00	N/C	N/C
Espagne	4,00	4,00	N/C	N/C
Turquie	2,00	N/C	2,00	N/C
Europe du Nord et pays baltes	3,63	3,60	2,80	2,67
Danemark	4,00	4,00	4,00	N/C
Estonie	4,00	N/C	N/C	4,00
Finlande	4,00	4,00	3,00	N/C
Islande	4,00	3,00	2,00	2,00
Lettonie	3,00	N/C	N/C	2,00
Lituanie	3,00	N/C	N/C	N/C
Norvège	3,00	3,00	3,00	N/C
Suède	4,00	4,00	2,00	N/C
Europe de l'Ouest	3,67	3,57	3,00	3,00
Autriche	N/C	2,00	1,00	N/C
Belgique	N/C	3,00	N/C	N/C
France	4,00	4,00	N/C	N/C
Allemagne	4,00	4,00	N/C	N/C
Irlande	3,00	N/C	4,00	N/C
Luxembourg	3,00	N/C	2,00	3,00
Pays-Bas	4,00	4,00	3,00	N/C
Suisse	4,00	4,00	4,00	N/C
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	N/C	4,00	4,00	N/C
Total	3,67	3,63	2,83	2,50

2.3 - Les inventaires / listes / registres permettent-ils de refléter la diversité du patrimoine culturel et naturel dans l'État partie ?

2.3.1	Aucun inventaire / liste / registre n'a été établi concernant le patrimoine culturel et naturel.	0
2.3.2	Les inventaires / listes / registres ne permettent pas de refléter la diversité du patrimoine culturel et naturel.	0
2.3.3	Les inventaires / listes / registres reflètent en partie la diversité du patrimoine culturel et naturel.	10
2.3.4	Les inventaires / listes / registres reflètent toute la diversité du patrimoine culturel et naturel.	37

2.4 - Les inventaires / listes / registres sont-ils utilisés pour protéger le patrimoine culturel identifié ?

2.4.1	Aucun inventaire / liste / registre n'a été établi concernant le patrimoine culturel.	0
2.4.2	Les inventaires / listes / registres ne sont pas activement utilisés pour la protection du patrimoine culturel.	0
2.4.3	Les inventaires / listes / registres sont parfois utilisés pour la protection du patrimoine culturel.	1
2.4.4	Les inventaires / listes / registres sont fréquemment utilisés pour la protection du patrimoine culturel.	46

2.5 - Les inventaires / listes / registres sont-ils utilisés pour protéger le patrimoine naturel identifié ?

2.5.1	Aucun inventaire / liste / registre n'a été établi concernant le patrimoine naturel.	1
2.5.2	Les inventaires / listes / registres ne sont pas activement utilisés pour la protection du patrimoine naturel.	3
2.5.3	Les inventaires / listes / registres sont parfois utilisés pour la protection du patrimoine naturel.	4
2.5.4	Les inventaires / listes / registres sont fréquemment utilisés pour la protection du patrimoine naturel.	39

2.6 - Les inventaires / listes / registres sont-ils utilisés pour identifier des biens à inscrire sur la Liste indicative ?

2.6.1	Aucun inventaire / liste / registre n'a été établi concernant le patrimoine culturel et naturel.	0
2.6.2	Les inventaires / listes / registres ne sont pas activement utilisés pour identifier des biens à inscrire sur la Liste indicative.	8
2.6.3	Les inventaires / listes / registres sont parfois utilisés pour identifier des biens potentiels du patrimoine mondial.	8
2.6.4	Les inventaires / listes / registres sont fréquemment utilisés pour identifier des biens potentiels du patrimoine mondial.	31

Q2.3-Q2.6

Valeur numérique 4 = correspond à la « meilleure réponse » aux quatre questions, c'est-à-dire « les inventaires / listes / registres reflètent toute la diversité » et « fréquemment utilisés ».

Valeur numérique 3 = correspond à « les inventaires / listes / registres reflètent en partie la diversité » et « parfois utilisés ».

Valeur numérique 2 = correspond à « les inventaires / listes / registres ne permettent pas de refléter » et « pas activement utilisés ».

Valeur numérique 1 = correspond à « aucun inventaire / liste / registre ».

	Moyenne : Les inventaires / listes / registres permettent-ils de refléter la diversité du patrimoine culturel et naturel dans l'État partie ? [radio qid=276 gid=48]	Moyenne : Les inventaires / listes / registres sont-ils utilisés pour protéger le patrimoine culturel identifié ? [radio qid=277 gid=48]	Moyenne : Les inventaires / listes / registres sont-ils utilisés pour protéger le patrimoine naturel identifié ? [radio qid=278 gid=48]	Moyenne : Les inventaires / listes / registres sont-ils utilisés pour identifier des biens à inscrire sur la Liste indicative ? [radio qid=279 gid=48]
ECESE	3,74	3,95	3,68	3,84
Albanie	4,00	4,00	4,00	4,00
Arménie	3,00	4,00	4,00	4,00
Azerbaïdjan	4,00	4,00	2,00	4,00
Bélarus	4,00	4,00	4,00	4,00
Bosnie-Herzégovine	4,00	4,00	4,00	4,00
Bulgarie	4,00	4,00	4,00	4,00
République tchèque	4,00	4,00	4,00	4,00
Géorgie	3,00	4,00	2,00	4,00
Hongrie	3,00	4,00	4,00	4,00
Moldova (République de)	3,00	4,00	4,00	3,00
Monténégro	3,00	3,00	3,00	3,00
Pologne	4,00	4,00	4,00	4,00
Roumanie	4,00	4,00	4,00	4,00
Fédération de Russie	4,00	4,00	4,00	3,00
Serbie	4,00	4,00	4,00	4,00
Slovaquie	4,00	4,00	4,00	4,00
Slovénie	4,00	4,00	4,00	4,00
Ex-République yougoslave de Macédoine	4,00	4,00	4,00	4,00
Ukraine	4,00	4,00	3,00	4,00
MED	3,82	4,00	3,55	3,27
Andorre	3,00	4,00	3,00	3,00
Chypre	4,00	4,00	4,00	4,00
Grèce	4,00	4,00	4,00	4,00
Saint-Siège	4,00	4,00	1,00	2,00
Israël	3,00	4,00	4,00	2,00
Italie	4,00	4,00	4,00	4,00
Malte	4,00	4,00	4,00	2,00
Portugal	4,00	4,00	4,00	4,00
Saint-Marin	4,00	4,00	4,00	3,00
Espagne	4,00	4,00	4,00	4,00
Turquie	4,00	4,00	3,00	4,00
N-B	3,75	4,00	3,75	2,88
Danemark	3,00	4,00	4,00	2,00
Estonie	4,00	4,00	4,00	3,00
Finlande	3,00	4,00	4,00	2,00
Islande	4,00	4,00	4,00	4,00
Lettonie	4,00	4,00	4,00	3,00
Lituanie	4,00	4,00	2,00	4,00
Norvège	4,00	4,00	4,00	3,00
Suède	4,00	4,00	4,00	2,00
OUEST	3,89	4,00	4,00	3,56
Autriche	3,00	4,00	4,00	4,00
Belgique	4,00	4,00	4,00	4,00
France	4,00	4,00	4,00	4,00
Allemagne	4,00	4,00	4,00	4,00
Irlande	4,00	4,00	4,00	4,00
Luxembourg	4,00	4,00	4,00	4,00
Pays-Bas	4,00	4,00	4,00	2,00
Suisse	4,00	4,00	4,00	4,00
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	4,00	4,00	4,00	2,00
Total	3,79	3,98	3,72	3,49

2.7 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant les inventaires / listes / registres du patrimoine culturel et naturel (questions 2.1 à 2.6)

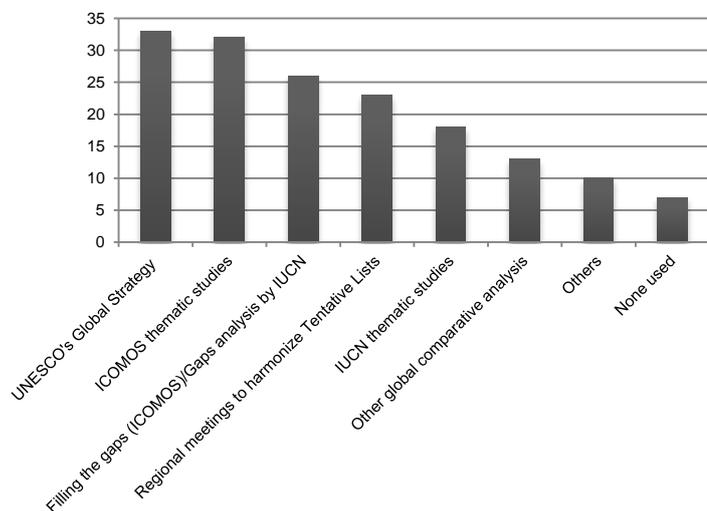
- Varie selon les pays

3 Liste indicative

3.1 - Futures propositions d'inscription possibles (nom du bien / année de proposition d'inscription prévue)

- Varie selon les pays

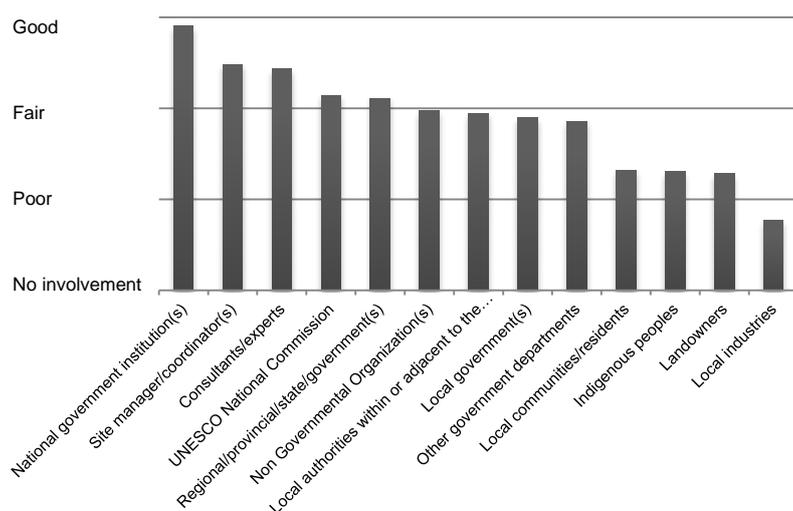
3.2 - Outils utilisés pour l'évaluation préliminaire de la valeur universelle exceptionnelle potentielle



Nombre d'États parties qui ont utilisé les différents outils.

Stratégie globale de l'UNESCO	Études thématiques de l'ICOMOS	Comblent les lacunes (ICOMOS) / Analyse des lacunes de l'IUCN	Réunions régionales visant à harmoniser les Listes indicatives	Études thématiques de l'IUCN	Autre analyse comparative mondiale	Autres	Aucun outil utilisé
33	32	26	23	18	13	10	7

3.3 - Degré d'implication dans la préparation de la Liste indicative (N/C non inclus)



Moyennes cumulées, degré d'implication tous pays confondus. Moyennes sous-régionales dans le tableau ci-dessous, N/C / manquant non inclus).

(Valeurs : 4=bon / 3=moyen / 2=faible / 1=aucune implication / 0=N/C)

	Instit. gov. nationales	Gestionnaires / coord. de sites	Consultants / experts	Com. nation. pour UNESCO	Admin. rég. / prov. / d'État	ONG	Autorités locales dans le périm. du bien ou aux alentours	Autorités locales	Autres services gov.	Commun. locale / résidents	Peuples autoch.	Propriétaires fonciers	Industries locales
ECESE	4,00	3,35	3,74	3,53	2,94	2,95	2,78	2,81	2,75	2,06	2,11	2,13	1,86
MED	3,90	2,80	2,80	3,00	2,86	2,22	2,11	2,63	2,71	1,75	2,00	1,38	1,50
N-B	3,63	4,00	3,57	2,33	3,00	3,29	3,83	3,25	3,33	2,71	3,00	3,00	1,00
OUEST	4,00	3,86	3,38	3,00	3,86	3,71	3,71	3,00	2,86	3,29	N/C	3,00	2,75
Total	3,91	3,49	3,43	3,15	3,11	2,98	2,95	2,90	2,86	2,33	2,31	2,29	1,77

3.4 - L'(les) institution(s) mentionnée(s) à la question 1.4 étai(en)t-elle(s) chargée(s) de l'approbation et de la soumission de la Liste indicative ?

- 36 OUI
- 11 NON

3.5 - Si la réponse est non, quelle(s) est(sont) l'(les)institution(s) chargée(s) de l'approbation et de la soumission de la Liste indicative ?

- Varie selon les pays, N/C pour le rapport

3.6 - Prévoyez-vous de mettre à jour votre Liste indicative dans les six prochaines années ?

- 38 OUI
- 9 NON (Albanie, Grèce, Irlande, Islande, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Saint-Siège et Suède)

3.7 - Commentaires

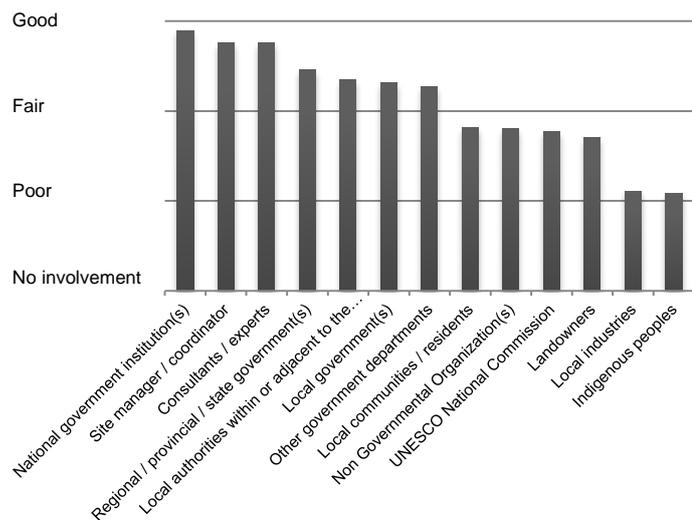
- Varie selon les pays

4. Propositions d'inscription

4.1 - Bien

- Varie selon les pays (22 accepté, 25 non accepté)

4.2 - Implication dans les récentes propositions d'inscription (N/C non inclus)

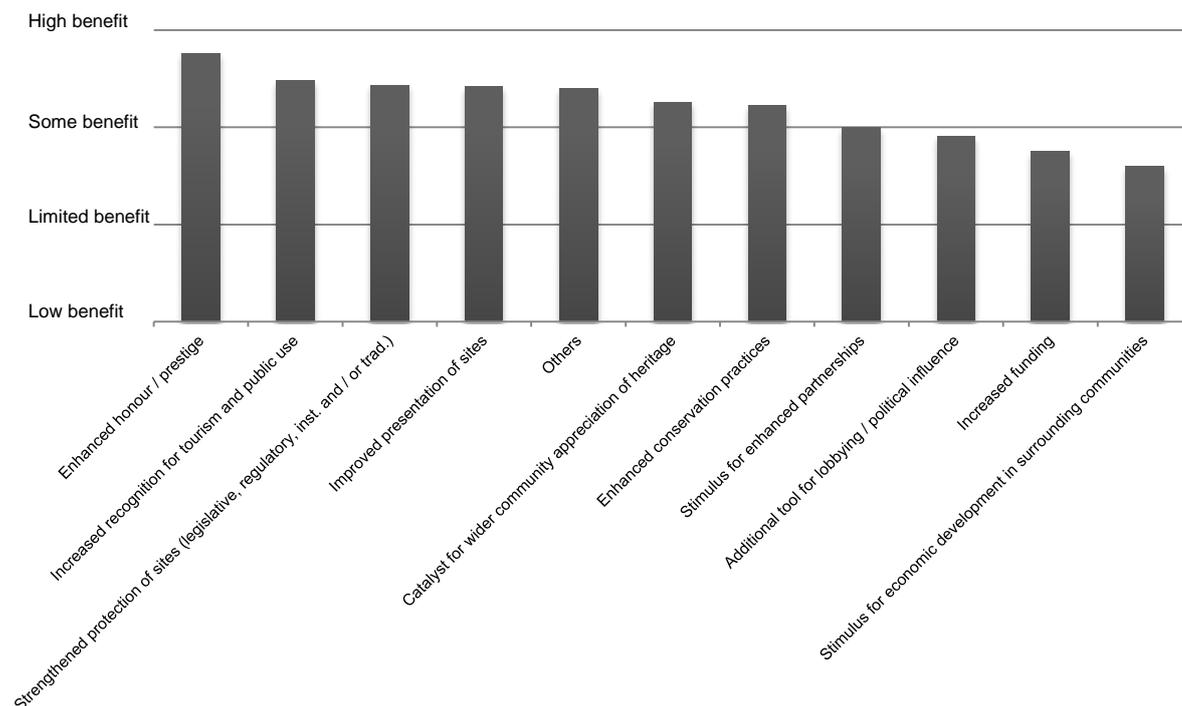


Moyennes cumulées, degré d'implication tous pays confondus. Moyennes sous-régionales dans le tableau ci-dessous. N/C / manquant non inclus.

(Valeurs : 4=bon / 3=moyen / 2=faible / 1=aucune implication / 0=N/C)

	Instit. gov. nationales	Gest. / coord. de sites	Consultants / experts	Admin. rég. / d'État	Autorités locales dans le périm. du bien ou aux alentours	Autorités locales	Autres services gov.	Commun. locale / résidents	ONG	Com. nation. pour UNESCO	Propriétaires fonciers	Industries locales	Peuples autoch.
ECESF	3,89	3,76	3,68	3,38	3,11	3,18	3,13	2,61	2,74	3,18	2,41	1,88	2,00
MED	4,00	3,57	3,78	3,14	3,33	3,33	3,40	2,44	2,44	2,63	2,44	1,71	1,50
N-B	3,63	3,83	3,88	3,40	3,67	3,50	3,50	3,43	3,33	2,14	3,43	2,17	4,00
OUEST	4,00	3,88	3,83	4,00	3,71	3,43	3,20	3,13	3,00	2,57	3,00	3,00	N/C
Total	3,89	3,76	3,76	3,46	3,35	3,32	3,27	2,81	2,80	2,77	2,71	2,11	2,08

4.3 – Avantages perçus de l'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial (N/C non inclus)



Moyennes cumulées, avantages perçus de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Moyennes sous-régionales dans le tableau ci-dessous. N/C / manquant non inclus.

(Valeurs : 4=avantages importants / 3=avantages modérés / 2=avantages limités / 1=faibles avantages / 0=N/C)

	Rehausse de l'honneur / du prestige	Plus grande reconnaissance pour le tourisme et l'usage public	Protection accrue des sites (législatif, réglementaire, inst. et/ou tradit.)	Meilleure mise en valeur des sites	Autres	Facteur d'appréciation du patrimoine par la communauté	Amélioration des pratiques de conservation	Facteur d'amélioration des partenariats	Outil supplémentaire de pression / influence politique	Augmentation du financement	Facteur de développement économique dans les communautés environnantes
ECESE	3,79	3,53	3,63	3,47	N/C	3,26	3,47	3,42	3,00	3,16	2,95
MED	3,70	3,60	3,27	3,20	3,00	3,10	3,11	2,44	2,63	2,33	2,11
N-B	3,88	3,63	3,25	3,38	4,00	3,38	2,88	2,75	3,00	2,38	2,88
OUEST	3,67	3,11	3,38	3,56	3,33	3,33	3,11	2,89	2,89	2,67	2,11
Total	3,76	3,48	3,43	3,41	3,40	3,26	3,22	3,00	2,91	2,76	2,60

4.4 - Commentaires

- Varie selon les pays

5. Élaboration d'une politique générale

5.1 - Législation

- Varie selon les pays (6 accepté, 41 non accepté)

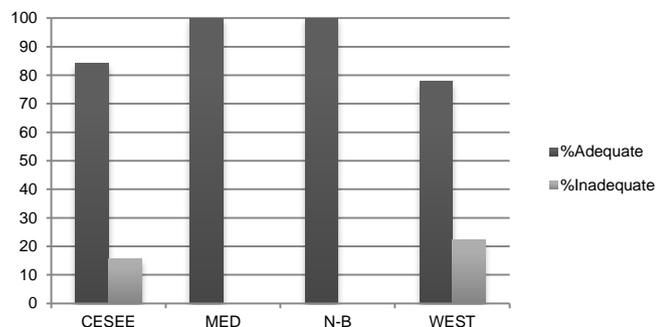
5.2 - Législation non citée au point 5.1

- Varie selon les pays, N/C pour le rapport

5.3 - Commentaires

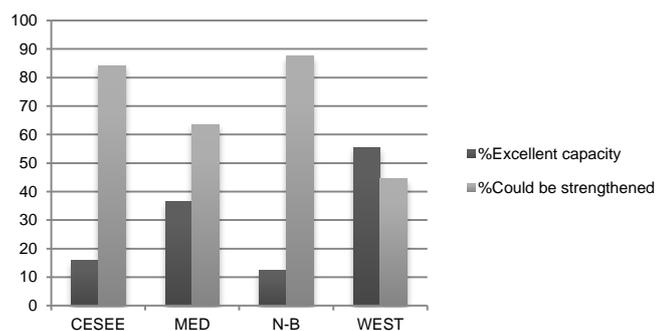
- Varie selon les pays

5.4 - Le cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation) est-il adapté à l'identification, à la conservation et à la protection du patrimoine culturel et naturel de l'État partie ?



Pourcentage d'États parties par sous-région qui ont déclaré le cadre juridique adapté / non adapté.

5.5 - Le cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation) relatif à l'identification, à la conservation et à la protection du patrimoine culturel et naturel de l'État partie peut-il être appliqué ?



Pourcentage d'États parties par sous-région qui ont indiqué leur degré de capacité d'application du cadre juridique.

(Q5.4 : VALEUR NUMÉRIQUE 3=ADAPTÉ, 2=NON ADAPTÉ)

(Q5.5 : VALEUR NUMÉRIQUE 4=EXCELLENTE CAPACITÉ, 3=POURRAIT ÊTRE RENFORCÉE)

	Le cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation) est-il adapté à l'identification, à la conservation et à la protection du patrimoine culturel et naturel de l'État partie ? [radio qid=294 gid=51]	Le cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation) relatif à l'identification, à la conservation et à la protection du patrimoine culturel et naturel de l'État partie peut-il être appliqué ? [radio qid=295 gid=51]
Europe centrale, de l'Est et du Sud-Est	2,84	3,16
Albanie	2,00	3,00
Arménie	3,00	3,00
Azerbaïdjan	3,00	3,00
Bélarus	3,00	3,00
Bosnie-Herzégovine	3,00	3,00
Bulgarie	3,00	3,00
République tchèque	3,00	4,00
Géorgie	3,00	3,00
Hongrie	3,00	3,00
Moldova (République de)	2,00	4,00
Monténégro	3,00	3,00
Pologne	2,00	3,00
Roumanie	3,00	4,00
Fédération de Russie	3,00	3,00
Serbie	3,00	3,00
Slovaquie	3,00	3,00
Slovénie	3,00	3,00
Ex-République yougoslave de Macédoine	3,00	3,00
Ukraine	3,00	3,00
Europe méditerranéenne	3,00	3,38
Andorre	3,00	3,00
Chypre	3,00	3,00
Grèce	3,00	3,00
Saint-Siège	3,00	3,00
Israël	3,00	3,00
Italie	3,00	4,00
Malte	3,00	3,00
Portugal	3,00	4,00
Saint-Marin	3,00	4,00
Espagne	3,00	4,00
Turquie	3,00	3,00
Europe du Nord et pays baltes	3,00	3,13
Danemark	3,00	4,00
Estonie	3,00	3,00
Finlande	3,00	3,00
Islande	3,00	3,00
Lettonie	3,00	3,00
Lituanie	3,00	3,00
Norvège	3,00	3,00
Suède	3,00	3,00
Europe de l'Ouest	2,78	3,56
Autriche	2,00	3,00
Belgique	3,00	3,00
France	3,00	4,00
Allemagne	3,00	4,00
Irlande	3,00	3,00
Luxembourg	2,00	3,00
Pays-Bas	3,00	4,00
Suisse	3,00	4,00
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	3,00	4,00
Total	2,89	3,28

5.6 - Autres conventions internationales signées

Commentaire

- Varie selon les pays (1 validé, 46 mis à jour)

5.7 - Mise en œuvre des conventions internationales intégrée dans les politiques nationales

Degré de coordination et d'intégration

	Adéquat	Limité	Pas de coordination / intégration
ECESE	10	9	0
MED	9	2	0
N-B	6	2	0
OUEST	8	1	0
TOTAL	33	14	0

5.8 - Politiques générales de l'État partie qui donnent une fonction au patrimoine dans la vie communautaire

Politiques générales qui donnent une fonction au patrimoine dans la vie communautaire

	Effectivement mises en œuvre	Certains manquements dans la mise en œuvre	Ponctuelles (ad hoc)	Pas de politique
ECESE	3	12	4	0
MED	2	5	3	1
N-B	1	4	3	0
OUEST	6	3	0	0
TOTAL	12	24	10	1

5.9 - Intégration du patrimoine dans des programmes de planification d'ensemble / à plus grande échelle

Politiques qui intègrent le patrimoine dans la planification d'ensemble / à plus grande échelle

	Effectivement mises en œuvre	Certains manquements dans la mise en œuvre	Ponctuelles (ad hoc)	Pas de politique
ECESE	3	13	2	1
MED	2	5	4	0
N-B	1	6	1	0
OUEST	6	2	1	0
TOTAL	12	26	8	1

(Q5.7 : VALEUR NUMÉRIQUE 3=ADÉQUAT, 2=COORDINATION / INTÉGRATION LIMITÉE, 1=PAS DE COORD./ INTÉGRATION)

(Q5.8/5.9 : VALEUR NUMÉRIQUE 4=EFFECTIVEMENT MISES EN OEUVRE, 3=MANQUEMENTS DANS LA MISE EN OEUVRE, 2=PONCTUELLE (AD HOC), 1=PAS DE POLITIQUE SPÉIFIQUE)

	La mise en œuvre de ces conventions internationales est-elle coordonnée et intégrée à l'élaboration de politiques générales nationales en vue de la conservation, de la protection et de la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel ? [radio qid=297 gid=51]	Dans quelle mesure les politiques générales de l'État partie donnent-elles une fonction au patrimoine culturel et naturel dans la vie communautaire ? [radio qid=299 gid=51]	Avec quelle efficacité les politiques générales de l'État partie intègrent-elles la conservation et la protection du patrimoine culturel et naturel dans les programmes de planification d'ensemble / à plus grande échelle ? [radio qid=300 gid=51]
Europe centrale, de l'Est et du Sud-Est	2,53	2,95	2,95
Albanie	3	3	3
Arménie	3	4	4
Azerbaïdjan	3	2	1
Bélarus	3	3	3
Bosnie-Herzégovine	3	4	4
Bulgarie	3	3	3
République tchèque	2	3	3
Géorgie	2	2	2
Hongrie	2	3	3
Moldova (République de)	2	3	3
Monténégro	2	3	3
Pologne	2	3	3
Roumanie	3	4	3
Fédération de Russie	2	2	2
Serbie	2	2	4
Slovaquie	3	3	3
Slovénie	3	3	3
Ex-République yougoslave de Macédoine	3	3	3
Ukraine	2	3	3
Europe méditerranéenne	2,82	2,73	2,82
Andorre	2	2	2
Chypre	3	4	3
Grèce	3	3	4
Saint-Siège	3	1	2
Israël	3	3	3
Italie	3	2	3
Malte	3	3	3
Portugal	3	3	3
Saint-Marin	3	4	4
Espagne	3	2	2
Turquie	2	3	2
Europe du Nord et pays baltes	2,75	2,75	3,00
Danemark	3	2	4
Estonie	2	2	3
Finlande	2	3	3
Islande	3	2	2
Lettonie	3	3	3
Lituanie	3	3	3
Norvège	3	4	3
Suède	3	3	3
Europe de l'Ouest	2,89	3,67	3,56
Autriche	2	3	2
Belgique	3	4	3
France	3	4	4
Allemagne	3	4	4
Irlande	3	4	4
Luxembourg	3	3	3
Pays-Bas	3	3	4
Suisse	3	4	4
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	3	4	4
Total	2,70	3,00	3,04

5.10 - Commentaires

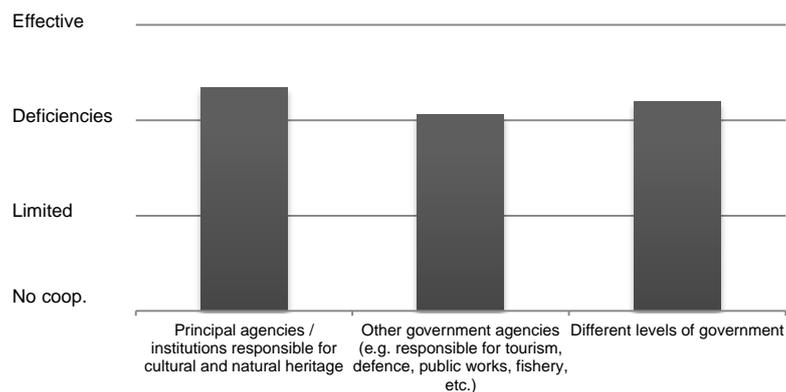
- Varie selon les pays

6. État des services relatifs à la protection, à la conservation et à la mise en valeur

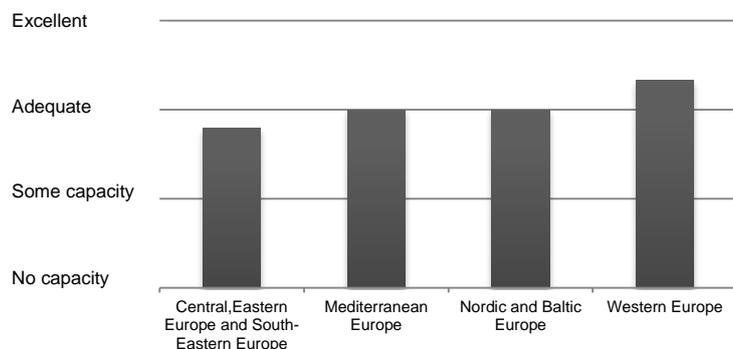
6.1 - Quel est le degré de coopération des principales agences / institutions chargées du patrimoine culturel et naturel dans l'identification, la conservation, la protection et la mise en valeur de ce patrimoine ?

6.2 - Quel est le degré de coopération des autres organismes gouvernementaux dans l'identification, la conservation, la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel ?

6.3 - Quel est le degré de collaboration des différents niveaux du gouvernement dans l'identification, la conservation, la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel ?



6.4 - Les services fournis par les agences / institutions sont-ils adéquats pour la conservation, la protection et la mise en valeur des biens du patrimoine mondial dans votre pays ?



(Q6.1-6.3 : VALEUR NUMÉRIQUE 4=EXCELLENTE, 3=COOPÉRATION MAIS MANQUEMENTS, 2=COOPÉRATION LIMITÉE)

(Q6.4 : VALEUR NUMÉRIQUE 4=EXCELLENTE, 3=SUFFISANTE, 2=UNE CERTAINE CAPACITÉ MAIS MANQUEMENTS IMPORTANTS)

	Quel est le degré de coopération des principales agences / institutions chargées du patrimoine culturel et naturel dans l'identification, la conservation, la protection et la mise en valeur de ce patrimoine ?	Quel est le degré de coopération des autres organismes gouvernementaux (par ex. chargés du tourisme, de la défense, des travaux publics, de la pêche, etc.) dans l'identification, la conservation, la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel ?	Quel est le degré de collaboration des différents niveaux du gouvernement dans l'identification, la conservation, la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel ?	Les services fournis par les agences / institutions sont-ils adéquats pour la conservation, la protection et la mise en valeur des biens du patrimoine mondial dans votre pays ?
Europe centrale, de l'Est et du Sud-Est	3,32	3,05	3,05	2,79
Albanie	3	3	3	3
Arménie	4	4	4	3
Azerbaïdjan	3	3	2	3
Bélarus	3	3	3	3
Bosnie-Herzégovine	3	3	4	3
Bulgarie	4	4	4	3
République tchèque	3	2	2	3
Géorgie	3	3	3	3
Hongrie	3	3	3	2
Moldova (République de)	3	2	2	2
Monténégro	3	2	2	2
Pologne	3	3	3	2
Roumanie	4	4	4	3
Fédération de Russie	3	3	3	3
Serbie	4	3	3	3
Slovaquie	4	3	3	3
Slovénie	4	4	3	3
Ex-République yougoslave de Macédoine	3	2	3	3
Ukraine	3	3	4	3
Europe méditerranéenne	3,36	2,91	3,18	3,00
Andorre	3	2	2	2
Chypre	4	4	4	3
Grèce	3	3	3	4
Saint-Siège	3	3	4	4
Israël	3	3	2	2
Italie	3	3	3	3
Malte	4	2	3	3
Portugal	3	3	3	4
Saint-Marin	4	4	4	3
Espagne	4	3	4	3
Turquie	3	2	3	2
Europe du Nord et pays baltes	3,38	3,13	3,13	3,00
Danemark	4	4	3	4
Estonie	4	3	3	3
Finlande	3	3	3	3
Islande	3	3	3	3
Lettonie	3	3	3	3
Lituanie	3	3	3	2
Norvège	4	3	4	3
Suède	3	3	3	3
Europe de l'Ouest	3,33	3,22	3,56	3,33
Autriche	3	3	3	3
Belgique	2	2	2	3
France	4	4	4	4
Allemagne	4	3	4	4
Irlande	4	4	4	4
Luxembourg	3	3	3	3
Pays-Bas	4	3	4	3
Suisse	3	3	4	3
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	3	4	4	3
Total	3,34	3,06	3,19	2,98

6.5 - Commentaires

- Varie selon les pays –

7. Études et recherches scientifiques et techniques

7.1 - Existe-t-il un programme ou un projet de recherche spécifiquement consacré aux biens du patrimoine mondial ?

Programme de recherche portant spécifiquement sur le patrimoine mondial

	Pas de programme de recherche	Certains programmes de recherche	Programme de recherche global
ECESE	1	17	1
MED	6	4	1
N-B	3	5	
OUEST	1	7	1
TOTAL	11	33	3

7.2 - Projets de recherche

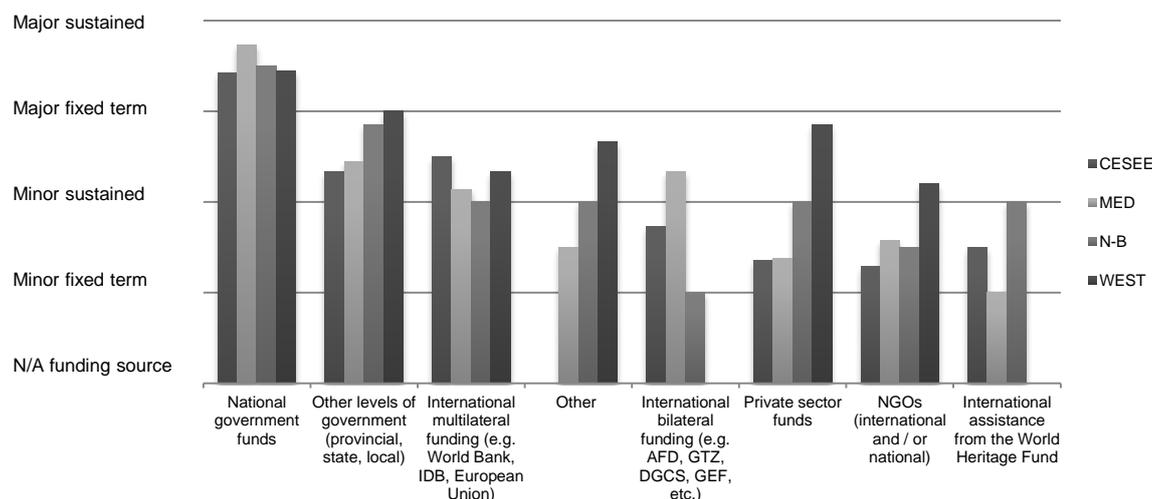
- Varie selon les pays, N/C pour le rapport

7.3 - Commentaires

- Varie selon les pays

8. État des ressources financières et humaines

8.1 - Sources de financement



Importance relative des sources de financement dans les sous-régions, par ordre décroissant (EUR). N/C / manquant non inclus.

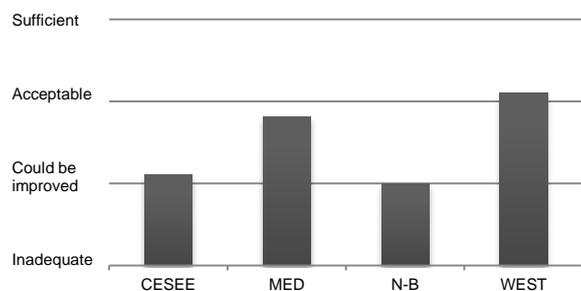
8.2 - Participation de l'État partie dans la création de fondations ou d'associations de collecte de fonds et de dons pour la protection du patrimoine mondial

	OUI	NON
ECESE	8	11
MED	3	8
N-B	3	5
OUEST	3	6
TOTAL	17	30

8.3 - Politiques nationales d'affectation des revenus des sites à la conservation et à la protection du patrimoine culturel et naturel

	OUI	NON
ECESE	13	6
MED	6	5
N-B	4	4
OUEST	3	6
TOTAL	26	21

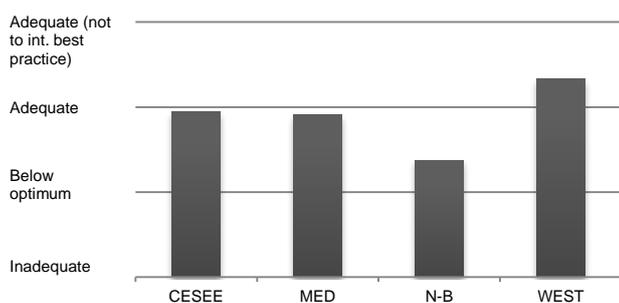
8.4 - Le budget actuel est-il suffisant pour conserver, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel au niveau national ?



Moyenne des budgets déclarés par sous-région

	Insuffisant	Pourrait être augmenté	Acceptable	Satisfaisant mais insuffisant pour correspondre aux normes internationales
ECESE	4	11	2	2
MED	1	3	4	3
N-B	2	4	2	0
OUES	0	3	2	4
TOTAL	7	21	10	9

8.5 - Les ressources humaines sont-elles adaptées pour conserver, protéger et mettre efficacement en valeur le patrimoine culturel et naturel au niveau national ?



Moyenne des ressources humaines déclarées par sous-région. N/C / manquant non inclus.

	Insuffisantes	Sous-optimales	Suffisantes	Suffisantes mais pas pour assurer meilleures pratiques internat.
ECESE	2	6	2	9
MED	1	3	3	4
N-B	0	5	3	0
OUEST	0	2	2	5
TOTAL	3	16	10	18

8.6 - Commentaires

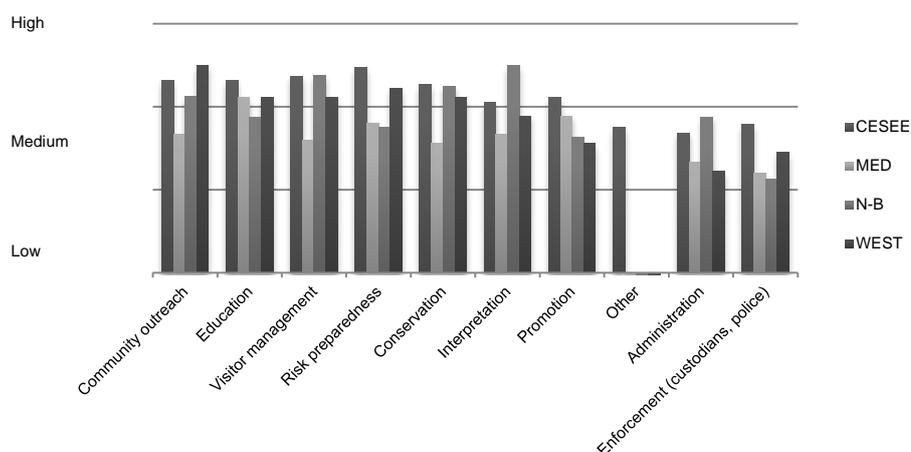
- Varie selon les pays

9. Formation

9.1 - Formation formelle / établissements d'enseignement / programmes d'études

- Varie selon les pays

9.2 - Besoins en formation



Priorité relative des besoins en formation pour la conservation, la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel, par ordre décroissant (EUR). N/C / manquant non inclus.

9.3 - L'État partie a-t-il une stratégie nationale de formation / éducation pour améliorer le renforcement des capacités en matière de conservation, protection et mise en valeur du patrimoine ?

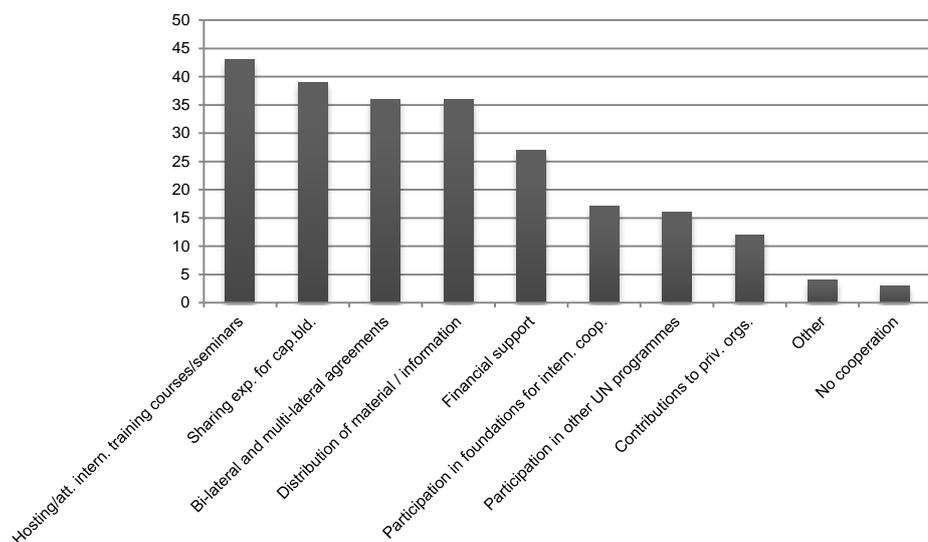
	Pas de stratégie	Stratégie ponctuelle (ad hoc)	Manquements dans la mise en œuvre	Stratégie efficacement mise en œuvre
ECESE	1	11	6	1
MED		6	1	4
N-B	1	4	2	1
OUEST	1	5	2	1
TOTAL	3	26	11	7

9.4 - Commentaires

- Varie selon les pays

10. Coopération internationale

10.1 - Coopération avec d'autres États parties



Nombre de pays ayant déclaré différents types de coopération internationale (EUR)

10.2 - Biens du patrimoine mondial jumelés avec d'autres

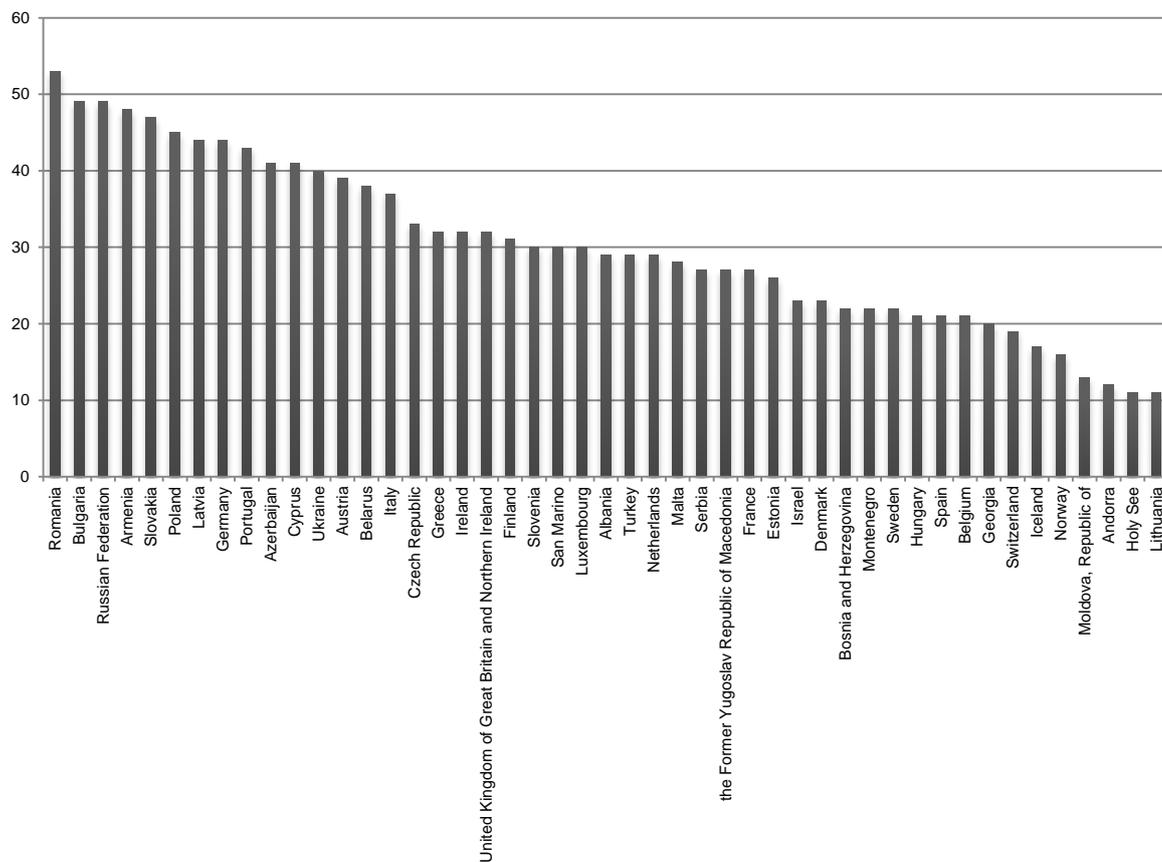
	OUI	NON
ECESE	8	11
MED	5	6
N-B	5	3
OUEST	4	5
TOTAL	22	25

10.3 - Commentaires

- Varie selon les pays

11. Éducation, information et sensibilisation

11.1. Médias utilisés pour la promotion du patrimoine mondial



Index cumulé de la promotion / utilisation des médias – pour mesurer le niveau d'activité, l'axe des Y indique le nombre d'occurrences enregistrées pour les différentes activités aux questions 11.1.1 à 11.1.8.

11.1.9 - Commentaires

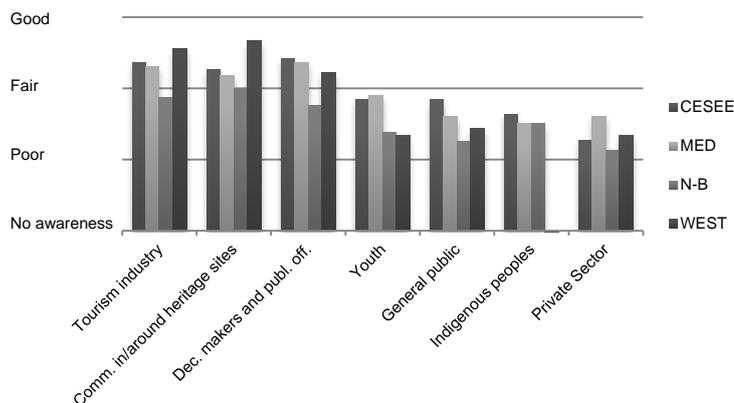
- Varie selon les pays

11.2. Éducation, information et sensibilisation

11.2.1 - Stratégie de sensibilisation des différentes parties prenantes

	Pas de stratégie	Stratégie ponctuelle (ad hoc)	Manquements dans la mise en œuvre	Stratégie efficacement mise en œuvre
ECESE	1	11	6	1
MED	1	5	3	2
N-B	1	5	1	1
OUEST		3	4	2
TOTAL	3	24	14	6

11.2.2 – Degré de connaissance du patrimoine mondial

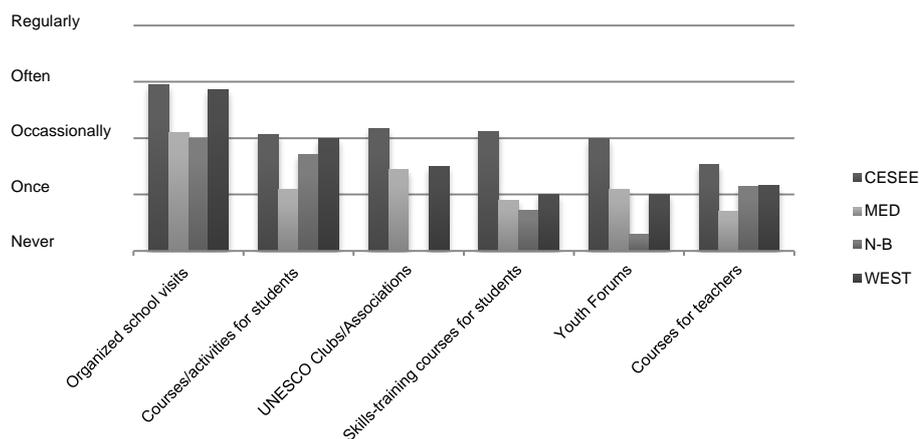


Moyennes cumulées, degré de connaissance du patrimoine mondial, par ordre décroissant (EUR). N/C / manquant non inclus.

11.2.3 - L'État partie participe-t-il au programme de l'UNESCO *Le patrimoine mondial entre les mains des jeunes* ?

	Ne participe pas	A l'intention de participer	Participe	Participe, intégré dans les programmes scolaires
CESEE	5	3	10	1
MED	5	2	3	1
N-B	4		3	1
OUEST	5	1	3	
TOTAL	19	6	19	3

11.2.4 - Fréquence des activités



Fréquence des activités dans les États parties participant au programme, par ordre décroissant (EUR). N/C / manquant non inclus.

11.2.5 - Commentaires

- Varie selon les pays

12. Conclusions et actions recommandées

12.2.2 – 12.2.3 Évaluation des actions prioritaires

	Export (Nb d'ÉP)	Total (Nb d'ÉP)
Les inventaires / listes / registres permettent-ils de refléter la diversité du patrimoine culturel et naturel de l'État partie ?	9	48
Europe centrale, de l'Est et du Sud-Est	5	20
Europe méditerranéenne	2	11
Europe du Nord et pays baltes	1	8
Europe de l'Ouest	1	9
Le cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation) relatif à l'identification, à la conservation et à la protection du patrimoine culturel et naturel de l'État partie peut-il être appliqué ?		48
Europe centrale, de l'Est et du Sud-Est		20
Europe méditerranéenne		11
Europe du Nord et pays baltes		8
Europe de l'Ouest		9
L'État partie a-t-il une stratégie nationale de formation / éducation pour améliorer le renforcement des capacités en matière de conservation, protection et mise en valeur du patrimoine ?	25	48
Europe centrale, de l'Est et du Sud-Est	11	20
Europe méditerranéenne	6	11
Europe du Nord et pays baltes	5	8
Europe de l'Ouest	3	9
La mise en œuvre de ces conventions internationales est-elle coordonnée et intégrée à l'élaboration de politiques générales nationales en vue de la conservation, de la protection et de la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel ?	24	48
Europe centrale, de l'Est et du Sud-Est	14	20
Europe méditerranéenne	7	11
Europe du Nord et pays baltes	2	8
Europe de l'Ouest	1	9
Le cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation) est-il adapté à l'identification, à la conservation et à la protection du patrimoine culturel et naturel de l'État partie ?	3	48
Europe centrale, de l'Est et du Sud-Est	2	20
Europe méditerranéenne		11
Europe du Nord et pays baltes		8
Europe de l'Ouest	1	9
Veillez évaluer le degré d'implication (le cas échéant) dans la préparation de la Liste indicative		48
Europe centrale, de l'Est et du Sud-Est		20
Europe méditerranéenne		11
Europe du Nord et pays baltes		8
Europe de l'Ouest		9
Quel est le degré de coopération des autres organismes gouvernementaux (par ex. chargés du tourisme, de la défense, des travaux publics, de la pêche, etc.) dans l'identification, la conservation, la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel ?	7	48
Europe centrale, de l'Est et du Sud-Est	3	20
Europe méditerranéenne	3	11
Europe du Nord et pays baltes		8
Europe de l'Ouest	1	9
Total	68	336

13. Évaluation de l'exercice de soumission des Rapports périodiques

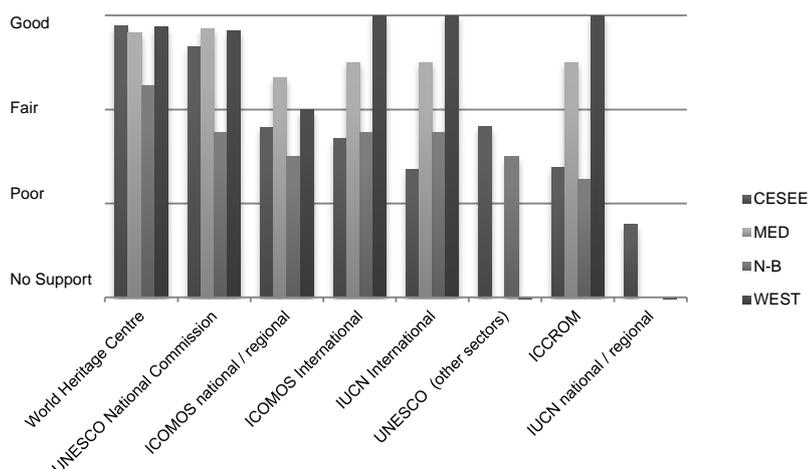
13.1 - Le questionnaire était-il facile à utiliser et clair à comprendre ?

	OUI	NON
ECESE	17	2
MED	11	
N-B	3	5
OUEST	6	3
TOTAL	37	10

13.2 - Veuillez faire part de vos suggestions d'amélioration :

- Varie selon les pays

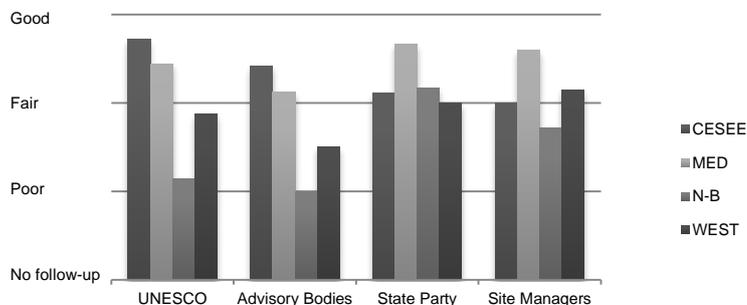
13.3 - Veuillez évaluer le niveau de soutien des organismes suivants pour remplir le questionnaire du Rapport périodique



13.4 - Quel était le degré d'accessibilité des informations requises pour compléter le Rapport périodique ?

	Toutes les informations n'étaient pas accessibles	La plupart des informations étaient accessibles	Toutes les informations étaient accessibles
ECSEE	3	12	4
MED		7	4
N-B	1	4	3
OUEST		6	3
TOTAL	4	29	14

13.5 - Veuillez évaluer le degré de suivi des conclusions et recommandations du précédent exercice de soumission des Rapports périodiques par les intervenants suivants



N/C / manquant non inclus.

13.6 - Commentaires

- Varie selon les pays

ANNEXE II : RÉSUMÉ QUANTITATIF DES RÉSULTATS DE LA SECTION II

1. Données relatives aux biens du patrimoine mondial

Biens situés en Europe	Culturels	Naturels	Mixtes	Total
ECESE	85	16	1	102
MED	134	7	6	147
N-B	32	4	1	37
OUEST	124	13	1	138
Total	375	40	9	424

1.1 - Dénomination du bien du patrimoine mondial

Validé	Mis à jour
401	24

1.2 - Détails sur le bien du patrimoine mondial

Année d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial

Validé	Mis à jour
416	9

1.3 - Tableau sur les renseignements géographiques

Validé	Mis à jour
243	182

1.4 - Carte(s)

Validé	Mis à jour
331	93

1.5 - Institution gouvernementale chargée du bien

Validé	Mis à jour
165	260

1.6 - Gestionnaire / coordinateur du bien, agence / institution locale

Validé	Mis à jour
127	298

1.7 - Adresse électronique du bien (le cas échéant)

Validé	Mis à jour
86	339

1.8 - Autres désignations / conventions au titre desquelles le bien est protégé (le cas échéant)

Validé	Mis à jour
225	200

2. Déclaration de valeur universelle exceptionnelle

2.1 - Déclaration de valeur universelle exceptionnelle / déclaration d'importance

Validé	Mis à jour
130	294

2.2 - Critères (version révisée de 2005) d'inscription du bien

Validé	Mis à jour
415	10

2.3 - Attributs exprimant la valeur universelle exceptionnelle, par critère

- Varie selon les biens, N/C pour statistiques dans le Rapport périodique

2.4 - Si nécessaire, indiquez (en détail) la raison pour laquelle la déclaration de valeur universelle exceptionnelle devrait être révisée

- Varie selon les biens, N/C pour statistiques dans le Rapport périodique

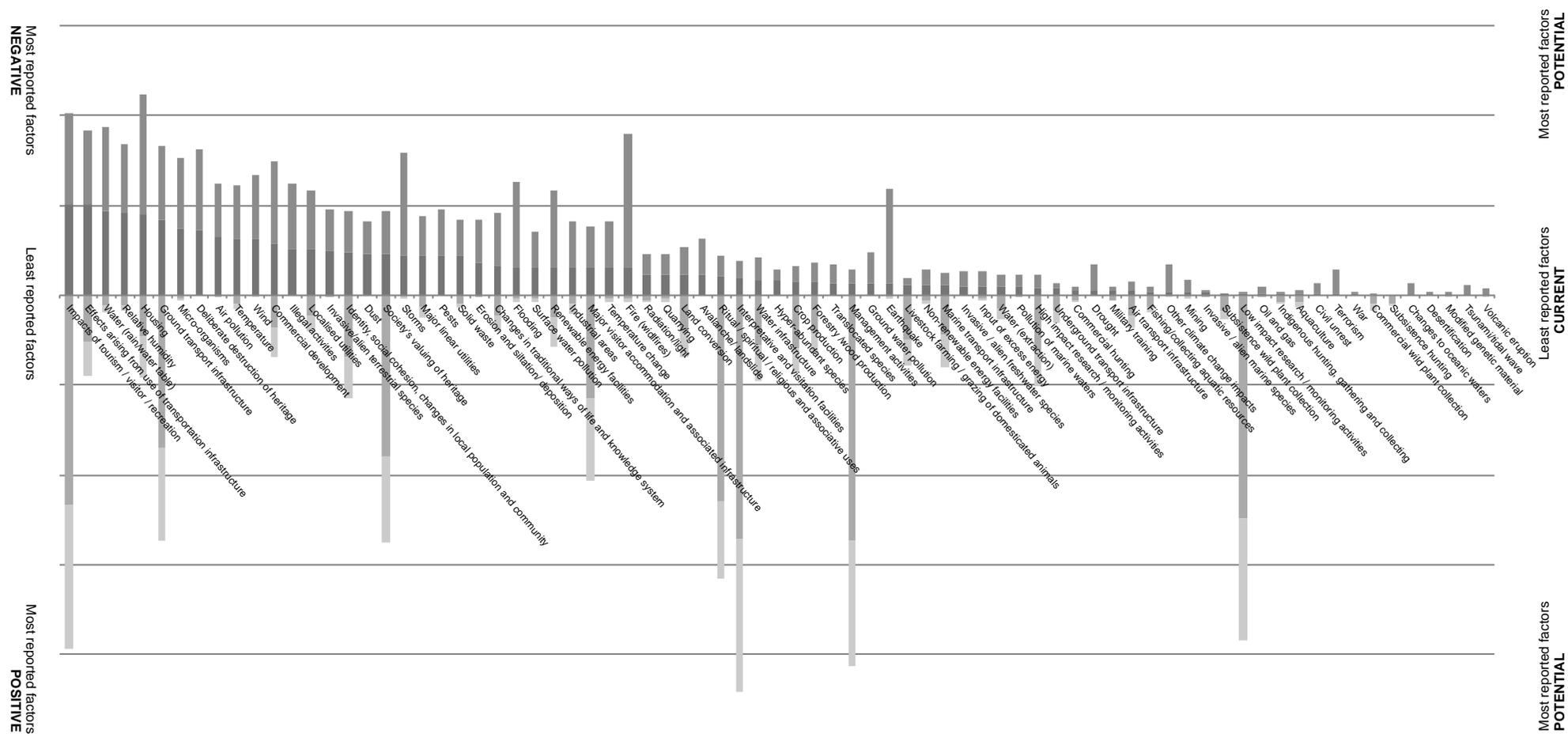
2.5 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations relatives à la déclaration de valeur universelle exceptionnelle

- Varie selon les biens, N/C pour statistiques dans le Rapport périodique

3. Facteurs affectant les biens

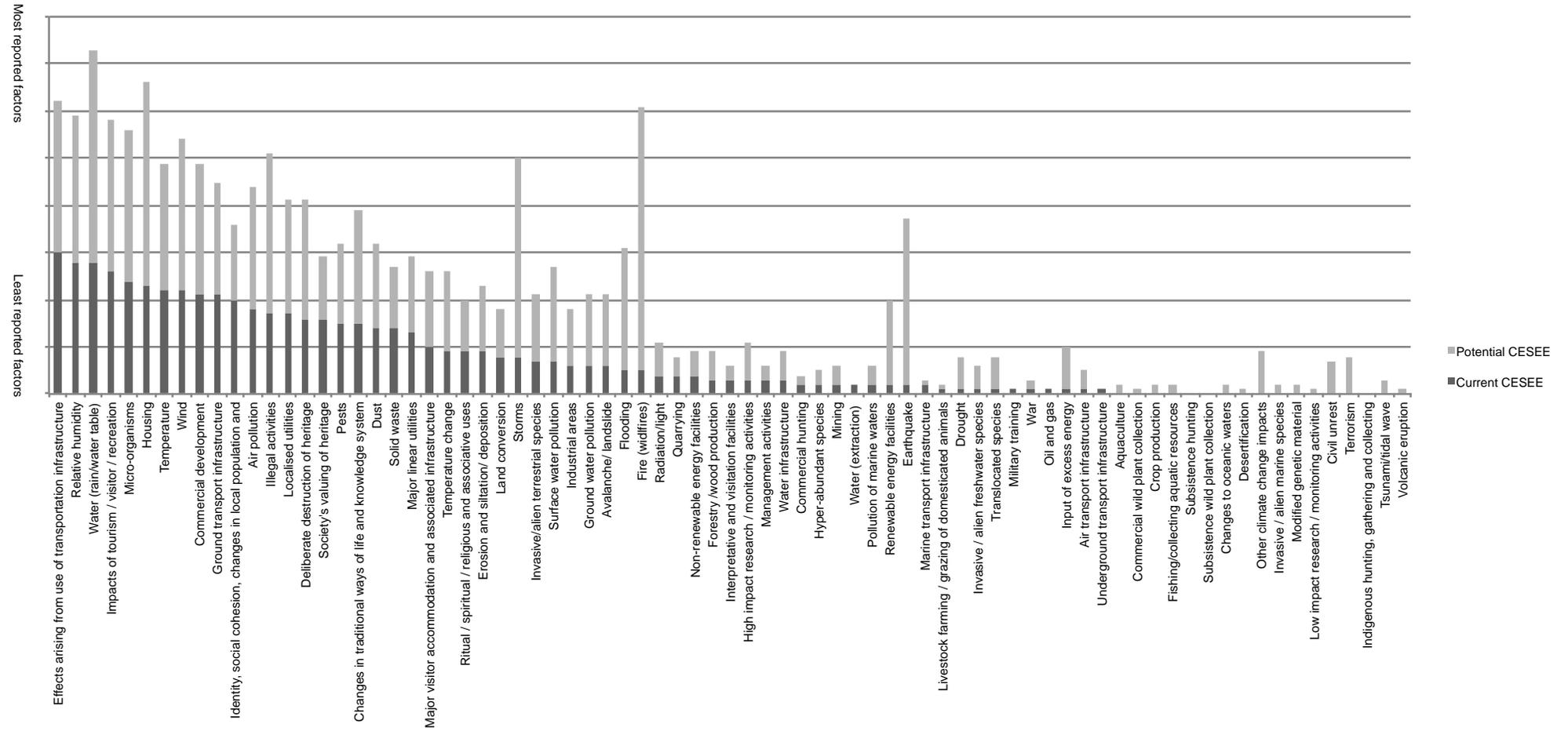
Facteurs pertinents, négatifs ou positifs, affectant actuellement ou potentiellement les biens culturels (EUR)

(nombre pour tous les biens, par ordre décroissant (du nombre le plus élevé au plus faible de facteurs négatifs signalés affectant actuellement les biens))



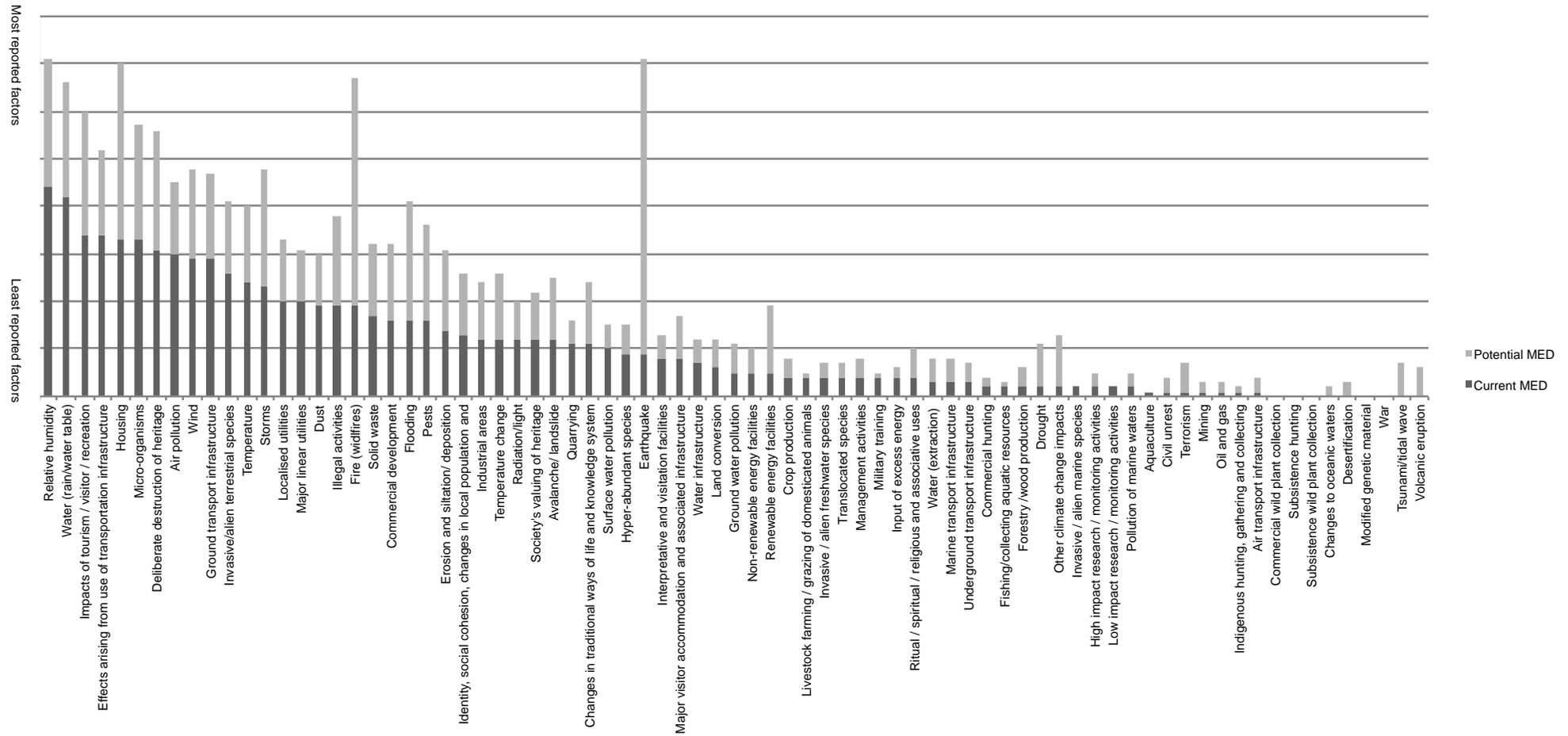
Facteurs pertinents négatifs affectant actuellement ou potentiellement les biens culturels dans la région CESE

(nombre pour tous les biens, par ordre décroissant (du nombre le plus élevé au plus faible de facteurs négatifs signalés affectant actuellement les biens))



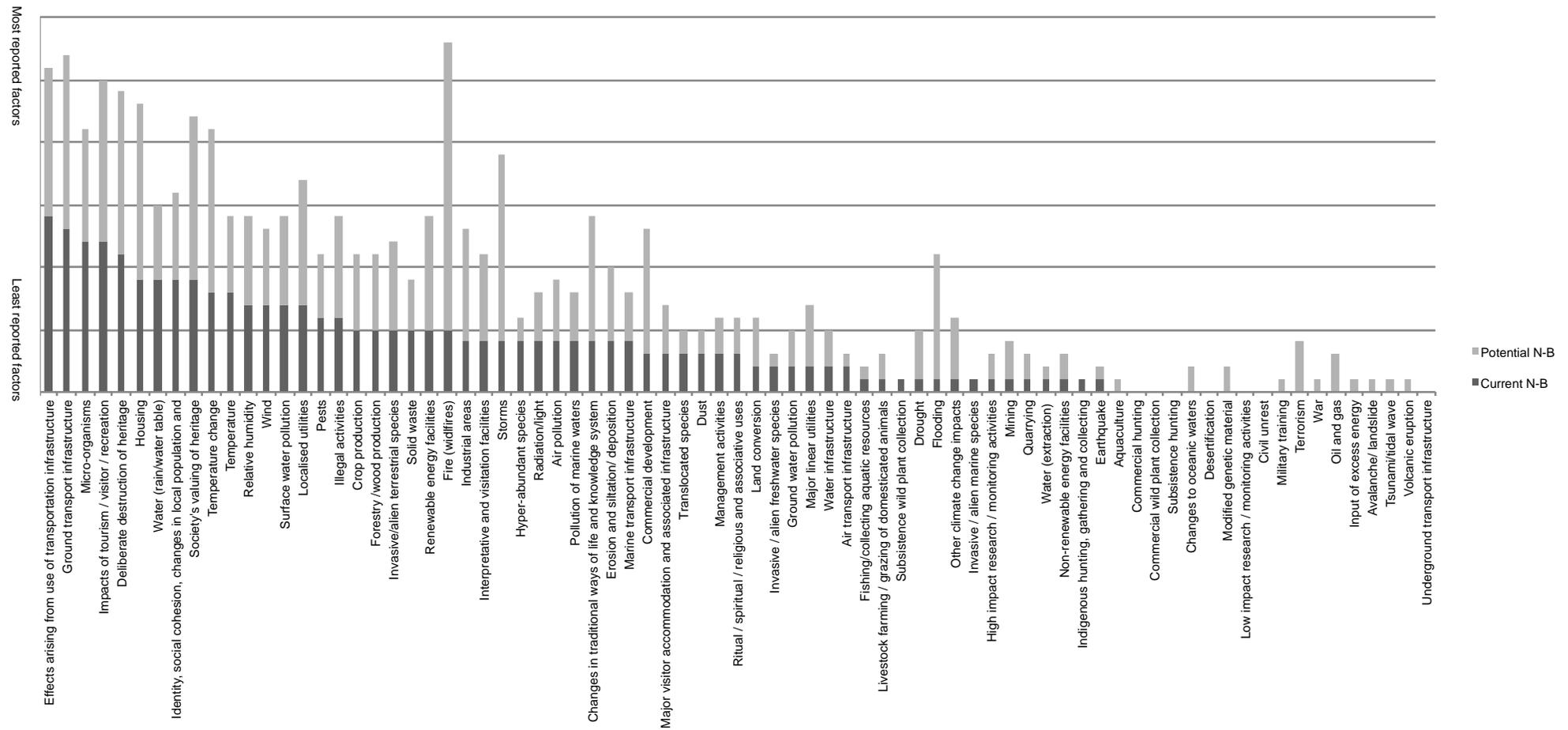
Facteurs pertinents négatifs affectant actuellement ou potentiellement les biens culturels dans la région MED

(nombre pour tous les biens, par ordre décroissant (du nombre le plus élevé au plus faible de facteurs négatifs signalés affectant actuellement les biens))



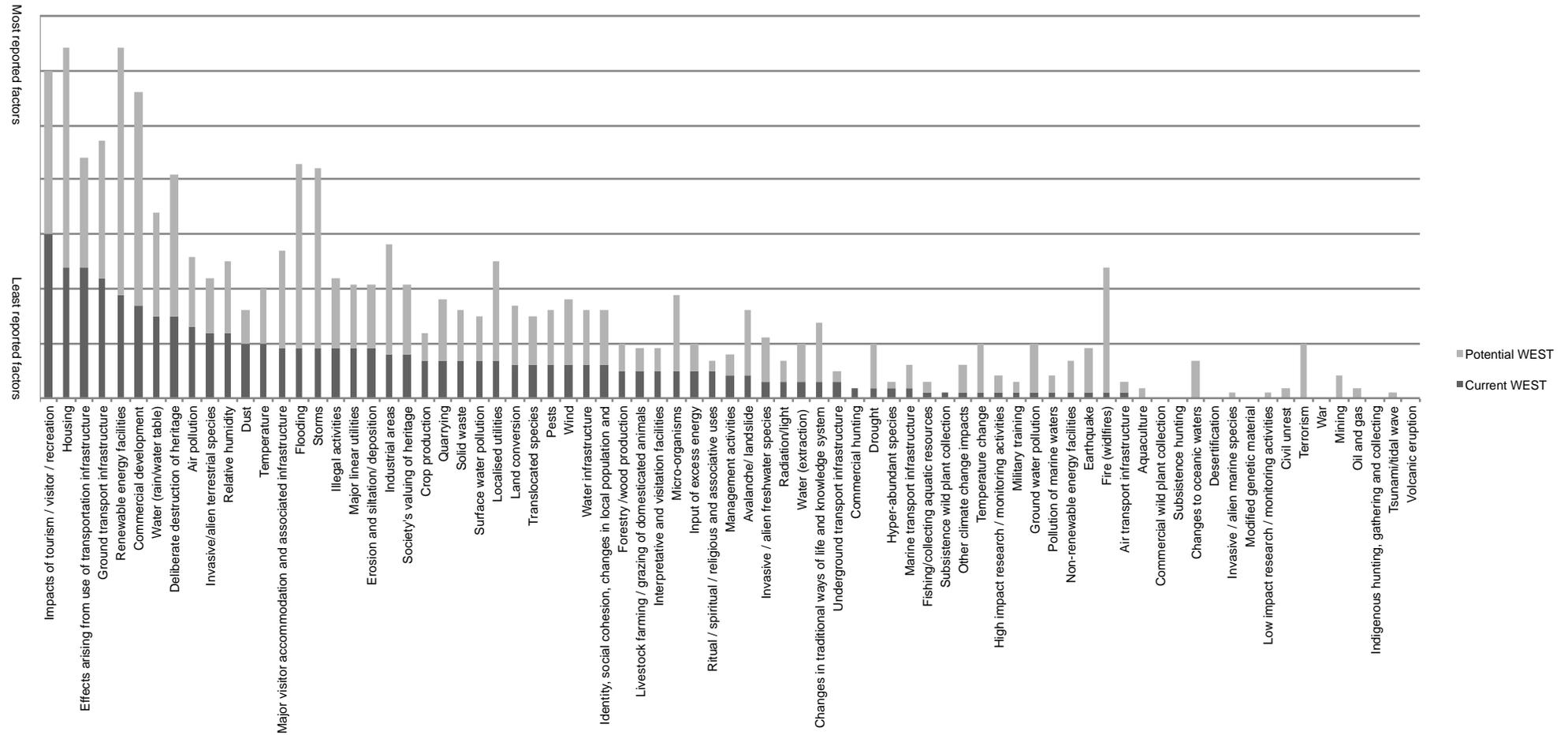
Facteurs pertinents négatifs affectant actuellement ou potentiellement les biens culturels dans la région N-B

(nombre pour tous les biens, par ordre décroissant (du nombre le plus élevé au plus faible de facteurs négatifs signalés affectant actuellement les biens))



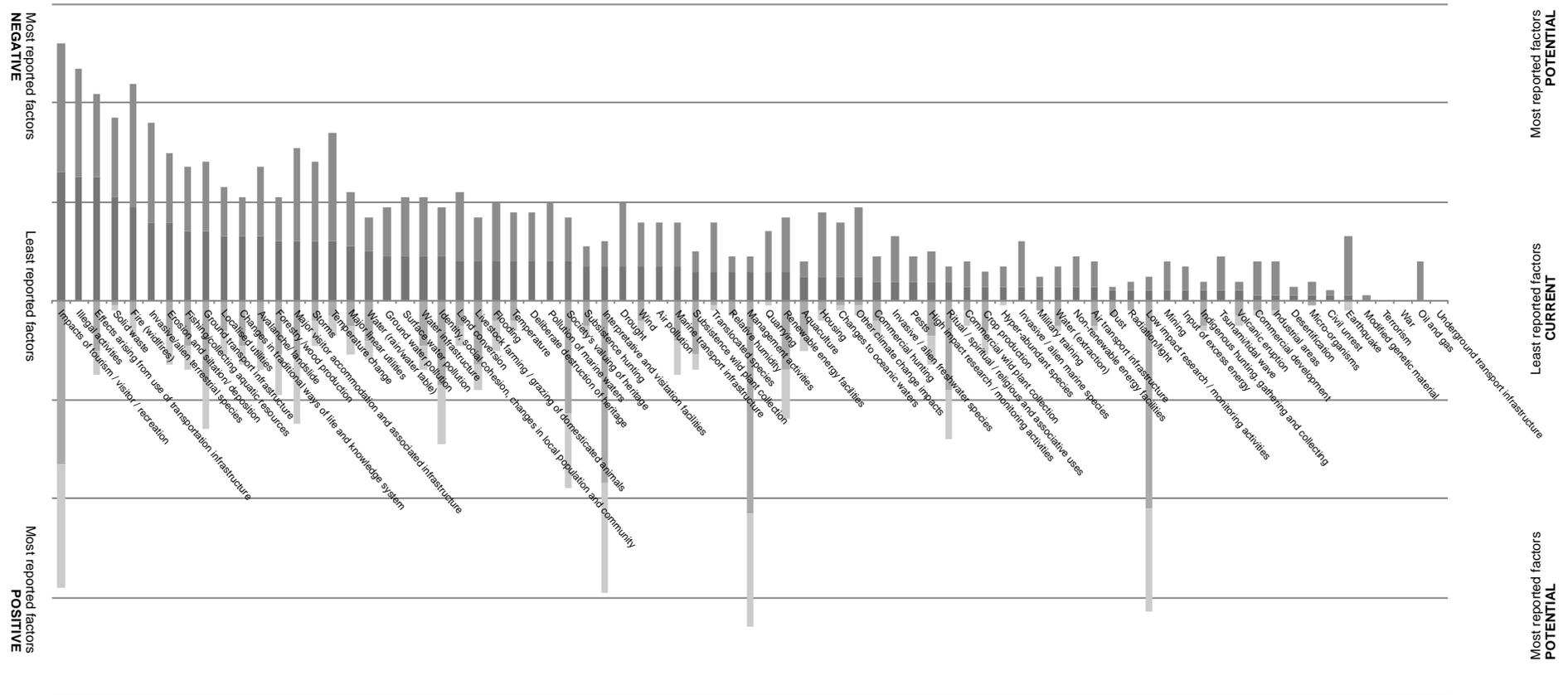
Facteurs pertinents négatifs affectant actuellement ou potentiellement les biens culturels dans la région OUEST

(nombre pour tous les biens, par ordre décroissant (du nombre le plus élevé au plus faible de facteurs négatifs signalés affectant actuellement les biens))



Facteurs pertinents, négatifs ou positifs, affectant actuellement ou potentiellement les biens naturels et mixtes

(nombre pour tous les biens, par ordre décroissant (du nombre le plus élevé au plus faible de facteurs négatifs signalés affectant actuellement les biens))



IMPACT DES FACTEURS SUR LES BIENS CULTURELS

GROUPE / DÉSIGNATION DES FACTEURS	NÉGATIF										POSITIF									
	ACTUEL					POTENTIEL					ACTUEL					POTENTIEL				
	ECESE	MED	N-B	OUEST	TOTAL	ECESE	MED	N-B	OUEST	TOTAL	ECESE	MED	N-B	OUEST	TOTAL	ECESE	MED	N-B	OUEST	TOTAL
Total	568	821	268	437	2094	1007	801	376	761	2945	653	997	257	687	2594	441	537	203	403	1584
Utilisation / modification des ressources biologiques	14	21	15	27	77	26	18	20	29	93	78	87	38	52	255	38	50	26	23	137
Aquaculture		1			1	2		1	2	5	4	3	1		8	2	1	2		5
Chasse commerciale	2	2		2	6	2	2			4	3	1	1	6			1			1
Collecte de plantes sauvages à des fins commerciales						1				1	5	2		9	4	3		1		8
Production de semences		4	5	7	16	2	4	6	5	17	16	26	9	9	60	4	14	5	3	26
Pêche / collecte de ressources aquatiques		2	1	1	4	2	1	1	2	6	5	4	1	4	14	3	2	1		6
Exploitation forestière / production de bois	3	2	5	5	15	6	4	6	5	21	10	11	9	12	42	6	4	7	6	23
Modification du régime des sols	8	6	2	6	22	10	6	4	11	31	12	16	4	8	40	8	12	2	6	28
Élevage de bétail / pacage d'animaux domestiques	1	4	1	5	11	1	1	2	4	8	12	14	9	14	49	8	9	6	6	29
Chasse de subsistance											4	3	2	9		1	2		3	
Collecte de plantes sauvages à des fins de subsistance			1	1	2						7	7	2	2	18	3	3	1	1	8
Habitat et développement	63	77	23	63	226	102	79	44	121	346	103	192	34	151	480	88	104	38	120	350
Développement commercial	21	16	3	17	57	28	16	10	39	93	5	18	2	12	37	4	11	2	15	32
Habitat	23	33	9	24	89	43	37	14	40	134	9	16	3	18	46	8	11	6	20	45
Zones industrielles	6	12	4	8	30	12	12	9	20	53	1	1	2	6	10		2	2	7	11
Installations d'interprétation / destinées aux visiteurs	3	8	4	5	20	3	5	7	4	19	59	104	21	88	272	51	52	19	48	170
Grandes infrastructures d'accueil et autres destinées aux visiteurs	10	8	3	9	30	16	9	4	18	47	29	53	6	27	115	25	28	9	30	92
Changement climatique / problèmes météorologiques	23	55	15	22	115	104	89	49	96	338	1		3	3	7	1		5	6	12
Modification des eaux de l'océan						2	2	2	7	13										
Désertification						1	3			4										
Sécheresse	1	2	1	2	6	7	9	4	8	28										
Inondations	5	16	1	9	31	26	25	10	34	95				3	3			1	4	5
Autres modifications du climat		2	1	1	4	9	11	5	5	30									1	1
Tempêtes	8	23	4	9	44	42	25	15	33	115			1		1					1
Températures extrêmes	9	12	8	1	30	17	14	13	9	53	1		2		3	1		3	1	5
Espèces envahissantes / exotiques ou hyper-abondantes	11	45	15	23	94	33	27	14	29	103		1	1		2			1		1
Espèces hyper-abondantes	2	9	4	2	17	3	6	2	1	12										
Espèces envahissantes / exotiques d'eau douce	1	4	2	3	10	5	3	1	8	17										
Espèces envahissantes / exotiques marines		2	1		3	2			1	3			1		1					
Espèces envahissantes / exotiques terrestres	7	26	5	12	50	14	15	7	10	46		1		1						
Matériel génétiquement modifié						2		2		4								1		1
Espèces transportées	1	4	3	6	14	7	3	2	9	21										
Conditions locales affectant le tissu physique	157	219	56	67	499	209	149	45	88	491	10	15	9	6	40	9	8	5	3	25
Poussière	14	19	3	10	46	18	11	2	6	37										
Micro-organismes	24	33	12	5	74	32	24	9	14	79	1	2			3		2			2
Nuisibles	15	16	6	6	43	17	20	5	10	52										
Radiation / lumière	4	12	4	3	23	7	8	4	4	23	1	2	2		5			2		2
Humidité relative	28	44	7	12	91	31	27	7	13	78	2	5	1	3	11	2	3		1	6
Température	22	24	8	10	64	27	16	6	10	59	3	3	3	1	10	2	1	2	1	6
Eau (pluies / nappe)	28	42	9	15	94	45	24	6	19	94	3	3	3	2	11	4	2	1	1	8
Vent	22	29	7	6	64	32	19	6	12	69						1				1
Gestion et facteurs institutionnels	6	8	4	5	23	12	7	5	8	32	152	204	53	175	584	90	117	37	71	315
Activités de recherche / suivi à fort impact	3	2	1	1	7	8	3	2	3	16	16	23	6	17	62	5	22	4	9	40
Activités de recherche / suivi à faible impact		2			2	1				2	64	85	22	78	249	39	44	18	34	135
Activités de gestion	3	4	3	4	14	3	4	3	4	14	72	96	25	80	273	46	51	15	28	140
Autres activités humaines	35	56	17	25	133	76	54	27	53	210		3	2	1	6					

IMPACT DES FACTEURS SUR LES BIENS NATURELS ET MIXTES

GROUPE / DÉSIGNATION DES FACTEURS	NÉGATIF										POSITIF									
	ACTUEL					POTENTIEL					ACTUEL					POTENTIEL				
	ECESE	MED	N-B	OUEST	TOTAL	ECESE	MED	N-B	OUEST	TOTAL	ECESE	MED	N-B	OUEST	TOTAL	ECESE	MED	N-B	OUEST	TOTAL
Total	216	103	92	129	540	311	89	113	154	667	138	136	87	104	465	87	63	64	84	298
Utilisation / modification des ressources biologiques	35	5	13	17	70	46	4	9	10	69	20	20	23	10	73	11	11	13	6	41
Aquaculture	1	0	2	2	5	1	0	1	1	3	3	1	2	1	7	2	0	1	0	3
Chasse commerciale	3	0	1	0	4	4	0	1	0	5	1	0	3	0	4	1	0	2	0	3
Collecte de plantes sauvages à des fins commerciales	1	0	0	2	3	4	0	0	1	5	0	1	0	1	2	0	2	0	1	3
Production de semences	0	2	1	0	3	1	1	1	0	3	0	4	2	0	6	0	3	2	0	5
Pêche / collecte de ressources aquatiques	7	1	3	3	14	7	0	2	4	13	2	3	3	1	9	2	1	2	0	5
Exploitation forestière / production de bois	7	0	3	2	12	5	0	2	2	9	4	2	2	3	11	2	2	1	3	8
Modification du régime des sols	4	1	2	1	8	9	2	2	1	14	2	0	2	1	5	1	0	2	1	4
Élevage de bétail / pacage d'animaux domestiques	4	1	0	3	8	7	1	0	1	9	3	5	3	2	13	1	2	1	1	5
Chasse de subsistance	5	0	1	1	7	4	0	0	0	4	2	0	3	0	5	1	0	1	0	2
Collecte de plantes sauvages à des fins de subsistance	3	0	0	3	6	4	0	0	0	4	3	4	3	1	11	1	1	1	0	3
Habitat et développement	8	8	6	4	26	24	3	11	13	51	14	17	9	15	55	12	4	10	13	39
Développement commercial	0	0	1	0	1	4	0	2	1	7	0	1	1	0	2	0	0	1	0	1
Habitat	2	2	1	0	5	8	1	2	2	13	0	1	1	0	2	0	0	1	1	2
Zones industrielles	0	0	1	0	1	4	0	2	1	7	0	0	1	1	2	0	0	1	0	1
Installations d'interprétation / destinées aux visiteurs	2	3	2	0	7	2	0	2	1	5	12	9	5	11	37	9	3	4	6	22
Grandes infrastructures d'accueil et autres destinées aux visiteurs	4	3	1	4	12	6	2	3	8	19	2	6	1	3	12	3	1	3	6	13
Changement climatique / problèmes météorologiques	20	10	9	11	50	40	14	13	23	90	1	1	4	7	13	2	2	4	10	18
Modification des eaux de l'océan	0	0	2	3	5	2	1	3	5	11	0	0	1	0	1	0	0	1	0	1
Désertification	0	1	0	0	1	1	1	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sécheresse	4	2	1	0	7	8	3	0	2	13	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Inondations	5	0	2	1	8	7	1	2	2	12	0	0	2	2	4	1	1	2	2	6
Autres modifications du climat	1	2	1	1	5	4	3	2	5	14	0	0	0	1	1	0	0	0	2	2
Tempêtes	5	2	1	4	12	9	1	2	4	16	0	0	1	3	4	1	0	1	3	5
Températures extrêmes	5	3	2	2	12	9	4	4	5	22	1	1	0	1	3	0	1	0	3	4
Espèces envahissantes / exotiques ou hyper-abondantes	12	7	5	8	32	22	11	9	11	53	0	0	1	0	1	0	0	1	1	2
Espèces hyper-abondantes	1	2	0	0	3	1	1	1	1	4	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Espèces envahissantes / exotiques d'eau douce	3	0	0	1	4	6	1	1	1	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Espèces envahissantes / exotiques marines	0	0	1	2	3	0	2	2	5	9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Espèces envahissantes / exotiques terrestres	6	4	2	4	16	10	5	2	3	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Matériel génétiquement modifié	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Espèces transportées	2	1	2	1	6	5	2	2	1	10	0	0	1	0	1	0	0	1	0	1
Conditions locales affectant le tissu physique	21	9	1	9	40	27	7	5	1	40	4	9	5	7	25	3	4	0	1	8
Poussière	0	1	0	1	2	1	0	0	0	1	0	1	1	1	3	0	0	0	0	0
Micro-organismes	1	0	0	0	1	3	0	0	0	3	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0
Nuisibles	3	0	0	1	4	3	1	1	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Radiation / lumière	1	0	0	1	2	2	0	0	0	2	1	0	0	1	2	0	0	0	0	0
Humidité relative	3	1	0	2	6	1	1	1	0	3	0	1	1	1	3	0	0	0	0	0
Température	4	2	1	1	8	7	1	2	0	10	1	1	1	1	4	1	1	0	0	2
Eau (pluies / nappe)	5	4	0	1	10	4	2	0	1	7	1	4	1	2	8	1	2	0	1	4
Vent	4	1	0	2	7	6	2	1	0	9	1	1	1	1	4	1	1	0	0	2
Gestion et facteurs institutionnels	3	4	2	3	12	3	3	3	3	12	35	22	11	24	92	13	13	9	15	50
Activités de recherche / suivi à fort impact	1	1	1	1	4	2	1	2	1	6	1	2	1	3	7	2	1	1	2	6
Activités de recherche / suivi à faible impact	1	0	1	0	2	1	0	1	1	3	16	10	5	11	42	6	5	4	6	21
Activités de gestion	1	3	0	2	6	0	2	0	1	3	18	10	5	10	43	5	7	4	7	23
Autres activités humaines	16	5	6	10	37	17	2	7	9	35	0	0	0	2	2	0	0	0	0	0

3.16 Évaluation des facteurs négatifs actuels

Le tableau ci-dessous a été généré à partir des tableaux automatiques dans lesquels les gestionnaires de sites ont évalué en détail les facteurs négatifs qui affectent actuellement leurs sites respectifs. Seuls les impacts importants / catastrophiques qui ont été signalés comme stables ou en augmentation figurent dans ce tableau. Les facteurs constituant les différents groupes figurent, à titre de référence, dans les tableaux des pages précédentes.

Type de site Groupe de facteurs	IMPACT		Catastrophique		
	TENDANCE	Important Stable	En augmentation	Stable	En augmentation
Culturel		377	294	11	8
Utilisation / modification des ressources biologiques		17	11		
Habitat et développement		36	51	2	
Espèces envahissantes / exotiques ou hyper-abondantes		12	19		1
Conditions locales affectant le tissu physique		128	38	2	1
Gestion et facteurs institutionnels		5	6		
Autres activités humaines		17	18		1
Utilisation de ressources matérielles		7	4		
Pollution		27	14		
Infrastructures de services		19	19	1	2
Utilisations sociétales / culturelles du patrimoine		41	74		2
Événements écologiques ou géologiques soudains		27	10	6	
Infrastructures de transport		41	30		1
Mixte		6	15		2
Utilisation / modification des ressources biologiques		1	1		
Habitat et développement		1	1		
Conditions locales affectant le tissu physique		1	1		
Gestion et facteurs institutionnels			1		
Autres activités humaines			1		
Pollution			1		
Infrastructures de services		1	1		
Utilisations sociétales / culturelles du patrimoine		2	6		
Événements écologiques ou géologiques soudains			2		
Infrastructures de transport					2
Naturel		32	34	3	1
Utilisation / modification des ressources biologiques		3			
Habitat et développement		1			
Espèces envahissantes / exotiques ou hyper-abondantes		3	6	1	
Conditions locales affectant le tissu physique		7	5		
Gestion et facteurs institutionnels		1	1		
Autres activités humaines		3	3		
Utilisation de ressources matérielles			2		
Pollution		1	1		
Infrastructures de services		3	4		
Utilisations sociétales / culturelles du patrimoine			7		
Événements écologiques ou géologiques soudains		6	4	2	1
Infrastructures de transport		4	1		

4. Protection, gestion et suivi du bien

4.1. Limites et zones tampons

4.1.1 - Statut de la zone tampon

	Il y a une zone tampon	Pas de zone tampon et cela constitue un manque	Pas de zone tampon mais cela ne constitue pas un manque	Total
Culturel	285	27	62	375
ECESE	71	4	10	85
MED	102	4	28	134
N-B	24	3	5	32
OUEST	88	16	19	124
Mixte	3	3	3	9
ECESE			1	1
MED	3	1	2	6
N-B		1		1
OUEST		1		1
Naturel	21	14	5	40
ECESE	10	2	4	16
MED	5	2		7
N-B	1	2	1	4
OUEST	5	8		13
Total	309	44	70	424

4.1.2 - Les limites du bien du patrimoine mondial sont-elles adéquates pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle de ce bien ?

	Non adéquates	Pourraient être améliorées	Adéquates	Total
Culturel	5	53	317	375
ECESE	2	9	74	85
MED	2	16	116	134
N-B		6	26	32
OUEST	1	22	101	124
Mixte	1	2	6	9
ECESE	1			1
MED		2	4	6
N-B			1	1
OUEST			1	1
Naturel		8	32	40
ECESE		6	10	16
MED		1	6	7
N-B			4	4
OUEST		1	12	13
Total	6	63	355	424

4.1.3 - Les zones tampons du bien du patrimoine mondial sont-elles adéquates pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle de ce bien ?

	Pas de zone tampon au moment de l'inscription	Non adéquates	Pourraient être améliorées	Adéquates	Total
Culturel	96	6	74	199	375
ECESE	14	2	19	50	85
MED	36	2	21	75	134
N-B	8		6	18	32
OUEST	38	2	28	56	124
Mixte	6			3	9
ECESE	1				1
MED	3			3	6
N-B	1				1
OUEST	1				1
Naturel	19		6	15	40
ECESE	6		6	4	16
MED	2			5	7
N-B	3			1	4
OUEST	8			5	13
Total	121	6	80	217	424

4.1.4 - Les limites du bien du patrimoine mondial sont-elles connues ?

	Ne sont pas connues	Ne sont pas connues par les résidents locaux / utilisateurs des terres aux alentours	Connues	Total
Culturel	3	77	295	375
ECESE	2	10	73	85
MED		29	105	134
N-B		10	22	32
OUEST	1	28	95	124
Mixte		6	3	9
ECESE		1		1
MED		3	3	6
N-B		1		1
OUEST		1		1
Naturel		11	29	40
ECESE		5	11	16
MED		2	5	7
N-B		1	3	4
OUEST		3	10	13
Total	3	94	327	424

4.1.5 - Les zones tampons du bien du patrimoine mondial sont-elles connues ?

	Pas de zone tampon au moment de l'inscription	Ne sont pas connues par l'autorité de gestion ou les résidents locaux / utilisateurs des terres aux alentours	Ne sont pas connues par les résidents locaux / utilisateurs des terres aux alentours	Connues	Total
Culturel	94	2	97	182	375
ECESE	14	1	20	50	85
MED	35		33	66	134
N-B	8	1	13	10	32
OUEST	37		31	56	124
Mixte	6			3	9
ECESE	1				1
MED	3			3	6
N-B	1				1
OUEST	1				1
Naturel	19		8	13	40
ECESE	6		6	4	16
MED	2		1	4	7
N-B	3			1	4
OUEST	8		1	4	13
Total	119	2	105	198	424

4.1.6 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations relatives aux limites et zones tampons du bien du patrimoine mondial

- Varie selon les biens, N/C pour statistiques dans le Rapport périodique

4.2. Mesures de protection

4.2.1 - Désignation des mesures de protection (juridiques, réglementaires, contractuelles, liées à la planification, institutionnelles et/ou traditionnelles)

Validé	Mis à jour
142	283

4.2.2 - Le cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation) est-il adéquat pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle, y compris les conditions d'intégrité et/ou d'authenticité, du bien ?

	Certains défauts dans la mise en œuvre		Adéquat	Total
	Non adéquat			
Culturel	4	85	286	375
ECESE	4	35	46	85
MED		29	105	134
N-B		9	23	32
OUEST		12	112	124
Mixte	1	4	4	9
ECESE		1		1
MED		2	4	6
N-B		1		1
OUEST	1			1
Naturel		9	31	40
ECESE		5	11	16
MED			7	7
N-B		3	1	4
OUEST		1	12	13
Total	5	98	321	424

4.2.3 - Le cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation) est-il adéquat dans la zone tampon pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle, y compris les conditions d'intégrité et/ou d'authenticité, du bien ?

	Pas de zone tampon au moment de l'inscription	Certains défauts dans la mise en œuvre		Total
		Non adéquat	Adéquat	
Culturel	88	10	194	375
ECESE	13	6	29	85
MED	32	2	73	134
N-B	8	1	14	32
OUEST	35	1	70	124
Mixte	6		3	9
ECESE	1			1
MED	3		3	6
N-B	1			1
OUEST	1			1
Naturel	18	1	14	40
ECESE	6	1	5	16
MED	1		4	7
N-B	3		1	4
OUEST	8		5	13
Total	112	11	211	424

4.2.4 - Le cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation) est-il adéquat, dans la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon, pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle, y compris les conditions d'intégrité et/ou d'authenticité, du bien ?

	Pas de cadre juridique	Certains défauts dans la mise en œuvre		Total
		Non adéquat	Adéquat	
Culturel	6	12	246	375
ECESE	1	7	30	85
MED	1	1	92	134
N-B		1	20	32
OUEST	4	3	87	124
Mixte	1	1	3	9
ECESE	1			1
MED			3	6
N-B			1	1
OUEST		1		1
Naturel	3	2	24	40
ECESE	1	2	6	16
MED			6	7
N-B	1		1	4
OUEST	1		11	13
Total	10	15	273	424

4.2.5 - Le cadre législatif (à savoir la législation et/ou la réglementation) peut-il être appliqué ?

	Pas de capacités / ressources efficaces	Défauts importants	Capacités acceptables	Excellentes capacités	Total
Culturel	1	6	213	155	375
ECESE		2	64	19	85
MED	1	4	75	54	134
N-B			24	8	32
OUEST			50	74	124
Mixte		1	6	2	9
ECESE			1		1
MED		1	4	1	6
N-B			1		1
OUEST				1	1
Naturel		2	28	10	40
ECESE			15	1	16
MED			4	3	7
N-B		1	3		4
OUEST		1	6	6	13
Total	1	9	247	167	424

4.2.6 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations relatives aux mesures de protection

- Varie selon les biens, N/C pour statistiques dans le Rapport périodique

4.3. Système de gestion / plan de gestion

4.3.1 - Système de gestion

Validé	Mis à jour
143	282

4.3.2 - Documents de gestion

Validé	Mis à jour
124	301

4.3.3 - Les différents niveaux de l'administration (à savoir national / fédéral, régional / provincial, local / municipal, etc.) intervenant dans la gestion du bien du patrimoine mondial sont-ils bien coordonnés ?

	Peu ou pas de coordination	Pourrait être améliorée	Excellente coordination	Total
Culturel	8	233	134	375
ECESE	4	69	12	85
MED	1	86	47	134
N-B	2	22	8	32
OUEST	1	56	67	124
Mixte	1	5	3	9
ECESE		1		1
MED	1	3	2	6
N-B			1	1
OUEST		1		1
Naturel	2	26	12	40
ECESE	1	12	3	16
MED	1	4	2	7
N-B		3	1	4
OUEST		7	6	13
Total	11	264	149	424

4.3.4 - Le système / plan de gestion est-il adéquat pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien ?

	Pas de système / plan de gestion	Non adéquat	En partie adéquat	Tout à fait adéquat	Total
Culturel	20	8	123	224	375
ECESE	5	6	35	39	85
MED	11	2	39	82	134
N-B	1		15	16	32
OUEST	3		34	87	124
Mixte	2	1	4	2	9
ECESE		1			1
MED	2		3	1	6
N-B				1	1
OUEST			1		1
Naturel	1		15	24	40
ECESE	1		7	8	16
MED			2	5	7
N-B			2	2	4
OUEST			4	9	13
Total	23	9	142	250	424

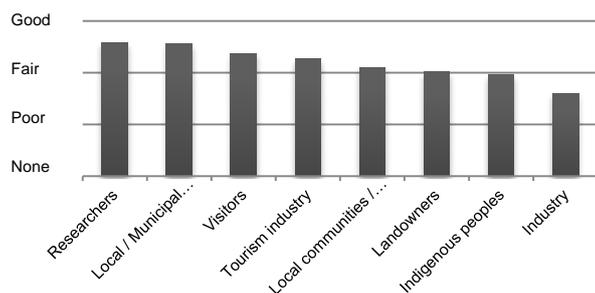
4.3.5 - Le système de gestion est-il mis en œuvre ?

	Pas de système de gestion	Non mis en œuvre	En partie mis en œuvre	Totalement mis en œuvre / suivi	Total
Culturel	15	5	167	188	375
ECESE	3	2	50	30	85
MED	10	2	65	57	134
N-B		1	18	13	32
OUEST	2		34	88	124
Mixte	1		7	1	9
ECESE			1		1
MED	1		5		6
N-B			1		1
OUEST				1	1
Naturel	1	1	20	18	40
ECESE	1		7	8	16
MED		1	4	2	7
N-B			3	1	4
OUEST			6	7	13
Total	17	6	194	207	424

4.3.6 - Existe-t-il un plan de travail / d'action annuel et est-il mis en œuvre ?

	Pas de plan de travail / d'action annuel	Pas de plan, bien que ce besoin ait été constaté	Quelques activités mises en œuvre	De nombreuses activités mises en œuvre	La plupart voire la totalité des activités mises en œuvre	Total
Culturel	42	20	28	152	133	375
ECESE	8	5	4	38	30	85
MED	17	6	16	58	37	134
N-B	6	3	1	16	6	32
OUEST	11	6	7	40	60	124
Mixte	1		2	4	2	9
ECESE			1			1
MED	1		1	3	1	6
N-B				1		1
OUEST					1	1
Naturel	4	1	1	22	12	40
ECESE	2		1	7	6	16
MED	1			5	1	7
N-B	1			3		4
OUEST		1		7	5	13
Total	47	21	31	178	147	424

4.3.7 - Veuillez évaluer la coopération / relation entre les acteurs suivants et les gestionnaires / coordinateurs / professionnels du patrimoine mondial (N/C / manquant non inclus)



Valeurs moyennes, valeur numérique 4= bonne, 3= moyenne, 2= faible, 1= aucune. N/C / manquant non inclus dans les moyennes

4.3.8 - Le cas échéant, les communautés locales qui résident dans le périmètre du bien du patrimoine mondial ou aux alentours et/ou dans la zone tampon ont-elles un rôle actif dans les décisions de gestion qui permettent d'en maintenir la valeur universelle exceptionnelle ?

	Aucune communauté locale	Pas de rôle actif	Un certain rôle	Contributeur directement à certaines décisions	Participent directement	Total
Culturel	21	38	210	79	27	375
ECESE	7	7	50	15	6	85
MED	7	19	87	20	1	134
N-B	4	3	18	6	1	32
OUEST	3	9	55	38	19	124
Mixte	1	1	6		1	9
ECESE			1			1
MED		1	4		1	6
N-B			1			1
OUEST	1					1
Naturel	2	1	18	11	8	40
ECESE	2		10	3	1	16
MED		1	2	2	2	7
N-B			1	2	1	4
OUEST			5	4	4	13
Total	24	40	234	90	36	424

4.3.9 - Le cas échéant, les populations autochtones qui résident dans le périmètre du bien du patrimoine mondial et/ou dans sa zone tampon ou qui l'utilisent régulièrement ont-elles un rôle actif dans les décisions de gestion qui permettent d'en maintenir la valeur universelle exceptionnelle ?

	Aucune population autochtone	Pas de rôle actif	Un certain rôle	Contributeur directement à certaines décisions	Participent directement	Total
Culturel	301	8	28	31	7	375
ECESE	48	3	17	14	3	85
MED	126	1	5	2		134
N-B	23	1	2	5	1	32
OUEST	104	3	4	10	3	124
Mixte	7		1		1	9
ECESE			1			1
MED	6					6
N-B					1	1
OUEST	1					1
Naturel	27	2	5	4	2	40
ECESE	10	1	3	2		16
MED	4	1	1		1	7
N-B	3			1		4
OUEST	10		1	1	1	13
Total	335	10	34	35	10	424

4.3.10 - Existe-t-il une coopération avec le secteur industriel (exploitation forestière, minière, agriculture, etc.) concernant la gestion du bien du patrimoine mondial, de la zone tampon et/ou de la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon ?

	Pas ou peu de contacts	Pas ou peu de coopération	Coopération limitée	Contacts réguliers	Total
Culturel	134	32	154	55	375
ECESE	29	9	42	5	85
MED	50	11	62	11	134
N-B	13	3	9	7	32
OUEST	42	9	41	32	124
Mixte	4	2	1	2	9
ECESE		1			1
MED	4		1	1	6
N-B		1			1
OUEST				1	1
Naturel	8	2	21	9	40
ECESE	2	1	10	3	16
MED	1		4	2	7
N-B	2		2		4
OUEST	3	1	5	4	13
Total	146	36	176	66	424

4.3.11 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations relatives au système / plan de gestion

- Varie selon les biens, N/C pour statistiques dans le Rapport périodique

4.3.12 - Veuillez signaler tout changement important dans le statut juridique et/ou les mesures de protection contractuelles / traditionnelles ainsi que dans les modalités de gestion du bien du patrimoine mondial survenu depuis son inscription ou depuis le dernier Rapport périodique

- Varie selon les biens, N/C pour statistiques dans le Rapport périodique

4.4. Ressources financières et humaines

4.4.1 - Coûts liés à la conservation, basés sur la moyenne des cinq dernières années (ne fournissez pas les données monétaires mais le pourcentage relatif aux sources de financement)

	Gouvernemental (national / fédéral)	Gouvernemental (régional / provincial / État)	Gouvernemental (local / municipal)	Frais payés par les visiteurs (par ex. entrée, parking, camping, etc.)	Autres subventions	Financement multilatéral (FEM, Banque mondiale, etc.)	Dons dans le pays (ONG, fondations, etc.)	Dons internationaux (ONG, fondations, etc.)	Contribution financière des opérateurs commerciaux (par ex. autorisations de tournage, concessions, etc.)
Culturel	33,96	20,33	16,62	9,08	7,27	5,10	4,79	1,62	1,23
ECESE	41,95	10,40	13,22	13,27	6,84	4,16	4,52	4,76	0,88
MED	34,41	21,23	15,55	8,11	5,66	9,24	3,76	1,29	0,74
N-B	51,03	7,00	19,60	3,30	11,77	2,43	1,27	0,00	3,60
OUEST	23,64	29,52	19,40	8,73	8,24	1,76	7,03	0,24	1,44
Mixtes	37,00	9,63	21,25	0,69	8,38	12,38	0,31	0,38	10,00
Naturel	42,58	28,83	5,59	8,47	6,97	1,05	1,55	4,17	0,79
ECESE	63,68	7,94	0,01	11,94	12,25	0,93	1,04	0,81	1,41
MED	4,67	90,50	1,17	0,17	2,83	0,00	0,67	0,00	0,00
N-B	54,25	12,50	22,50	0,75	5,00	0,00	1,75	3,00	0,25
OUEST	26,90	31,80	10,40	11,00	1,80	2,30	2,80	12,50	0,50
Total	34,78	20,87	15,74	8,86	7,26	4,88	4,42	1,82	1,37

Valeurs moyennes, importance relative de plusieurs sources de financement. Seuls les sites indiquant les sources de financement=100% sont inclus (4 sites exclus)

4.4.2 – Assistance internationale reçue du Fonds du patrimoine mondial

Validé	Mis à jour
202	222

4.4.3 - Le budget actuel est-il suffisant pour gérer efficacement le bien du patrimoine mondial ?

	Pas de budget				Total
	Insuffisant	Acceptable	Suffisant		
Culturel	5	216	102		375
ECESE	2	58	9		85
MED	2	63	40		134
N-B	1	21	6		32
OUEST		74	47		124
Mixte	2	7			9
ECESE	1				1
MED	1	5			6
N-B		1			1
OUEST		1			1
Naturel	3	20	9		40
ECESE	2	9	1		16
MED	1	2	1		7
N-B		4			4
OUEST		5	7		13
Total	8	243	111		424

4.4.4 - Les sources actuelles de financement sont-elles assurées et ont-elles des chances de le rester ?

	Non assurées		Assurées
Culturel	48	327	
ECESE	7	78	
MED	26	108	
N-B	7	25	
OUEST	8	116	
Mixte	1	8	
ECESE		1	
MED	1	5	
N-B		1	
OUEST		1	
Naturel	7	33	
ECESE	1	15	
MED	3	4	
N-B	1	3	
OUEST	2	11	
Total	56	368	

4.4.5 - Le bien du patrimoine mondial fournit-il des avantages économiques aux communautés locales (par exemple des revenus ou des emplois) ?

	Pas d'avantages économiques		Avantages économiques		Total
	économiques	potentiels	Certains avantages économiques	Avantages économiques importants	
Culturel	6	36	215	118	375
ECESE	3	6	64	12	85
MED		17	70	47	134
N-B	1	4	25	2	32
OUEST	2	9	56	57	124
Mixte		2	5	2	9
ECESE		1			1
MED		1	4	1	6
N-B			1		1
OUEST				1	1
Naturel	5	8	21	6	40
ECESE	2	4	8	2	16
MED	2		2	3	7
N-B			4		4
OUEST	1	4	7	1	13
Total	11	46	241	126	424

4.4.6 - Les ressources disponibles telles que les équipements, les installations et les infrastructures sont-elles suffisantes pour répondre aux besoins de la gestion ?

	Peu ou pas de ressources disponibles		Ressources limitées	Suffisantes	Total
		Insuffisantes			
Culturel	4	37	123	211	375
ECESE	2	21	27	35	85
MED	1	12	53	68	134
N-B		2	12	18	32
OUEST	1	2	31	90	124
Mixte		1	3	5	9
ECESE		1			1
MED			1	5	6
N-B			1		1
OUEST			1		1
Naturel	1	7	20	12	40
ECESE		5	10	1	16
MED	1		3	3	7
N-B		1	2	1	4
OUEST		1	5	7	13
Total	5	45	146	228	424

4.4.7 - Les ressources telles que les équipements, les installations et les infrastructures sont-elles bien entretenues ?

	Peu ou pas entretenues	Ponctuellement	Entretien essentiel	Bien entretenues	Total
ECESE	1	10	35	39	85
MED	3	12	61	58	134
N-B		2	12	18	32
OUEST			27	97	124
Mixte			6	3	9
ECESE			1		1
MED			4	2	6
N-B			1		1
OUEST				1	1
Naturel	1	6	21	12	40
ECESE		5	9	2	16
MED	1		4	2	7
N-B		1	3		4
OUEST			5	8	13
Total	5	30	162	227	424

4.4.8 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations relatives au financement et aux infrastructures

- Varie selon les biens, N/C pour statistiques dans le Rapport périodique

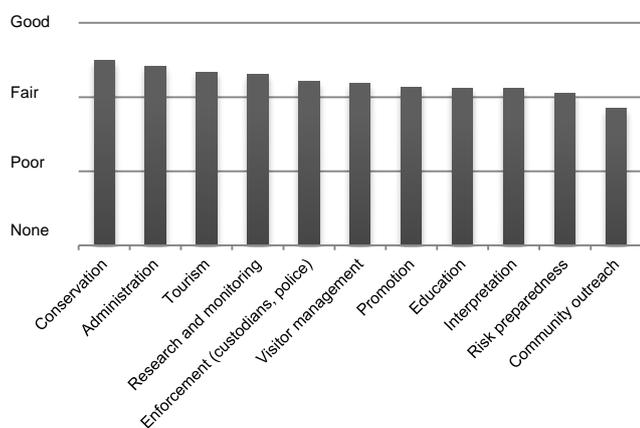
4.4.9 – 4.4.11 - Répartition du personnel intervenant dans la gestion du bien du patrimoine mondial (% du total)

	Q 4.4.9		Q 4.4.10		Q 4.4.11	
	Plein temps	Temps partiel	Permanent	Saisonnier	Rémunéré	Bénévole
Culturel	69,87	29,86	85,46	14,54	92,61	6,87
ECESE	75,38	24,62	89,41	10,59	92,87	5,99
MED	78,51	21,49	85,29	14,71	95,96	4,04
N-B	51,56	48,44	63,13	36,88	76,47	20,41
OUEST	61,48	37,71	88,69	11,31	92,97	7,03
Mixtes	56,33	43,67	80,56	19,44	97,78	2,22
Naturel	76,03	21,48	80,55	16,95	87,88	9,63
ECESE	95,31	4,69	91,06	8,94	95,31	4,69
MED	85,00	0,71	61,43	24,29	84,57	1,14
N-B	92,50	7,50	90,00	10,00	95,00	5,00
OUEST	42,38	57,62	75,00	25,00	78,31	21,69
Total	70,17	29,36	84,89	14,87	92,27	7,03

4.4.12 - Les ressources humaines disponibles sont-elles suffisantes pour gérer le bien du patrimoine mondial ?

	Pas de RH spécifiques	Insuffisantes	Sous-optimales	Suffisantes	Total
Culturel	1	30	170	174	375
ECESE		11	46	28	85
MED	1	17	59	57	134
N-B		2	22	8	32
OUEST			43	81	124
Mixte		1	6	2	9
ECESE			1		1
MED		1	3	2	6
N-B			1		1
OUEST			1		1
Naturel	1	5	22	12	40
ECESE		2	11	3	16
MED	1	1	4	1	7
N-B			3	1	4
OUEST		2	4	7	13
Total	2	36	198	188	424

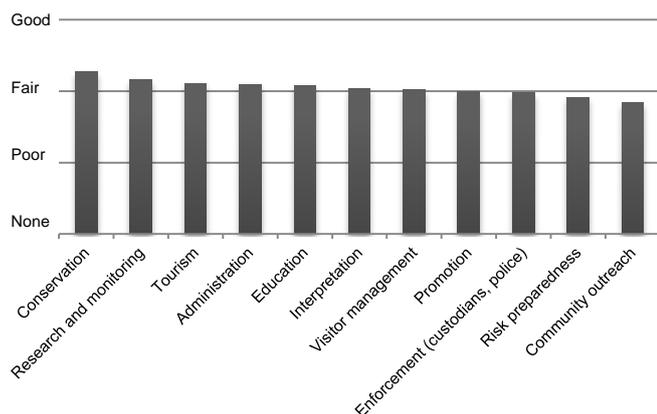
4.4.13 - Concernant la gestion du bien du patrimoine mondial, veuillez évaluer la disponibilité des professionnels dans les disciplines suivantes



	Conservation	Admin.	Tourisme	Recherche et suivi	Gardiennage, police	Gestion des visiteurs	Promotion	Éducation	Interprétation	Préparation aux risques	Mobilisation de la communauté
Culturel	3,50	3,43	3,38	3,31	3,23	3,21	3,15	3,12	3,14	3,10	2,84
ECESE	3,45	3,34	3,41	3,33	3,26	3,17	3,13	3,00	3,09	2,96	2,79
MED	3,48	3,47	3,28	3,28	3,13	3,12	3,00	3,09	3,04	2,98	2,59
N-B	3,47	3,16	3,09	3,00	3,21	2,97	2,97	2,97	2,93	3,06	2,71
OUEST	3,57	3,53	3,53	3,42	3,34	3,40	3,38	3,27	3,35	3,35	3,29
Mixte	3,67	3,33	3,33	2,89	3,67	2,89	3,33	3,22	3,00	2,78	2,83
Naturel	3,38	3,33	2,97	3,28	2,92	3,03	2,81	3,08	2,85	2,63	3,00
ECESE	3,38	3,25	2,88	3,25	3,00	2,94	2,56	3,13	2,44	2,47	2,88
MED	3,29	2,86	3,14	3,33	2,83	2,86	2,71	3,14	2,86	2,57	2,86
N-B	3,25	3,50	3,00	2,50	2,75	3,00	2,67	3,00	3,25	2,50	3,00
OUEST	3,46	3,62	3,00	3,54	2,91	3,25	3,27	3,00	3,25	2,92	3,38
Total	3,49	3,42	3,34	3,30	3,21	3,19	3,13	3,12	3,11	3,05	2,85

Valeurs moyennes, valeur numérique 4=bonne, 3=moyenne, 2=faible, 1=aucune. N/C / manquant non inclus dans les moyennes

4.4.14 - Concernant la gestion du bien du patrimoine mondial, veuillez évaluer la disponibilité de formations dans les disciplines suivantes



	Mobilisation de la communauté	Préparation aux risques	Gardiennage, police	Promotion	Gestion des visiteurs	Interprétation	Éducation	Administration	Tourisme	Recherche et suivi	Conservation
Culturel	2,84	2,94	2,98	3,00	3,01	3,04	3,07	3,10	3,10	3,17	3,27
ECESE	2,79	2,79	2,79	2,86	2,84	2,88	2,91	2,88	2,93	3,04	3,16
MED	2,67	2,75	2,80	2,82	2,83	2,88	2,95	2,89	2,94	3,05	3,10
N-B	2,48	2,87	2,96	2,71	2,74	2,90	2,93	2,87	2,87	2,87	3,28
OUEST	3,29	3,30	3,33	3,36	3,39	3,35	3,34	3,53	3,47	3,48	3,54
Mixte	3,00	2,78	3,00	3,00	2,89	3,00	3,11	3,33	3,11	3,00	3,44
Naturel	2,79	2,69	2,94	2,92	3,18	3,11	3,24	3,03	3,18	3,13	3,23
ECESE	2,81	3,00	3,19	3,13	3,38	3,25	3,25	3,19	3,44	3,19	3,38
MED	2,71	2,57	3,00	2,57	3,14	3,00	3,43	2,71	3,14	3,29	3,29
N-B	2,25	2,00	2,50	2,50	2,67	2,75	3,00	2,75	2,67	2,25	2,75
OUEST	3,14	2,58	2,73	3,00	3,08	3,10	3,18	3,08	3,00	3,23	3,15
Total	2,84	2,92	2,98	2,99	3,02	3,04	3,08	3,10	3,11	3,17	3,27

Valeurs moyennes, valeur numérique 4=bonne, 3=moyenne, 2=faible, 1=aucune. N/C / manquant non inclus dans les moyennes

4.4.15 - Les programmes de gestion et de conservation dans le périmètre du bien du patrimoine mondial aident-ils à développer le savoir-faire local ?

	Pas de plan / programme de développement	Non mis en œuvre	En partie mis en œuvre	En place et totalement mis en œuvre	Total
Culturel	49	28	142	156	375
ECESE	8	7	38	32	85
MED	13	17	47	57	134
N-B	9	1	12	10	32
OUEST	19	3	45	57	124
Mixte	1	1	3	4	9
ECESE		1			1
MED	1		3	2	6
N-B				1	1
OUEST				1	1
Naturel	6	3	19	12	40
ECESE	2	3	7	4	16
MED	1		3	3	7
N-B	1		2	1	4
OUEST	2		7	4	13
Total	56	32	164	172	424

4.4.16 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations relatives aux ressources humaines, au savoir-faire et à la formation

- Varie selon les biens, N/C pour statistiques dans le Rapport périodique

4.5. Études scientifiques et projets de recherche

4.5.1 - A-t-on une connaissance appropriée (scientifique ou traditionnelle) des valeurs du bien du patrimoine mondial permettant de soutenir la planification, la gestion et le processus décisionnel afin d'assurer le maintien de la valeur universelle exceptionnelle ?

	Peu ou pas	Insuffisante	Suffisante mais avec des lacunes	Suffisante	Total
Culturel	0	3	141	231	375
ECESE	0	2	34	49	85
MED	0		41	93	134
N-B	0	1	18	13	32
OUEST	0		48	76	124
Mixte	0	1	5	3	9
ECESE	0	1			1
MED	0		3	3	6
N-B	0		1		1
OUEST	0		1		1
Naturel	0	1	24	15	40
ECESE	0		13	3	16
MED	0		2	5	7
N-B	0		3	1	4
OUEST	0	1	6	6	13
Total	0	5	170	249	424

4.5.2 - Un programme de recherche est-il prévu dans le périmètre du bien pour répondre aux besoins de la gestion et/ou pour améliorer la compréhension de la valeur universelle exceptionnelle ?

	Pas de programme de recherche	Peu de recherche	Recherche considérable mais pas spécifique	Programme général / intégré	Total
Culturel	3	57	176	139	375
ECESE	1	12	47	25	85
MED	1	15	62	56	134
N-B	1	10	18	3	32
OUEST		20	49	55	124
Mixte		1	4	4	9
ECESE			1		1
MED			3	3	6
N-B		1			1
OUEST				1	1
Naturel		3	20	17	40
ECESE			10	6	16
MED			1	6	7
N-B		1	2	1	4
OUEST		2	7	4	13
Total	3	61	200	160	424

4.5.3 - Les résultats des programmes de recherche sont-ils diffusés ?

	Non diffusés	Diffusés au niveau local	Diffusés au niveau local / national	Largement diffusés	Total
Culturel	9	40	155	171	375
ECESE	1	13	37	34	85
MED	3	17	50	64	134
N-B	3	6	13	10	32
OUEST	2	4	55	63	124
Mixte	1		1	7	9
ECESE			1		1
MED				6	6
N-B	1				1
OUEST				1	1
Naturel		2	21	17	40
ECESE			10	6	16
MED		1	3	3	7
N-B		1	2	1	4
OUEST			6	7	13
Total	10	42	177	195	424

4.5.4 - Veuillez fournir des renseignements (à savoir auteurs, titre et lien Internet) sur les documents publiés au sujet du bien du patrimoine mondial depuis le dernier Rapport périodique

- Varie selon les biens, N/C pour statistiques dans le Rapport périodique

4.5.5 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations relatives aux études scientifiques et projets de recherche

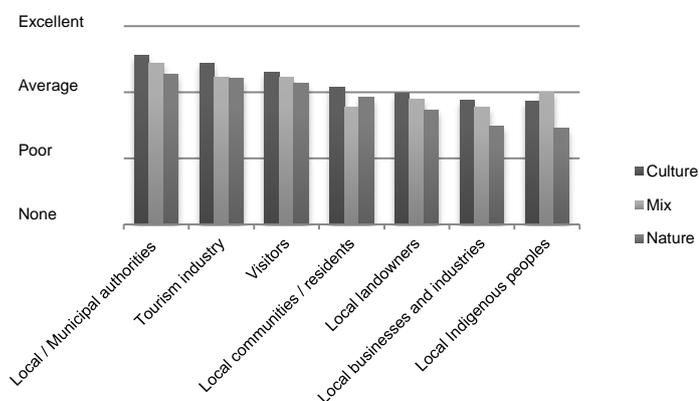
- Varie selon les biens, N/C pour statistiques dans le Rapport périodique

4.6. Éducation, information et sensibilisation

4.6.1 - Dans combien d'emplacements l'emblème du patrimoine mondial est-il exposé au sein du bien ?

	Pas du tout exposé	Un seul emplacement, peu visible	Un seul emplacement visible	Plusieurs emplacements, peu visibles	Plusieurs emplacements, bien visibles
Culturel	18	15	82	44	190
ECESE	6	3	17	7	51
MED	4	7	26	20	75
N-B	1	1	5	5	20
OUEST	7	4	34	12	44
Mixte			2	1	6
ECESE					1
MED				1	5
N-B			1		
OUEST			1		
Naturel	2	1	4	6	25
ECESE		1	1	3	11
MED			1	1	5
N-B	1		1		2
OUEST	1		1	2	7
Total	20	16	88	51	221

4.6.2 - Veuillez évaluer le degré de connaissance et de compréhension de l'existence et des motifs d'inscription du bien du patrimoine mondial parmi les groupes suivants



	Autorités locales / municipales	Secteur du tourisme	Visiteurs	Communauté résidents locaux	Propriétaires fonciers	Entreprises et industries locales	Populations autochtones
Culturel	3,55	3,44	3,30	3,08	2,99	2,88	2,87
ECESE	3,44	3,58	3,48	2,99	2,83	2,71	2,85
MED	3,54	3,43	3,28	3,01	2,87	2,92	2,20
N-B	3,35	3,00	2,87	2,87	3,17	2,70	2,38
OUEST	3,69	3,47	3,31	3,27	3,16	3,01	3,32
Mixte	3,44	3,22	3,22	2,78	2,89	2,78	3,00
Naturel	3,26	3,21	3,13	2,93	2,73	2,49	2,46
ECESE	3,00	3,31	3,44	2,81	2,46	2,36	2,50
MED	3,43	3,14	2,71	3,00	3,20	2,67	2,50
N-B	3,25	2,75	3,00	2,75	2,00	2,00	1,00
OUEST	3,55	3,27	3,00	3,08	3,11	2,73	3,00
Total	3,52	3,41	3,28	3,06	2,96	2,84	2,82

Valeurs moyennes, valeur numérique 4=excellent, 3=moyen, 2=faible, 1=aucun. N/C / manquant non inclus dans les moyennes

4.6.3 - Existe-t-il un programme planifié d'éducation et de sensibilisation lié aux valeurs et à la gestion du bien du patrimoine mondial ?

	Pas de besoin constaté	Pas de programme d'éducation / sensibilisation, bien qu'on en ait constaté le besoin	Limité, ponctuel	Répond en partie aux besoins	Planifié et efficace	Total
Culturel	13	38	96	152	76	375
ECESE	1	8	21	47	8	85
MED	4	21	29	50	30	134
N-B	1	2	14	11	4	32
OUEST	7	7	32	44	34	124
Mixte	1	2	1	4	1	9
ECESE	1					1
MED		2	1	2	1	6
N-B				1		1
OUEST				1		1
Naturel	2	4	4	17	13	40
ECESE		2	1	11	2	16
MED		1		1	5	7
N-B			2	2		4
OUEST	2	1	1	3	6	13
Total	16	44	101	173	90	424

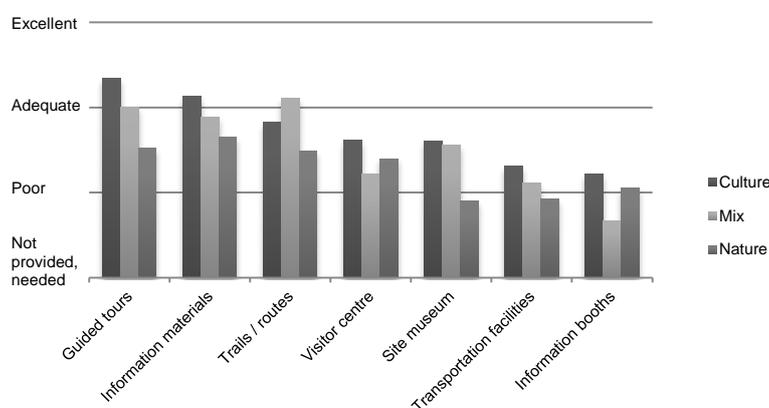
4.6.4 - Quelle incidence, le cas échéant, a eu le classement du bien au patrimoine mondial sur les activités d'éducation, d'information et de sensibilisation ?

	Pas d'incidence	Incidence partielle	Incidence qui pourrait être améliorée	Incidence importante	Total
Culturel	14	45	219	97	375
ECESE		11	60	14	85
MED	5	18	75	36	134
N-B	1	1	27	3	32
OUEST	8	15	57	44	124
Mixte	1	1	6	1	9
ECESE			1		1
MED	1		4	1	6
N-B			1		1
OUEST		1			1
Naturel	1	5	23	11	40
ECESE		3	8	5	16
MED		1	4	2	7
N-B			4		4
OUEST	1	1	7	4	13
Total	16	51	248	109	424

4.6.5 - Comment les informations sur la valeur universelle exceptionnelle du bien sont-elles présentées et interprétées ?

	Non présentées / interprétées	Pas adéquatement	Adéquatement mais pourraient être améliorées	De manière excellente	Total
Culturel	6	51	252	66	375
ECESE		7	68	10	85
MED		18	91	25	134
N-B		8	22	2	32
OUEST	6	18	71	29	124
Mixte		4	2	3	9
ECESE		1			1
MED		2	2	2	6
N-B		1			1
OUEST				1	1
Naturel	2	4	28	6	40
ECESE		3	12	1	16
MED		1	5	1	7
N-B			3	1	4
OUEST	2		8	3	13
Total	8	59	282	75	424

4.6.6 - Veuillez évaluer le caractère adapté des installations et services suivants destinés aux visiteurs sur le bien du patrimoine mondial en ce qui concerne l'éducation, l'information et la sensibilisation



	Visites guidées	Supports d'information	Sentiers / itinéraires	Centre d'accueil des visiteurs	Musée de site	Transports	Guichets d'information	Autres
Culturel	3,34	3,13	2,83	2,61	2,61	2,31	2,22	0,73
ECESE	3,24	3,04	2,92	2,64	3,18	2,14	2,08	0,63
MED	3,26	3,10	2,80	2,42	2,28	2,29	2,24	0,61
N-B	3,31	2,97	2,42	2,42	2,63	2,16	1,58	0,93
OUEST	3,50	3,27	2,90	2,85	2,56	2,48	2,45	0,89
Mixte	3,00	2,89	3,11	2,22	2,56	2,11	1,67	0,33
Naturel	2,53	2,65	2,49	2,40	1,90	1,93	2,05	0,56
ECESE	2,63	2,63	2,80	2,50	2,00	2,19	1,60	1,00
MED	2,86	2,57	2,29	2,71	1,71	1,86	2,00	0,00
N-B	1,75	3,50	2,25	2,50	1,75	1,50	3,00	0,00
OUEST	2,46	2,46	2,31	2,08	1,92	1,77	2,31	0,54
Total	3,25	3,08	2,80	2,58	2,54	2,27	2,19	0,71

Valeurs moyennes, valeur numérique 4=excellent, 3=moyen, 2=faible, 1=inexistant, nécessaire. N/C / manquant non inclus dans les moyennes

4.6.7 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations relatives à l'éducation, à l'information et à la sensibilisation

- Varie selon les biens, N/C pour statistiques dans le Rapport périodique

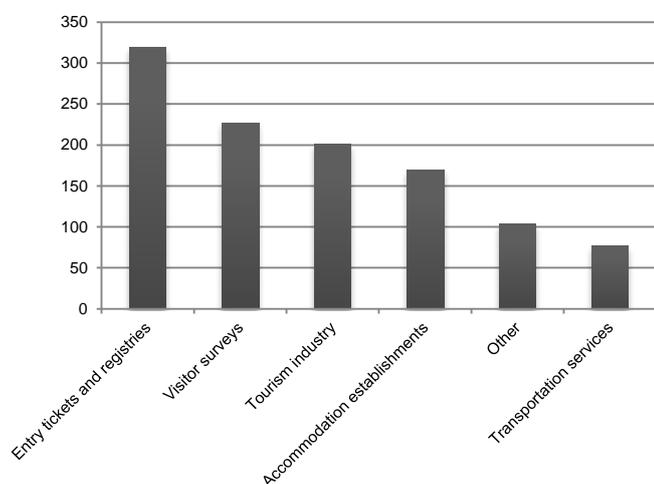
4.7. Gestion des visiteurs

4.7.1 - Veuillez indiquer la tendance du nombre de visiteurs par an au cours des cinq dernières années

	L'année dernière	Il y a deux ans	Il y a trois ans	Il y a quatre ans	Il y a cinq ans
Culturel	2,58	2,54	2,50	2,48	2,47
ECESE	2,65	2,67	2,45	2,54	2,42
MED	2,58	2,33	2,51	2,46	2,47
N-B	2,35	2,48	2,35	2,14	2,18
OUEST	2,58	2,69	2,55	2,54	2,58
Mixte	2,56	2,11	2,22	2,33	2,11
Naturel	2,66	2,59	2,61	2,34	2,46
ECESE	2,81	2,69	2,81	2,50	2,63
MED	2,29	1,71	2,14	1,43	1,71
N-B	2,25	2,75	2,50	2,67	3,00
OUEST	2,82	3,00	2,67	2,67	2,56
Total	2,58	2,54	2,50	2,46	2,46

Valeurs moyennes, valeur numérique 4= forte augmentation (100%), 3= légère augmentation, 2= stable, 1= en baisse. N/C / manquant non inclus dans les moyennes.

4.7.2 - Quelles sont les sources d'information utilisées pour rassembler des données sur la fréquentation (somme totale) ?



Nombre pour l'ensemble des sites

4.7.3 - Documents de gestion des visiteurs

Validé	Mis à jour
201	222

4.7.4 - Existe-t-il un plan de gestion relatif à l'usage par les visiteurs du bien du patrimoine mondial (plan spécifique) qui permette d'assurer le maintien de sa valeur universelle exceptionnelle ?

	Non géré malgré un besoin	Géré en partie	Pourrait être amélioré	Géré efficacement	Total
Culturel	24	65	149	137	375
ECESE	10	15	39	21	85
MED	10	19	56	49	134
N-B	2	11	13	6	32
OUEST	2	20	41	61	124
Mixte	3		5	1	9
ECESE	1				1
MED	1		5		6
N-B	1				1
OUEST				1	1
Naturel	5	6	18	11	40
ECESE	4	2	8	2	16
MED	1		4	2	7
N-B		1	1	2	4
OUEST		3	5	5	13
Total	32	71	172	149	424

4.7.5 - L'industrie du tourisme contribue-t-elle à enrichir les expériences des visiteurs et à maintenir les valeurs du bien du patrimoine mondial ?

	Pas ou peu de contacts	Limité aux questions administratives et réglementaires	Coopération limitée	Excellente coopération	Total
Culturel	15	55	189	116	375
ECESE	7	8	39	31	85
MED	3	28	71	32	134
N-B	2	5	23	2	32
OUEST	3	14	56	51	124
Mixte		2	7		9
ECESE			1		1
MED		2	4		6
N-B			1		1
OUEST			1		1
Naturel		11	19	10	40
ECESE		5	7	4	16
MED		1	4	2	7
N-B		2	2		4
OUEST		3	6	4	13
Total	15	68	215	126	424

4.7.6 - Si l'entrée est payante (droits d'entrée, permis), ces fonds contribuent-ils à la gestion du bien du patrimoine mondial ?

	Pas d'entrée payante	Possible mais n'est pas fait	Entrée payante mais ne contribue pas à la gestion	Entrée payante, contribue en partie à la gestion	Entrée payante, contribue largement à la gestion	Total
Culturel	100	3	37	165	70	375
ECESE	22	1	4	34	24	85
MED	24	2	20	62	26	134
N-B	13		1	15	3	32
OUEST	41		12	54	17	124
Mixte	2			6	1	9
ECESE				1		1
MED	1			4	1	6
N-B	1					1
OUEST				1		1
Naturel	18	1	2	16	3	40
ECESE	2	1		12	1	16
MED	6		1			7
N-B	3		1			4
OUEST	7			4	2	13
Total	120	4	39	187	74	424

4.7.7 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations relatives à l'usage par les visiteurs du bien du patrimoine mondial

- Varie selon les biens, N/C pour statistiques dans le Rapport périodique

4.8. Suivi

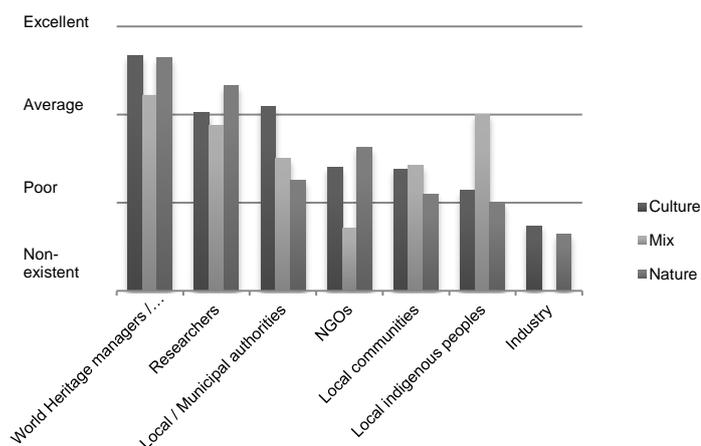
4.8.1 - Existe-t-il un programme de suivi dans le périmètre du bien qui soit axé sur les besoins de la gestion et/ou sur une meilleure compréhension de la valeur universelle exceptionnelle ?

	Pas de suivi	Suivi limité	Suivi non axé sur besoins de la gestion	Programme général intégré de suivi	Total
Culturel	9	67	120	179	375
ECESE	3	16	33	33	85
MED	3	31	42	58	134
N-B	1	5	13	13	32
OUEST	2	15	32	75	124
Mixte	1	2	4	2	9
ECESE			1		1
MED		2	3	1	6
N-B	1				1
OUEST				1	1
Naturel	1	3	15	21	40
ECESE		1	7	8	16
MED	1		3	3	7
N-B		1	2	1	4
OUEST		1	3	9	13
Total	11	72	139	202	424

4.8.2 - Des indicateurs clés pour mesurer l'état de conservation sont-ils utilisés pour contrôler de quelle manière la valeur universelle exceptionnelle du bien est maintenue ?

	Peu ou pas d'information	Informations mais pas d'indicateurs définis	Indicateurs définis, suivi pourrait être amélioré	Suffisants	Total
Culturel	5	87	133	150	375
ECESE	2	16	34	33	85
MED	2	31	52	49	134
N-B	1	11	11	9	32
OUEST		29	36	59	124
Mixte	1	2	5	1	9
ECESE			1		1
MED		2	4		6
N-B	1				1
OUEST				1	1
Naturel	3	7	19	11	40
ECESE	2	3	9	2	16
MED	1		4	2	7
N-B		2	1	1	4
OUEST		2	5	6	13
Total	9	96	157	162	424

4.8.3 - Veuillez évaluer le degré de participation des groupes suivants dans le suivi



	Gestionnaires / coordinateurs et professionnels du PM	Chercheurs	Autorités locales municipales /	ONG	Communautés locales	Groupes autochtones	Industrie
Culturel	3,67	3,03	3,10	2,40	2,38	2,14	1,74
ECESE	3,67	3,19	2,82	2,42	2,32	2,28	1,63
MED	3,56	2,94	2,95	1,89	2,08	1,13	1,49
N-B	3,57	2,70	2,84	2,44	2,42	2,25	1,81
OUEST	3,80	3,08	3,51	2,82	2,76	2,44	2,05
Mixte	3,22	2,88	2,50	1,71	2,43	3,00	1,00
Naturel	3,64	3,33	2,25	2,63	2,10	2,00	1,64
ECESE	3,67	3,47	1,93	2,80	1,93	1,88	1,50
MED	3,29	3,00	2,17	2,67	2,00	1,50	2,00
N-B	3,25	3,00	2,00	1,33	1,75	2,00	1,00
OUEST	3,92	3,46	3,00	2,73	2,56	3,00	2,00
Total	3,65	3,05	3,02	2,41	2,36	2,13	1,73

Valeurs moyennes, valeur numérique 4= excellent, 3= moyen, 2= faible, 1= aucun. N/C / manquant non inclus dans les moyennes.

4.8.4 - L'État partie a-t-il mis en œuvre les recommandations appropriées émanant du Comité du patrimoine mondial ?

	Pas de recommandations à mettre en œuvre	Pas encore	Mise en œuvre en cours	Mise en œuvre achevée	Total
Culturel	170	11	143	51	375
ECESE	30	2	42	11	85
MED	66	7	44	17	134
N-B	18		9	5	32
OUEST	56	2	48	18	124
Mixte	4		4	1	9
ECESE			1		1
MED	3		2	1	6
N-B	1				1
OUEST			1		1
Naturel	7	3	23	7	40
ECESE	3	1	10	2	16
MED	1	1	2	3	7
N-B	1	1	2		4
OUEST	2		9	2	13
Total	181	14	170	59	424

4.8.5 - Veuillez faire part de vos commentaires sur la mise en œuvre des recommandations du Comité du patrimoine mondial

- Varie selon les biens, N/C pour statistiques dans le Rapport périodique

4.8.6 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations relatives au suivi

- Varie selon les biens, N/C pour statistiques dans le Rapport périodique

4.9. Identification des besoins prioritaires en matière de gestion

4.9.1 - Veuillez sélectionner les 6 principaux besoins en matière de gestion du bien (si plus de 6 énumérés ci-dessous)

Le tableau ci-dessous indique le nombre de sites qui ont identifié les différentes questions comme reflétant des besoins prioritaires en matière de gestion, au titre de la question 4.9.1. À la section II, 31 questions au total constituent la liste des besoins prioritaires potentiels de la gestion. Il a été demandé aux gestionnaires de site d'identifier jusqu'à six questions reflétant des besoins prioritaires en matière de gestion et nécessitant une réflexion plus approfondie. La colonne intitulée « OK » indique le nombre de sites qui n'ont pas répondu à la question de sorte à la faire apparaître dans la liste de sélection générée automatiquement ; autrement dit, cette question n'est pas concernée. La colonne intitulée « export » indique que le gestionnaire de site a identifié la question comme sujet potentiel nécessitant une réflexion plus approfondie ET l'a sélectionnée. La colonne « pas d'export » indique que le gestionnaire de site a identifié la question comme sujet potentiel nécessitant une réflexion plus approfondie mais ne l'a PAS sélectionnée.

Question du questionnaire	OK	Export	Pas d'export	Total des sites
Les ressources humaines disponibles sont-elles suffisantes pour gérer le bien du patrimoine mondial ?	396	25	3	424
C	350	23	2	375
M	8		1	9
N	38	2		40
Les ressources disponibles telles que les équipements, les installations et les infrastructures sont-elles suffisantes pour répondre aux besoins de la gestion ?	387	24	13	424
C	345	18	12	375
M	8	1		9
N	34	5	1	40
Les ressources telles que les équipements, les installations et les infrastructures sont-elles bien entretenues ?	401	9	14	424
C	355	7	13	375
M	9			9
N	37	2	1	40
Les résultats des programmes de recherche sont-ils diffusés ?	384	22	18	424
C	338	20	17	375
M	8	1		9
N	38	1	1	40
Les limites du bien du patrimoine mondial sont-elles adéquates pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle de ce bien ?	339	72	13	424
C	305	60	10	375
M	5	3	1	9
N	29	9	2	40
Les limites du bien du patrimoine mondial sont-elles connues ?	333	71	20	424
C	299	58	18	375
M	4	4	1	9
N	30	9	1	40
Les zones tampons du bien du patrimoine mondial sont-elles adéquates pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle de ce bien ?	419	4	1	424
C	370	4	1	375
M	9			9
N	40			40
Les zones tampons du bien du patrimoine mondial sont-elles connues ?	324	76	24	424
C	283	69	23	375
M	9			9
N	32	7	1	40
Les sources actuelles de financement sont-elles assurées et ont-elles des chances de le rester ?	379	37	8	424
C	337	31	7	375
M	8	1		9
N	34	5	1	40
Dans combien d'emplacements l'emblème du patrimoine mondial est-il exposé au sein du bien ?	393	23	8	424
C	347	21	7	375
M	9			9
N	37	2	1	40
Statut de la zone tampon	361	58	5	424
C	320	51	4	375
M	6	2	1	9
N	35	5		40
Le cadre législatif (à savoir la législation et/ou la réglementation) peut-il être appliqué ?	397	21	6	424
C	353	17	5	375
M	8		1	9
N	36	4		40

Concernant les besoins en matière de gestion du bien du patrimoine mondial, veuillez évaluer la disponibilité des professionnels dans les disciplines suivantes	344	49	31	424
C	303	45	27	375
M	6	2	1	9
N	35	2	3	40
Les programmes de gestion et de conservation dans le périmètre du bien du patrimoine mondial contribuent-ils au développement du savoir-faire local ?	356	41	27	424
C	315	36	24	375
M	7	1	1	9
N	34	4	2	40
Le bien du patrimoine mondial fournit-il des avantages économiques aux communautés locales (par ex. des revenus ou des emplois) ?	414	4	6	424
C	369	2	4	375
M	9			9
N	36	2	2	40
Les différents niveaux de l'administration (c.à.d. national / fédéral, régional / provincial, local / municipal, etc.) intervenant dans la gestion du bien du patrimoine mondial sont-ils bien coordonnés ?	414	6	4	424
C	368	4	3	375
M	8	1		9
N	38	1	1	40
Comment les informations sur la valeur universelle exceptionnelle du bien sont-elles présentées et interprétées ?	367	40	17	424
C	328	34	13	375
M	5	3	1	9
N	34	3	3	40
Le cas échéant, les populations autochtones qui résident dans le périmètre du bien du patrimoine mondial et/ou dans sa zone tampon ou qui l'utilisent régulièrement ont-elles un rôle actif dans les décisions de gestion qui maintiennent la valeur universelle exceptionnelle ?	391	16	17	424
C	345	15	15	375
M	8	1		9
N	38		2	40
Le cas échéant, les communautés locales qui résident dans le périmètre du bien du patrimoine mondial ou aux alentours et/ou dans la zone tampon ont-elles un rôle actif dans les décisions de gestion qui maintiennent la valeur universelle exceptionnelle ?	392	19	13	424
C	345	19	11	375
M	8		1	9
N	39		1	40
Le budget actuel est-il suffisant pour gérer efficacement le bien du patrimoine mondial ?	374	44	6	424
C	334	36	5	375
M	7	1	1	9
N	33	7		40
Le cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation) est-il adéquat dans la zone tampon pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle, y compris les conditions d'intégrité et/ou d'authenticité, du bien ?	415	9		424
C	367	8		375
M	9			9
N	39	1		40
Le cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation) est-il adéquat pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle, y compris les conditions d'intégrité et/ou d'authenticité, du bien ?	420	4		424
C	372	3		375
M	8	1		9
N	40			40
Le cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation) est-il adéquat, dans la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon, pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle, y compris les conditions d'intégrité et/ou d'authenticité, du bien ?	382	30	12	424
C	345	21	9	375
M	5	2	2	9
N	32	7	1	40
Le système / plan de gestion est-il adéquat pour maintenir la valeur universelle exceptionnelle du bien ?	380	40	4	424
C	336	35	4	375
M	6	3		9
N	38	2		40

Le système de gestion est-il mis en œuvre ?	387	26	11	424
C	343	22	10	375
M	7	2		9
N	37	2	1	40
Existe-t-il un programme planifié d'éducation et de sensibilisation lié aux valeurs et à la gestion du bien du patrimoine mondial ?	295	108	21	424
C	257	99	19	375
M	6	2	1	9
N	32	7	1	40
Existe-t-il un programme de recherche planifié dans le périmètre du bien qui soit axé sur les besoins de la gestion et/ou sur une meilleure compréhension de la valeur universelle exceptionnelle ?	376	33	15	424
C	331	30	14	375
M	8		1	9
N	37	3		40
A-t-on une connaissance appropriée (scientifique ou traditionnelle) des valeurs du bien du patrimoine mondial permettant de soutenir la planification, la gestion et le processus décisionnel afin d'assurer le maintien de la valeur universelle exceptionnelle ?	420	2	2	424
C	373		2	375
M	8	1		9
N	39	1		40
Existe-t-il un plan de travail / d'action annuel et est-il mis en œuvre ?	363	51	10	424
C	319	48	8	375
M	6	2	1	9
N	38	1	1	40
Existe-t-il une coopération avec le secteur industriel (exploitation forestière, minière, agriculture, etc.) concernant la gestion du bien du patrimoine mondial, de la zone tampon et/ou de la zone avoisinant le bien du patrimoine mondial et sa zone tampon ?	197	163	64	424
C	171	147	57	375
M	1	6	2	9
N	25	10	5	40
Quelle incidence, le cas échéant, a eu le classement du bien au patrimoine mondial sur les activités d'éducation, d'information et de sensibilisation ?	369	37	18	424
C	328	34	13	375
M	7	1	1	9
N	34	2	4	40
Total	11569	1164	411	13144

5. Résumé et conclusions

5.1. Résumé - Facteurs affectant le bien

5.1.1 - Résumé - Facteurs affectant le bien

- Varie selon les biens, N/C pour statistiques dans le Rapport périodique

5.2. Résumé - Besoins en matière de gestion

5.2.2 - Résumé - Besoins en matière de gestion

- Varie selon les biens, N/C pour statistiques dans le Rapport périodique

5.3. Conclusions sur l'état de conservation du bien

5.3.1 - État actuel d'authenticité du bien

	N/C.site selon crit.vii-x	Perdue	Gravement compromise	Compromise	Préservée
Culturel				9	366
ECESE				2	83
MED				2	132
N-B				4	28
OUEST				1	123
Mixte				1	8
ECESE				1	
MED					6
N-B					1
OUEST					1
Naturel	15			1	24
ECESE	3				13
MED	3			1	3
N-B	2				2
OUEST	7				6
Total	15	0	0	11	398

Veillez noter que seuls 15 sites naturels sur 40 ont indiqué N/C pour cette question (l'authenticité ne concerne pas les sites naturels)

5.3.2 - État actuel d'intégrité du bien

	Perdue	Gravement compromise	Compromise	Intacte
Culturel			22	353
ECESE			7	78
MED			5	129
N-B			5	27
OUEST			5	119
Mixte				9
ECESE				1
MED				6
N-B				1
OUEST				1
Naturel			7	33
ECESE			4	12
MED			1	6
N-B				4
OUEST			2	11
Total	0	0	29	395

5.3.3 - État actuel de la valeur universelle exceptionnelle du bien du patrimoine mondial

	Perdue	Gravement affectée	Affectée mais mesures prises	Intacte
Culturel		2	31	342
ECESE		1	7	77
MED			8	126
N-B			6	26
OUEST		1	10	113
Mixte				9
ECESE				1
MED				6
N-B				1
OUEST				1
Naturel			7	33
ECESE			3	13
MED			1	6
N-B			1	3
OUEST			2	11
Total	0	2	38	384

5.3.4 - État actuel des autres valeurs du bien

	Fortement dégradées	Dégradées	En partie dégradées	Intactes pour l'essentiel
Culturel		1	38	336
ECESE			13	72
MED		1	13	120
N-B			5	27
OUEST			7	117
Mixte			4	5
ECESE			1	
MED			3	3
N-B				1
OUEST				1
Naturel			5	35
ECESE			2	14
MED			1	6
N-B			2	2
OUEST				13
Total	0	1	47	376

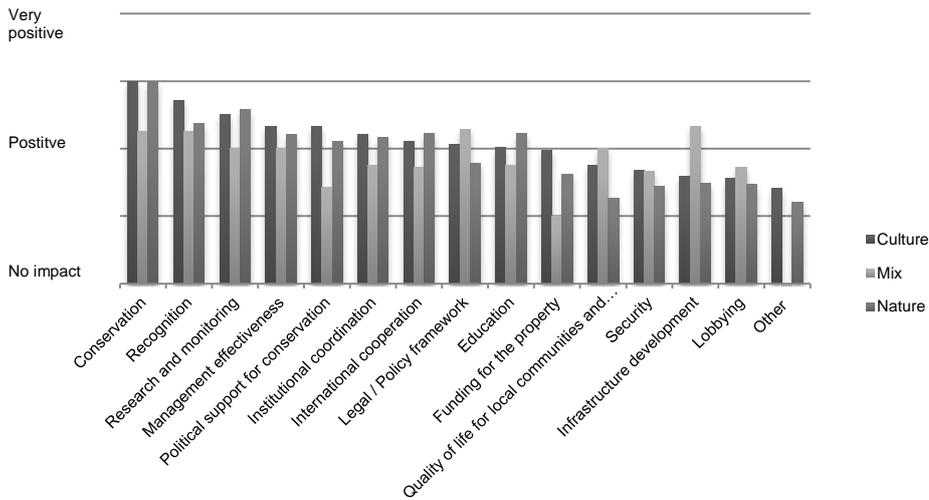
5.4. Commentaires supplémentaires sur l'état de conservation du bien

5.4.1 - Commentaires

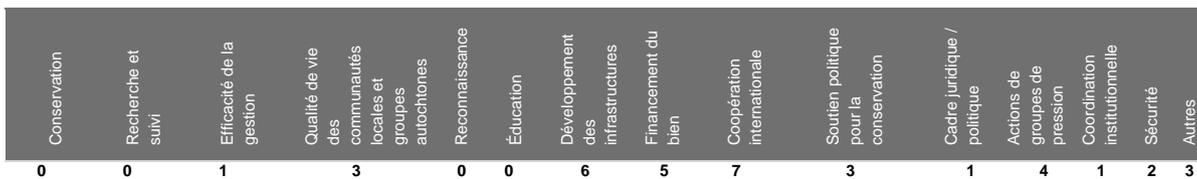
- Varie selon les biens, N/C pour statistiques dans le Rapport périodique

6. Conclusions de l'exercice de soumission des Rapports périodiques

6.1 - Veuillez évaluer l'impact du statut de patrimoine mondial du bien sur chacun des points suivants



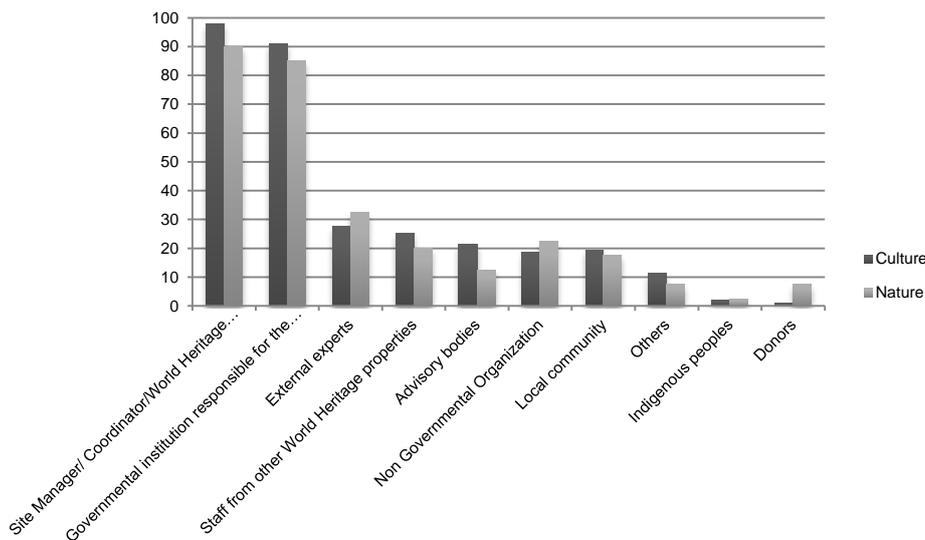
Valeurs moyennes, N/C et négatif (très faible nombre de sites signalant un impact négatif) non inclus dans les calculs. Impact négatif (nombre de cas signalés) dans le tableau ci-dessous.



6.2 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations relatives au statut de patrimoine mondial

- Varie selon les biens, N/C pour statistiques dans le Rapport périodique

6.3 - Entités ayant participé à la préparation de cette section du Rapport périodique (cocher autant de cases que nécessaire)



Pourcentage de participation déclaré pour les différentes entités.

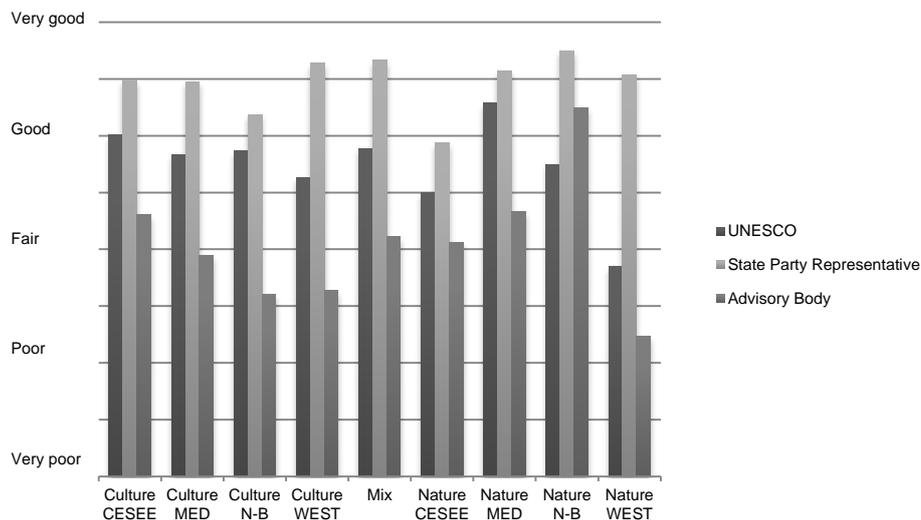
6.4 - Le questionnaire du Rapport périodique était-il facile à utiliser et aisément compréhensible ?

	OUI	NON
Culturel	267	108
ECESE	57	28
MED	108	26
N-B	20	12
OUEST	82	42
Mixte	5	4
ECESE	1	
MED	3	3
N-B		1
OUEST	1	
Naturel	33	7
ECESE	13	3
MED	7	
N-B	3	1
OUEST	10	3
Total	305	119

6.5 - Veuillez faire part de vos suggestions pour améliorer le questionnaire du Rapport périodique

- Varie selon les biens, N/C pour statistiques dans le Rapport périodique

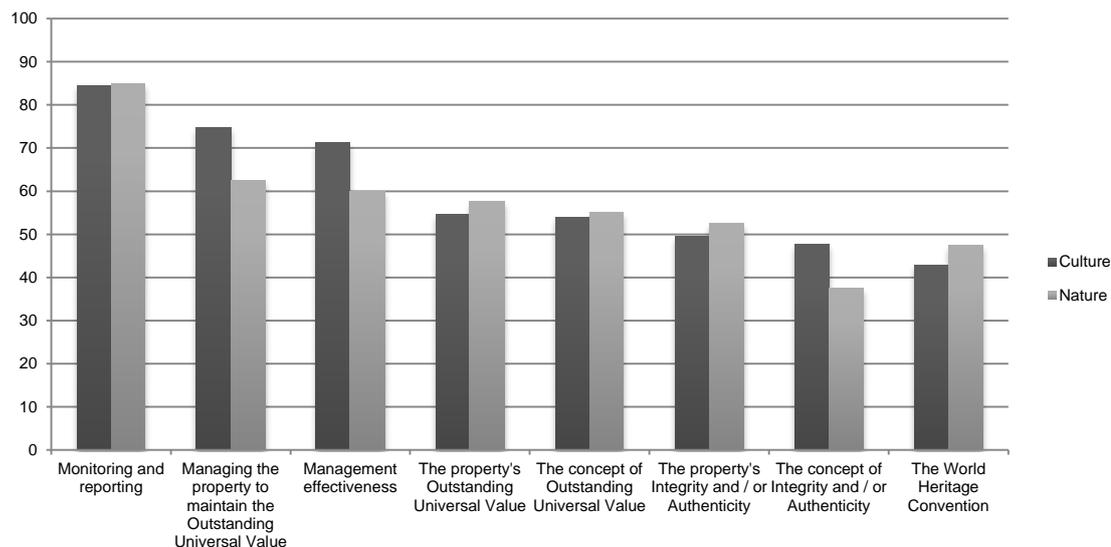
6.6 - Veuillez évaluer le niveau d'aide reçu des entités suivantes pour remplir le questionnaire du Rapport périodique



6.7 - Quel était le degré d'accessibilité des informations requises pour compléter le Rapport périodique ?

	Peu d'informations accessibles	Toutes les informations pas accessibles	La plupart des informations accessibles	Toutes les informations accessibles
Culturel		1	38	336
ECESE			13	72
MED		1	13	120
N-B			5	27
OUEST			7	117
Mixte			4	5
ECESE			1	
MED			3	3
N-B				1
OUEST				1
Naturel			5	35
ECESE			2	14
MED			1	6
N-B			2	2
OUEST				13
Total	0	1	47	376

6.8 - Le processus d'établissement des Rapports périodiques a-t-il amélioré la compréhension des points suivants ?



Pourcentage indiqué d'amélioration de la compréhension lors de l'exercice de soumission des Rapports périodiques

6.9 - Veuillez évaluer le degré de suivi des conclusions et recommandations du précédent exercice de soumission des Rapports périodiques par les intervenants suivants

	UNESCO	État partie	Gestionnaires de sites	Organisations consultatives	Total
N/C	38,7	34,9	38,4	48,8	40,2
Aucun	5,2	4,2	3,3	8,3	5,2
Insatisfaisant	1,9	3,1	1,9	3,8	2,7
Satisfaisant	34,0	35,8	33,7	27,4	32,7
Excellent	20,3	21,9	22,6	11,8	19,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Pourcentage indiqué de satisfaction vis-à-vis du suivi des conclusions et recommandations du précédent exercice de soumission des Rapports périodiques

6.10 - Résumé des actions qui exigeront un examen formel du Comité du patrimoine mondial

- Ces actions devront être présentées dans le cadre des processus statutaires définis dans les *Orientations*.

6.11 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations relatives à l'évaluation de l'exercice de soumission des Rapports périodiques

- Varie selon les biens, N/C pour statistiques dans le Rapport périodique